

# Diagnostic écologique et socio-économique

---

## Site du Rotondu : Zone FR9400578

---



Ville de CORTE



Rédaction : Alexandre RUIZ, Chargé de mission Natura 2000 de la commune de Corte

## Table des matières

I – Présentation du cadre juridique et de la zone d'étude.....	1
I – 1 Natura 2000.....	1
I – 1.1 Les directives européennes.....	1
I – 1.2 Le réseau Natura 2000.....	1
I – 1.3 Les objectifs de la démarche.....	2
I – 2 Le Document d'Objectifs.....	3
I – 2.1 Le cadre juridique.....	3
I – 3 Le site du Rotondu.....	5
I – 3 - 1Présentation abiotique.....	6
I – 3 -1.1. Climatologie.....	6
I – 3 -1.2. Grands ensembles géologiques.....	11
I – 3 -1.3. Pédologie - géologie.....	12
I – 3 -1.4. Topographie.....	13
I -3 – 2 présentation biologique .....	14
I – 4 Les outils d'inventaire.....	15
I – 5 Les outils de gestion.....	18
I – 5.1 Outils de gestion en cours d'application.....	18
I – 5.2 Outils de gestion en cours d'élaboration.....	20
I – 6 : Évaluation et hiérarchisation des risques et des enjeux.....	21
I - 6.1 Évaluation des risques et des enjeux .....	21
I – 6.2 Hiérarchisation des enjeux.....	21
I - 7 Fiches action.....	24
1 – 8 Évaluations d'incidences.....	24
II - Diagnostics socio-économique et biologique.....	25
II – 1 Éléments de diagnostic socio-économique : données sur les activités humaines et l'occupation du sol.....	25
II - 1.1 Régime de propriété des parcelles cadastrales.....	25
II - 1.2 Les productions agricoles.....	26
II - 1.3 La sylviculture et les opérations forestières.....	27
II – 1.4 L'élevage.....	27
II - 1.5 L'artisanat et le commerce.....	33
II - 1.6 L'industrie.....	33
II - 1.7 Les activités cynégétiques et la pêche.....	33
II - 1.8 Le Tourisme.....	34
II - 1.8 Les activités sportives.....	36
II – 2 Éléments d'inventaire biologique.....	39
II – 2 -1 Diagnostic environnemental.....	40
II – 2 – 1.1 Fonctionnement écologique du site.....	40
II – 2 – 1.1.1 Dynamique de la végétation.....	40
II – 2 – 1.1.2 Étages théoriques de végétation.....	40
II -2 - 2.1 Les grands milieux.....	41
II – 2 - 2.2 Habitats.....	43
II – 2 -2.2 Espèces .....	64
II – 2 - 3 Risques liés aux habitats et aux espèces.....	85
II – 2 - 4 Identification des enjeux de conservation majeurs .....	89
II – 2 - 4.1 La truite sauvage, deux sous espèces à sauvegarder.....	89
II – 2 - 4.2 L'eau, une qualité à préserver.....	89
II – 2 - 4.3 Les pinèdes à pin Laricio, des habitats à protéger.....	91
II – 2 - 4.4 L'incendie, un risque à gérer.....	91
II – 2 - 4.5 Les effets de la déprise pastorale, une modification des milieux à enrayer .....	92

II – 2 - 4.6 Les pozzines, un milieu original à sauvegarder .....	92
II – 2 - 4.7 Les pelouses d'altitude, une flore à préserver.....	94
II – 2 - 4.8 Le « tourisme vert », une activité à cadrer.....	94
II – 2 - 4.9 La biodiversité florale : lutter contre les espèces invasives.....	95
II – 2 - 4.10 La connaissance de la zone : l'améliorer pour mieux gérer.....	95
II – 2 - 4.11 Les espèces et les habitats : des menaces à évaluer.....	95
II – 2 - 5 Hiérarchisation des enjeux.....	95
II – 2 - 6 Propositions de gestion.....	100
II – 2 - 6.1 Protection des espèces sauvages.....	101
II – 2 - 6.2 Protection et gestion des habitats.....	101
II – 2 - 6.3 Gestion des espèces invasives.....	102
II – 2 - 6.4 Approfondissement des connaissances.....	103
II – 2 - 6.5 Communication.....	103
II – 2 - 7 Fiches action.....	104
III – Fiches action.....	105
Thématique 1 : amélioration des connaissances.....	105
Thématique 2 : gestion des habitats d'intérêt communautaire .....	105
Thématique 3 : gestion des espèces d'intérêt communautaire.....	106
Bibliographie / Webographie.....	108
Index des figures et tableaux.....	113
Annexes.....	116

## **I – PRÉSENTATION DU CADRE JURIDIQUE ET DE LA ZONE D'ÉTUDE**

---

### **I – 1 Natura 2000**

Le site web du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) en donne la définition suivante : « Les sites Natura 2000 sont des portions de territoires européens naturelles ou semi naturelles présentant une valeur patrimoniale élevée, en raison de la biodiversité qu'elles abritent. [...] Le dispositif élaboré cherche à préserver la nature tout en prenant en compte les aspects socio-économiques. [...] Pour sa part, l'Union européenne s'est engagée à enrayer la perte de la biodiversité sur ses territoires en créant un réseau de sites écologiques nommé Natura 2000, devenu le plus vaste maillage de sites protégés au monde.

En application de la « Directive oiseaux » de 1979 et de la Directive « Habitats » de 1992, le réseau Natura 2000 vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés. »

En France, le Code de l'environnement (art L. 414.1 à L. 414.7 ) cadre le mode de désignation et de gestion des sites Natura 2000. La désignation de ces sites fait l'objet d'une citation au Journal Officiel : l'arrêté de création du site du Rotondu, tiré du JO, est visible en ligne sur le site de la DREAL de Corse en suivant le lien ci dessous :

[http://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/FR9400578\\_rotondo\\_zsc\\_A\\_25-03-11\\_jo\\_21-05-11.pdf](http://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/FR9400578_rotondo_zsc_A_25-03-11_jo_21-05-11.pdf)

### **I – 1.1 Les directives européennes**

Chaque pays membre de l'Union Européenne (UE) est tenu d'identifier les sites importants pour la conservation des espèces rares et menacées, ainsi que les habitats d'importance communautaire présents sur son territoire. Cette désignation est effectuée dans le cadre de deux directives européennes : la directive « Oiseaux » 79/409/CEE du 2 avril 1979 pour la conservation des oiseaux sauvages et la directive « habitats, faune et flore » 92/43/CEE du 21 mai 1992 pour la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages.

Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) sont désignées au titre de la directive « Oiseaux » et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) sont désignées au titre de la directive « Habitats, faune et flore ».

Ces deux types de zones, pouvant se chevaucher, font l'objet de mesures de protection et de gestion ayant pour but de maintenir ou réhabiliter un état de conservation favorable à la biodiversité. L'objectif de Natura 2000 n'est pas de sanctuariser, mais de protéger et inscrire le développement des zones désignées dans une démarche de Développement Durable.

### **I – 1.2 Le réseau Natura 2000**

En 2018, le réseau Natura 2000 compte 29298 sites couvrant 96 millions d'hectares (dont 20 millions d'hectares marins), soit près de 18,15 % de la surface terrestre de l'UE.

Le territoire français compte en 2018 1776 sites, dont 1374 sont des ZSC et 402 des ZPS. Ces sites couvrent une surface terrestre de 7 millions d'hectares, (12,99 % de la surface du territoire national), ainsi qu'une surface maritime de 12 millions d'hectares (33 % de la zone maritime économique exclusive). Source : site internet du Ministère de la Transition écologique et Solidaire

En Corse, on compte 88 sites Natura 2000 couvrant 15,6 % du territoire. 67 sont des ZSC et 21 sont des ZPS ; 69 sont des sites terrestres et 19 sont des sites marins.

41 de ces sites sont situés en Haute Corse, 36 sont situés en Corse du Sud, 11 sites se situent à cheval entre les deux départements, ou sont éclatés (par exemple la ZSC Forêts territoriales de Corse). source : Site Internet Natura 2000 en Corse. La carte des ZSC et des ZPS de Corse est présentée par la figure 1 ci dessous.

Afin d'évaluer la suffisance du réseau de sites, la Communauté Européenne examine pour chaque région biogéographique la cohérence et l'équilibre du réseau de sites. Cet examen a pour but de vérifier que les milieux et les espèces pour la protection desquels les sites sont désignés bénéficient d'un niveau de protection suffisant. Source : site internet du Ministère de la Transition écologique et Solidaire.

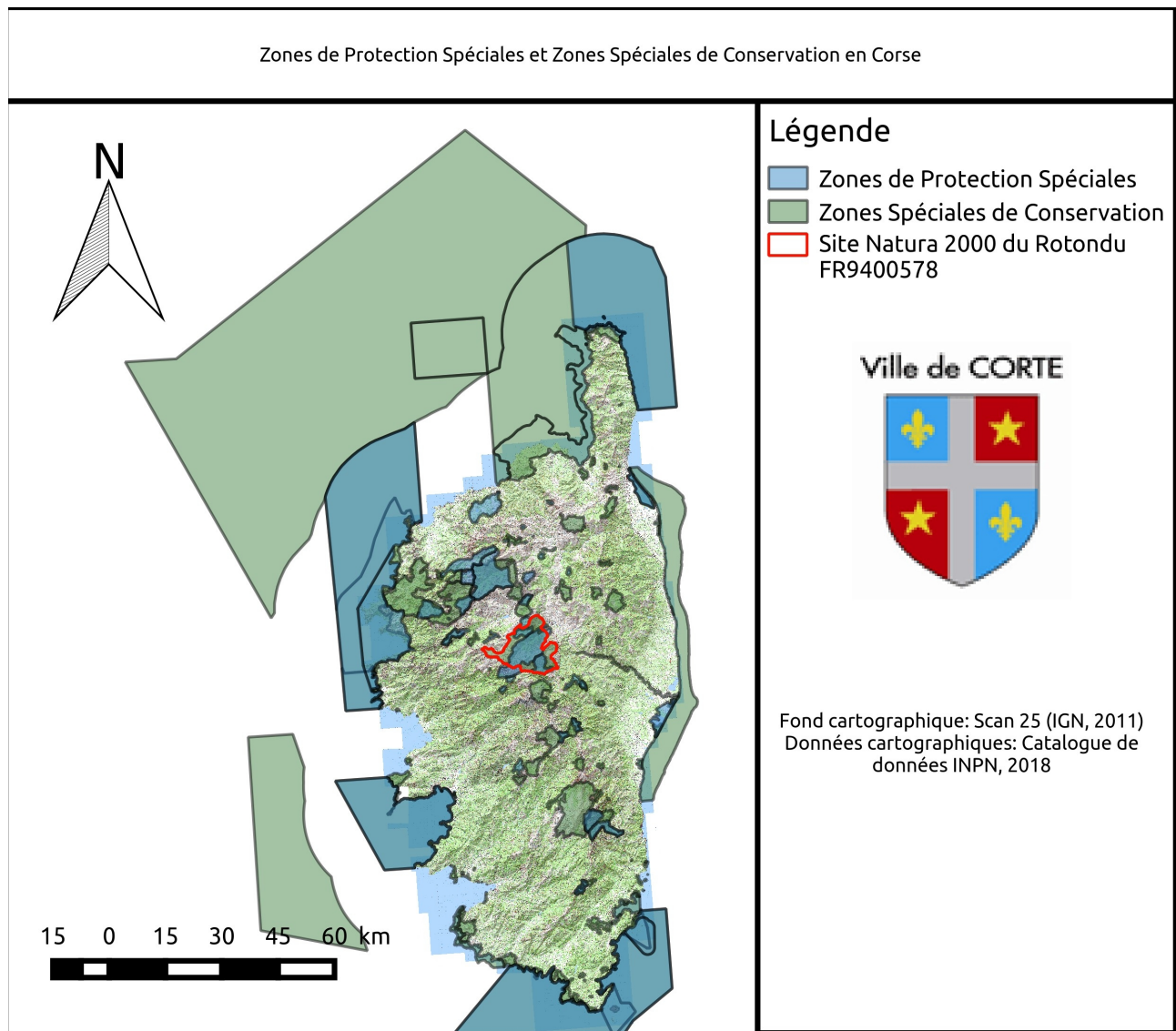


Figure 1 : Carte des ZSC et des ZPS de Corse

### I – 1.3 Les objectifs de la démarche

Les objectifs de la démarche peuvent être résumés par le schéma suivant (figure 2) :

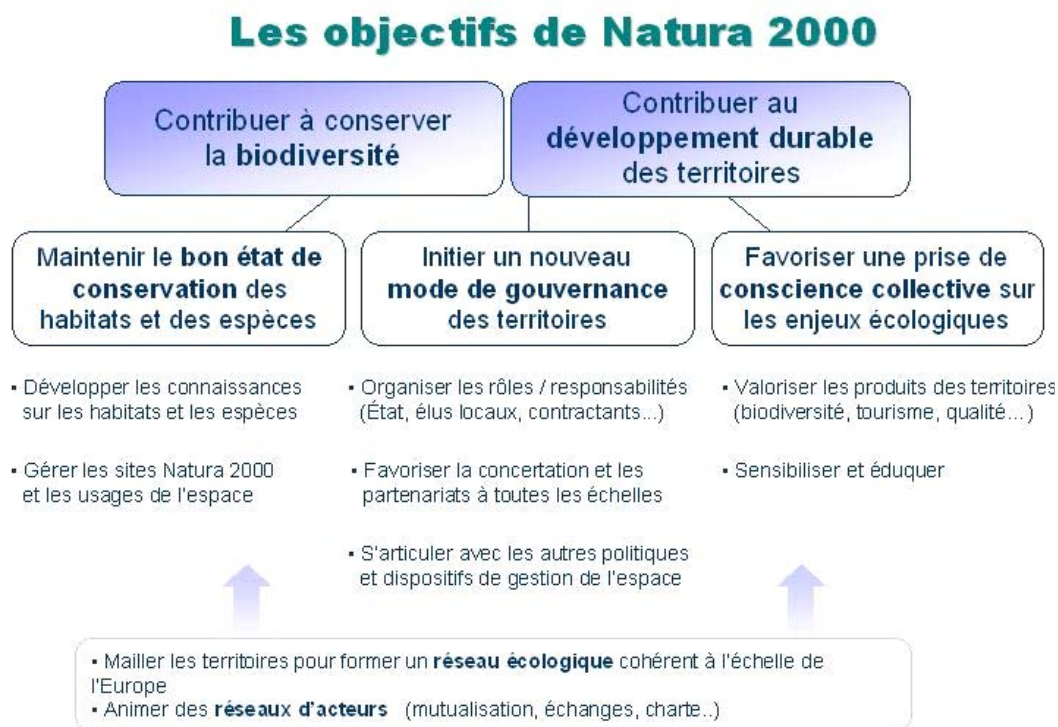


Figure 2 : les objectifs de Natura 2000 (Source : site MEDDE)

## I – 2 Le Document d'Objectifs

L'Union Européenne a laissé à ses états membres le choix du mode de gestion des zones désignées. La France a choisi de rédiger pour chacun des sites Natura 2000 un document cadre servant de référence pour les acteurs ayant compétence sur le site : le Document d'objectifs, ou DocOb.

Afin de faciliter la rédaction des documents d'objectifs et d'en assurer l'homogénéité au niveau national, l'ATEN a élaboré un guide de rédaction en 2011, ainsi qu'un outil informatique de suivi : Sudoco.

Ce document dresse l'inventaire des habitats, espèces et menaces présents sur le site, mais également des mesures de gestion à appliquer. Il est le résultat d'une négociation entre tous les acteurs exerçant une activité sur le périmètre déterminé. La participation des acteurs locaux et le dialogue au sein des Comités de Pilotage (CoPil) permettent à chacun de comprendre les enjeux de la conservation du patrimoine naturel ainsi que les enjeux socio-économiques du territoire, de partager des objectifs et finalement de construire une gestion de la nature fondée sur le savoir des acteurs locaux.

### I – 2.1 Le cadre juridique

L'article R.414-11 du Code de l'Environnement définit le cadre juridique du DocOb.

Il doit contenir:

- une description :
  - des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site

- de la localisation de ces habitats et des habitats de ces espèces
- des mesures et actions de protection s'appliquant au site
- des activités humaines se déroulant sur le site et leur effet sur l'état de conservation des habitats et des espèces
- les objectifs de développement durable du site permettant la conservation, et si il y a lieu la restauration des habitats naturels et des espèces, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent
- des propositions de mesures permettant d'atteindre les objectifs fixés et indiquant les priorités retenues dans leur mise en œuvre
- un ou plusieurs cahiers des charges types, applicable aux contrats agricoles (Mesure Agro-Environnementale et Climatique, ou MAEC), avec pour chacun l'objectif poursuivi, le périmètre d'application, la liste des habitats et espèces intéressés ainsi que le coût
- la liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 (décrite à l'article R.414-11 du Code de l'Environnement)
- les modalités de suivi des mesures prévues, ainsi que les mesures de suivi de l'évolution de l'état des habitats et des espèces.

### **I – 3 Le site du Rotondu**

Le site du Rotondu, dont le code Natura 2000 est FR9400578, s'étend sur quatre communes de Haute-Corse : Corte, Venaco, Santo Pietro di Venaco et Casamaccioli (figure 3).

Ses coordonnées sont selon son formulaire standard de données, ou FSD : 9.07361° de longitude et 42.24889° de latitude. Sa superficie est de 15295 hectares, et son altitude s'échelonne entre 500 et 2622 mètres.

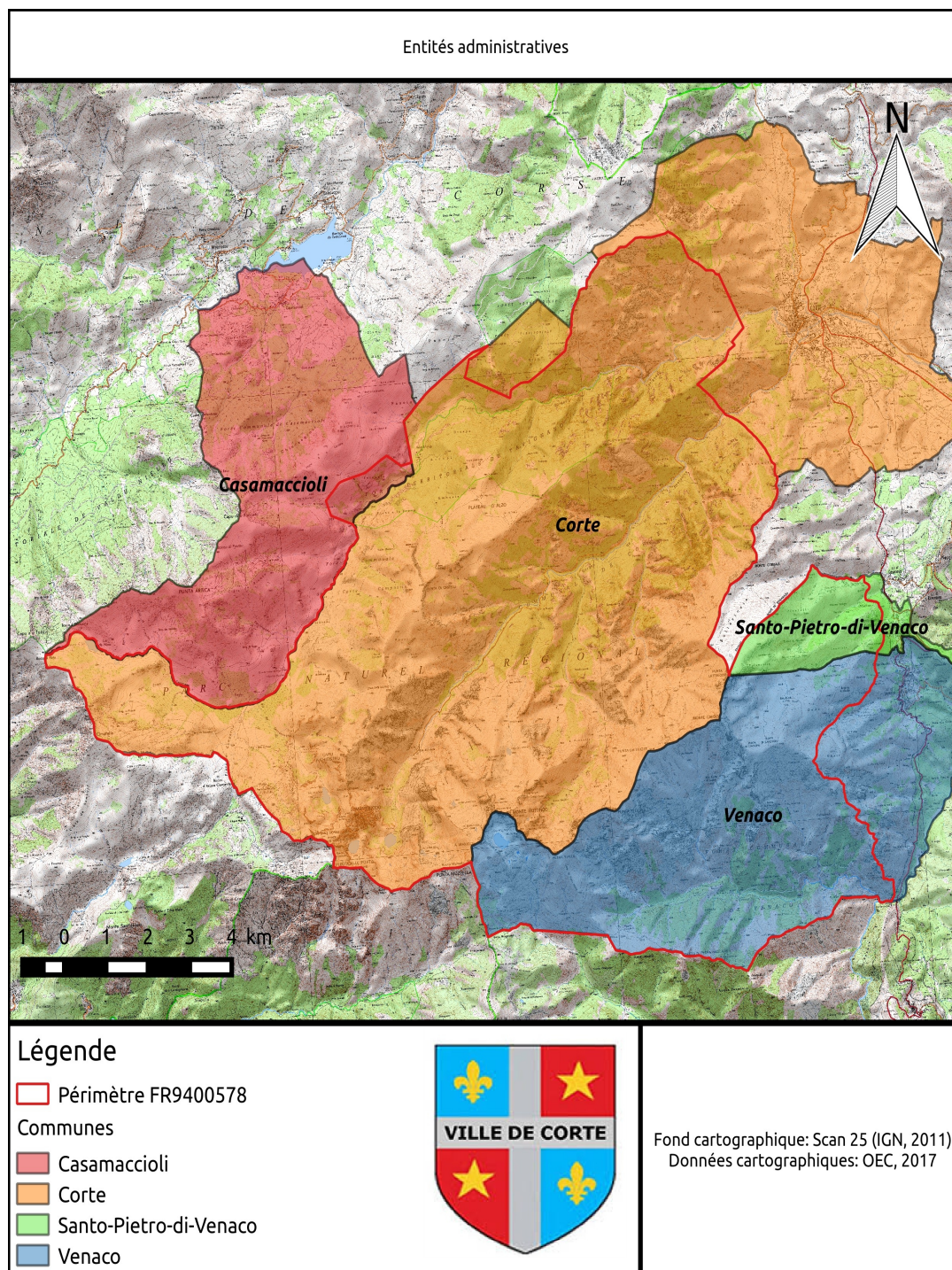


Figure 3 : répartition de la zone FR9400578 entre les communes



La zone du Rotondu compte trois vallées principales : la vallée de la Restonica au centre, la vallée du Tavignanu au nord et la vallée du Verghellu au sud. Dans chacune de ces vallées s'écoule une rivière éponyme, alimentée par l'un des lacs glaciaires présents sur la zone.

### I – 3 - 1Présentation abiotique

#### I – 3 -1.1. Climatologie

La Corse et la Sardaigne, sont situées sur la trajectoire de masses d'air venues d'une part de l'Atlantique et d'autre part du Sahara. Avec ses 120 sommets à plus de 2 000 mètres d'altitude, la Corse est une île plus montagneuse que la Sardaigne. L'altitude joue un rôle important dans la pluviométrie, Rondeau (1964) signale : « que les précipitations en Corse sont en grande partie orographiques », en effet les sommets forment un écran aux nuages ce qui provoque une condensation sur les reliefs.

L'altitude, la direction générale de la ligne de crête principale et l'influence de la mer sont les principaux facteurs qui déterminent l'originalité climatique de la Corse (Bruno *et al.*, 2001).

- **Les régimes pluviométriques :**

Les précipitations sont caractérisées par une variabilité dans l'espace et dans le temps.

Dans l'espace, l'altitude a une forte influence sur le régime pluviométrique en effet, les hauteurs annuelles moyennes d'eau passent de 500 mm au niveau de la mer à 2 000 mm au dessus de 1 500 mètres d'altitude (Tableau. I).

Tableau I : Régimes pluviométriques en Corse (modifié d'après Bruno *et al.*, 2001)

Période d'observations 1961 – 1990	Hauteur moyenne (mm)	Nombre de jours de pluie
0 à 600 m	500 à 1 000	60 à 90
600 à 1 500 m	1 000 à 1 600	80 à 120
> 1 500 m	1 600 à 2 000	> 120

Les précipitations sont plus marquées sur les versants occidentaux (Figure 4).

Ces différences s'expliquent par l'origine des perturbations atmosphériques (océan Atlantique) d'une part et d'autre part, le relief formant une barrière naturelle qui protège les versants orientaux.

L'effet de Foehn peut accentuer le phénomène. L'air se déplaçant et rencontrant une montagne monte en suivant le relief. Ce phénomène d'ascendance génère :

- un refroidissement de la masse d'air
- la condensation de l'eau contenue dans cette masse d'air
- l'apparition de nuages et de précipitations sur le versant « au vent » de la montagne.

En redescendant sur le versant « sous le vent », cette masse d'air, qui a perdu son eau à cause des précipitations, se retrouve à un état d'humidité inférieur à l'état initial, et provoque donc un effet de

sécheresse sur les régions touchées.

Dans le temps, les quantités de pluies annuelles sont très variables d'une année sur l'autre, l'automne et l'hiver sont les saisons les plus arrosées.

La sécheresse est un phénomène complexe qui résulte de l'effet combiné de plusieurs facteurs, notamment le régime pluviométrique, la nature du sol et le stade de développement végétatif des plantes. La quantité de l'approvisionnement en eau par les précipitations en constitue l'élément déterminant. L'intensité du phénomène dépend d'autres facteurs météorologiques : les températures, la durée de l'insolation et le vent (Bruno *et al.*, 2001).

Sur le site du Rotondu, la présence de hauts sommets dont plusieurs au dessus de 2000 mètres joue un rôle majeur dans l'importance des précipitations. Le contraste thermique induit par la vigueur du relief est en soi producteur de pluie par provocation de puissants mouvements ascendants et des phénomènes d'instabilité des couches d'air. A cela s'ajoute un effet d'écran : les perturbations qui abordent l'île viennent buter sur l'obstacle montagneux ce qui accroît l'activité pluvieuse et les précipitations. La pluviométrie moyenne annuelle de l'île est représentée par la figure 4 .

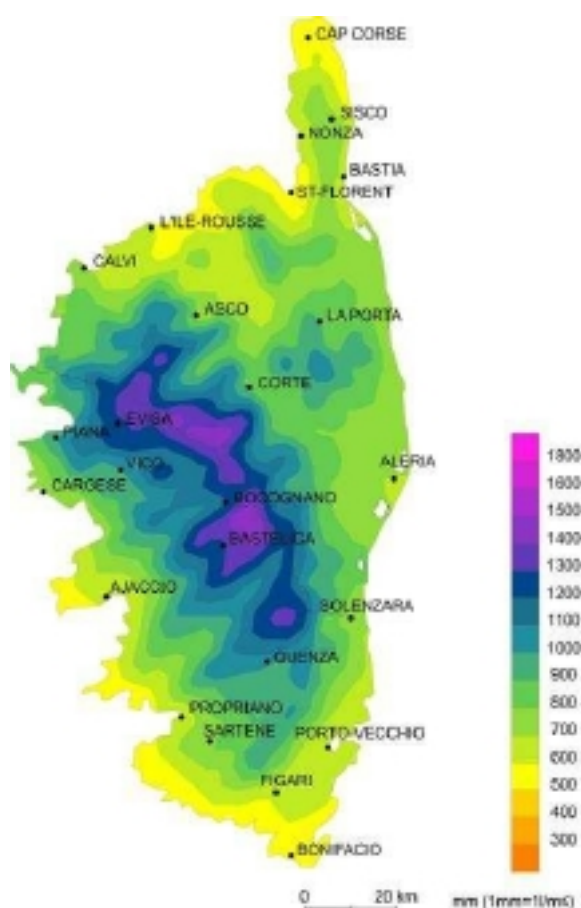


Figure 4 : Précipitations annuelles moyennes 1961-1990 (Bruno *et al.*, 2001)

- **Les régimes nivométriques :**

La Corse, île la plus montagneuse de la Méditerranée avec près de 120 sommets à plus de 2 000 mètres, présente, en hiver, un manteau neigeux important.

Du littoral à 300 m d'altitude, la neige est rare et exceptionnelle. De 300 à 600 m (600 à 900 m en

versant sud), l'enneigement se produit normalement chaque hiver, la couche atteint fréquemment 20 à 30 cm d'épaisseur, les périodes de fonte totale succèdent aux épisodes neigeux. De 1 100 m à 1 500 m d'altitude (1 400 à 1 800 m en face sud) l'enneigement est plus continu, les chutes se produisent d'octobre à avril et le cumul peut dépasser 2 mètres d'épaisseur. Au dessus de 1 500 m (1 800 m en face sud) l'augmentation du manteau neigeux est progressive, l'épaisseur moyenne est de 2 mètres avec un maximum de 6 mètres. A ces altitudes l'action du vent est prépondérante et favorise la formation de plaques à vent, de zones de forte accumulation et de corniches (Bruno *et al.*, 2001) ; la fonte y est très lente et il n'est pas rare d'y rencontrer, jusqu'à la fin juillet, des plaques de neige importantes sur les versants exposés au nord.

Le manteau neigeux joue un rôle important dans le fonctionnement hydrologique en réduisant l'amplitude de l'étiage de certains cours d'eau de Corse.

- **Les régimes thermiques :**

De par sa situation géographique, la Corse est, selon les saisons, sous l'influence des masses d'air d'origine tropicale, océanique ou continentale. Le relief et l'influence maritime jouent, une nouvelle fois, un rôle important : le relief accentue les écarts de température alors que la mer les tempère (Bruno *et al.*, 2001).

La température moyenne annuelle relevée entre les années 1961 et 1990 passe de 14-16 °C, en plaine, à 8-10 °C, en montagne (Tableau II et figure 5).

Outre le relief, la brise marine joue un rôle important sur la moyenne des températures maximales annuelles. En effet, la brise marine « relativise les températures maximales par un apport d'humidité et limite une bonne partie de la frange côtière à des valeurs maximales moyennes de 18 à 20 °C (Bruno *et al.*, 2001).

Tableau II: Régimes thermiques en Corse (modifié d'après Bruno *et al.*, 2001)

Période d'observations 1961 - 1990	0 à 600 m	600 à 1 500 m	> 1 500 m
Température moyenne	14 à 16 °C	10 à 14 °C	8 à 10 °C
Température minimale moyenne	9 à 12 °C	6 à 9 °C	2 à 6 °C
Température maximale moyenne	20 à 22 °C	17 à 20 °C	11 à 17 °C
Nombre de jours :			
- très chauds (T <sub>maxi</sub> ≥ 30 °C)	12	17	9
- chauds (T <sub>maxi</sub> ≥ 25 °C)	90	74	62
- frais (T <sub>mini</sub> ≤ 5°C)	80	143	165
- avec gel (T <sub>mini</sub> ≤ 0°C)	12	89	104

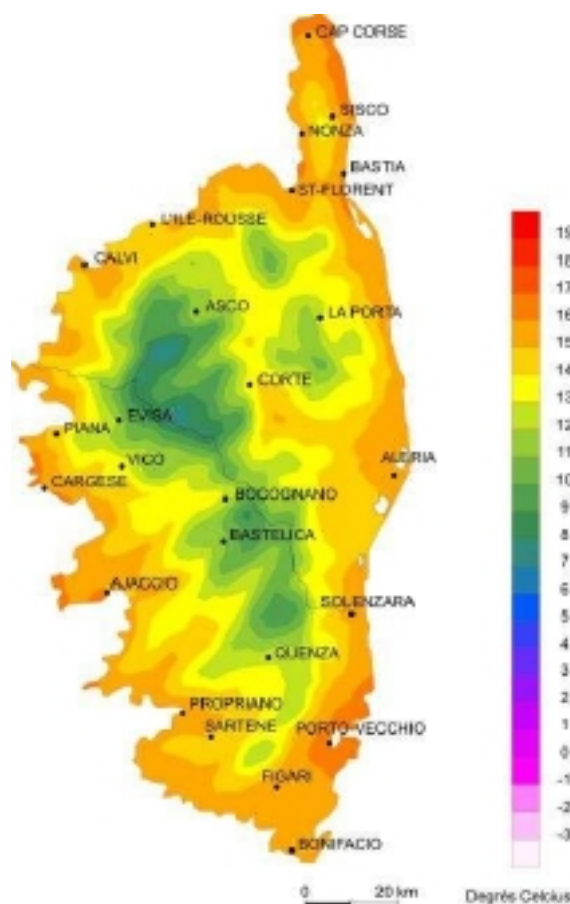


Figure 5 : Températures annuelles moyennes 1961-1990

- **Durée d'insolation :**

L'ensoleillement, caractérisé par la durée d'insolation, se définit par l'intervalle de temps pendant lequel le soleil est nettement apparent au-dessus de l'horizon tout en ayant une intensité de rayonnement suffisante pour créer des ombres bien nettes (Bruno *et al.*, 2001).

Avec un cumul annuel de 2 700 heures, la Corse bénéficie d'une durée d'ensoleillement privilégiée. Le versant occidental (2 750 heures) est plus ensoleillé que la façade orientale (2 650 heures). L'insolation est minimale en décembre (120 à 130 heures), les plus fortes valeurs sont enregistrées en juillet (360 à 380 heures).

- **Les vents :**

Par son insularité, la Corse est particulièrement sensible aux régimes des vents qui soufflent sur cette partie du bassin méditerranéen, tant pour les grands courants que pour les brises locales (Bruno *et al.*, 2001).

En hiver (circulation d'ouest), les masses d'air tempérées, provenant de l'Atlantique, se gorgent d'humidité en traversant la Méditerranée ; le flux est donc frais et humide (exemple du Mistral).

En été (circulation de sud-est), les masses d'air subtropicales provenant du Sahara, génèrent un flux chaud et sec (exemple du Sirocco).

L'influence du relief sur les vents se traduit par des effets orographiques. L'accélération du vent par l'effet Venturi a deux origines : le resserrement vertical (entre les sommets et la limite inférieure de la tropopause), le resserrement horizontal (dans les vallées, entre les reliefs principaux).

Les reliefs secondaires et les effets de composition avec les phénomènes de brises, perturbent l'écoulement du vent provoquant des turbulences et des déviations (Bruno *et al.*, 2001).

Sept vents principaux sont connus en Corse (ONF, 2011) :

- Le Libecciu, de composante sud-ouest est le principal vent de la Corse (60%). Il déverse les pluies sur tout le versant ouest de l'île. Les plus grands massifs, depuis le Cintu jusqu'à l'Incudine sont abondamment arrosés jusqu'à leur versant oriental, où, déchargé de son humidité, ce vent souffle ensuite vers l'intérieur de l'île.
- Le Sirocco, de composante sud-est, est le second vent dominant (15%). également très humide, il apporte sur les massifs de Cagna, de l'Incudine et du San Petrone d'assez grandes quantités d'eau.
- La Tramontane (15%) de composante nord, apporte un air froid et sec. Elle souffle surtout en hiver.
- Le Maestrale (5%) est un vent de nord ouest. Issu du mistral provençal, il est sec et violent en été et souffle par courtes rafales. En hiver, il apporte la pluie.
- Le Levante (2%) vent d'est, arrose tout particulièrement le massif du San Petrone.
- Le Grecale (2%) de composante nord-est, souffle en Corse orientale, humide au nord, il est sec au sud.
- Le Ponente (2%) vent d'ouest, est actif dans le sud de la Corse, en particulier à Bonifacio.

- **Étagement des climats de la Corse**

Les variations importantes de la température et des précipitations, lorsqu'on passe du littoral aux sommets de l'île, permettent de séparer les climats ; Simi (1964) propose d'en distinguer trois :

- De 0 à 600 m, un climat méditerranéen doux et humide à températures moyennes annuelles variant de 14 à 17 °C, des pluies abondantes mais irrégulières, une longue saison sèche en été.
- De 600 à 1200 m, un climat méditerranéen d'altitude à températures moyennes annuelles variant de 10 à 13 °C, des pluies abondantes et une saison sèche moins marquée.
- Au dessus de 1200 m, un climat à tonalité alpine, à hiver rigoureux, caractérisé par des contrastes de températures et des précipitations très importantes en particulier sous forme de neige.

Gamisans (1991) parle de climat méditerranéen de haute altitude car la tonalité alpine proposée par Simi (1964) ne repose en fait que sur des critères thermiques (hivers rigoureux) ; les précipitations n'ont pas une tonalité alpine mais bien encore une tonalité méditerranéenne, même si elle est atténuée.

**Le site du massif du Rotondu**, qui s'étend de 500 à 2622 m d'altitude, recoupe l'ensemble de ces grands climats, même s'il est majoritairement concerné par les climats méditerranéens d'altitude et de haute altitude.

En effet, le site débute à une altitude d'environ 500 m ce qui constitue l'ultime étape de la zone dite de climat méditerranéen (600m). Elle demeure ouverte aux fortes pluies du bassin de Corte ouvert aux influences sud sud-est (Aleria). Le territoire concerné se caractérise par des intersaisons peu marquées avec un printemps parfois tardif et frais et un automne doux et pluvieux.

La zone dite de climat méditerranéen d'altitude (600-1200m) concerne le territoire dégagé par la départementale 523, la départementale 12 longeant la forêt de Cervello et les gorges du Tavignano jusqu'au refuge de la Sega. C'est un territoire aux versants déjà fortement marqués, typique de l'occupation pastorale ; les saisons y sont plus accusées avec notamment un hiver plus rigoureux et long.

Le site comprend enfin une importante zone de climat à tonalité alpine (1200-2622m). Contrastes thermiques et violence des précipitations sont les propriétés de cette zone qui correspond à la haute montagne. La neige fréquente et persistante sur ses plus hauts sommets, caractérise cet espace où les roches sont soumises au gel et au dégel. Le couvert végétal s'éclaircit pour laisser un paysage de rocaille et d'éboulis sur les parties hautes.

Comme le rappelle Simi, le climat est un fort facteur d'érosion même si l'impact est difficile à lire à l'échelle humaine. La question du réchauffement pourrait venir relativiser cette dernière remarque. La situation du Rotondu et la chaîne d'où se détachent à proximité la Punta Falcina, le Cardo et la Punta Latiniccia assurent au massif d'abondantes précipitations.

La prise en compte des questions climatiques s'avère cruciale à divers égards. Citons parmi les principales à considérer :

- les étages d'altitudes déterminent des écosystèmes différents que nous décrypterons infra.
- à un niveau anthropique, les diversités ont un impact sur les zones d'implantations des structures d'habitats permanents, semi-permanents ou provisoires.
- de même les fréquentations en terme de flux sont fortement conditionnées par les saisons et les circonstances (pluies, neige, fortes chaleurs, ...) ; cette donne influe sur les conditions d'accessibilité du site.

### **I – 3 -1.2. Grands ensembles géologiques**

On distingue classiquement en Corse deux régions d'inégale étendue : la zone cristalline (Corse occidentale, hercynienne ou ancienne) et la zone schisteuse (Corse orientale ou alpine), séparées par la dépression centrale constituée de terrains sédimentaires. En marge de ces trois grandes zones, on rencontre à l'est la Plaine orientale formée essentiellement d'alluvions fluviatiles quaternaires et, en plusieurs endroits, divers massifs calcaires dispersés.

La Corse dite « cristalline » est essentiellement formée de granites, mais également de gneiss et de rhyolites (roches volcaniques présentes surtout dans le massif du Cintu). Elle comprend les principaux reliefs, souvent très hardis. Ceux-ci sont formés de 5 massifs s'alignant du nord-ouest au sud-est, avec les massifs les plus élevés au nord.

On trouve ainsi successivement le massif du Cintu (2710 m), le massif du Rotondu (2625 m), le massif du Renosu (2357 m), l'ensemble Incudine-Bavella (2136 m et 1900 m), et enfin l'ensemble d'Ospedale-Cagna (1381 m et 1338 m).

Le périmètre d'étude s'inscrit donc au sein du Massif du Rotondo, deuxième sommet de Corse. Cette zone est essentiellement composée par l'affleurement de granitoïdes (par « granitoïde », on entend toute roche semblable et associée aux granites. Cette définition large a le mérite d'inclure non seulement des roches grenues, entièrement cristallisées, mais aussi des roches moins parfaitement cristallisées (filoniennes et volcaniques, dont les rhyolites) de composition voisine (source : <http://www.universalis.fr> in Artemisia, 2010) dont la plus grande partie est issue du cycle

plutonique calco-alcalin carbonifère : granodiorite (roche magmatique plutonique grenue, composée principalement de quartz et de feldspath (plagioclases dominants par rapport à l'orthose) ). Les minéraux secondaires sont la biotite, l'amphibole et le pyroxène à hornblende recoupés par des intrusions de monzogranite à biotite et de granité leucocrate à grenat.

L'analyse chimique montre le caractère calcique (Ca Ci 4%) et alumineux des granodiorites (présence de corindon à la norme).

En outre, dans le secteur de Venaco apparaissent des formations conglomératiques de l'éocène Éocène inférieur , puissante formation débutant par une brèche très grossière, puis alternances de bancs de conglomérats et de bancs de grès arkosiques ou de grès-quartzites. Les roches remaniées appartiennent surtout au socle : granités, roches métamorphiques, quartz noirs ; on trouve quelques éléments calcaires au voisinage des affleurements de Malm.

Cette formation est très peu déformée. Elle est discordante sur la série mésozoïque et repose souvent directement sur le socle. Au Monte Cardo, la puissance est de 400 à 500 mètres. Cette « formation de Venaco » présente des niveaux à ciment calcaire. (Source : notice de la carte géologique de Corte n°1110 et de Venaco n°1114 - Ed. BRGM In Artemisia, 2010).

### **I – 3 -1.3. Pédologie - géologie**

La consultation des éléments portés dans la typologie et cartographie d'habitats (Artemisia 2010) ainsi que des cartes géologiques éditées par le BRGM pour Corte (N°1110) et Venaco (N° 1114), apportent les informations présentées ci-après, résumées par la figure 6 ci après.

Le site est essentiellement composé de paysages cristallins. Il s'agit de granite écrasé. La roche compacte et de texture grenue et résistante à l'érosion, se débite en plans verticaux (Simi, p. 291). Le couvert végétal est essentiellement composé de forêt et de prairies. Les reliefs les plus accusés d'évolution irrégulière et d'érosion accélérée et sculptés par les cours d'eau ont une pédogénèse réduite. Plus loin du réseau hydrographique les pentes sont plus faibles et on note la possibilité d'une pédogénèse plus conséquente. C'est le cas du plateau d'Alzu par exemple.

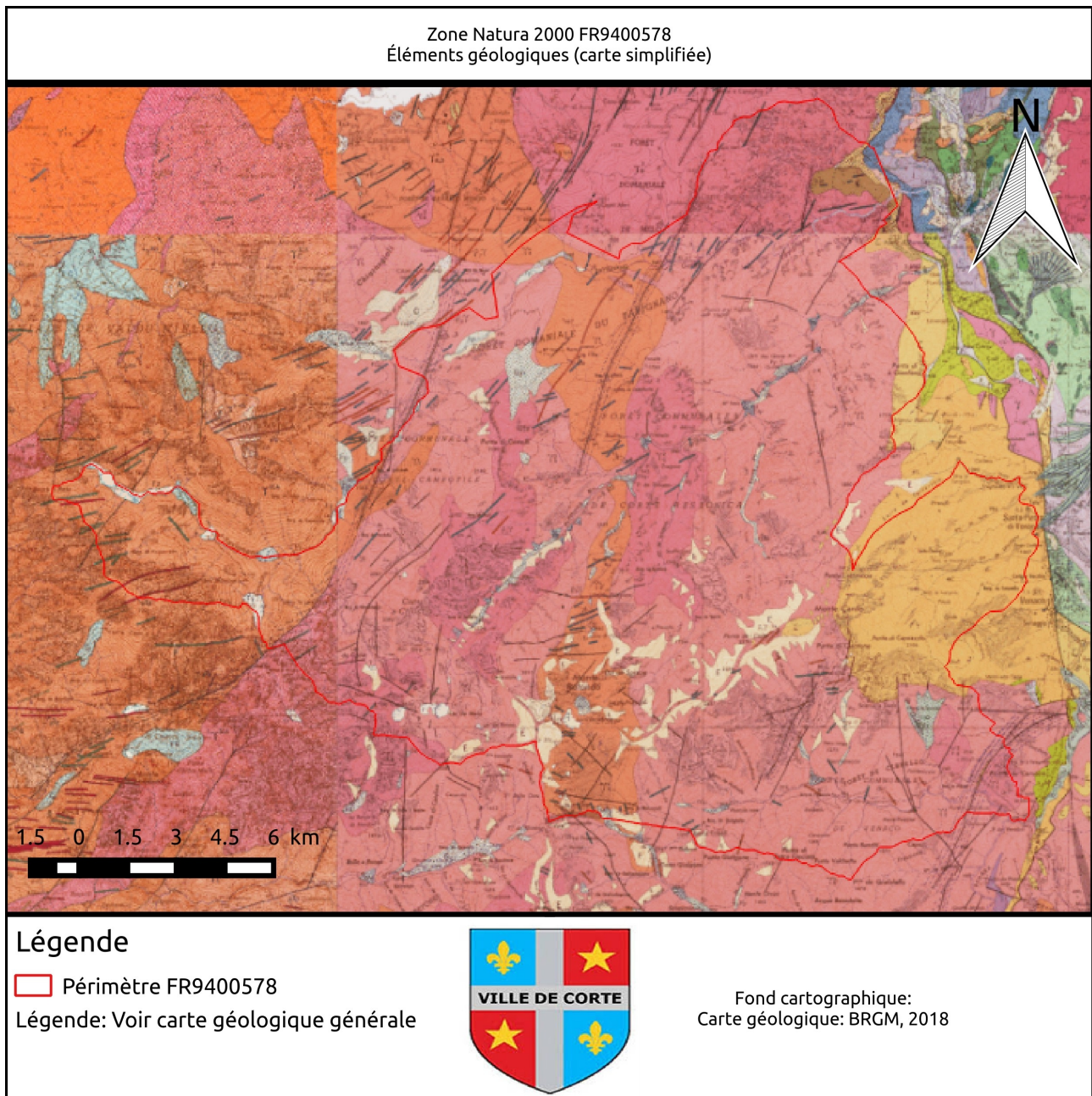


Figure 6 : Carte géologique simplifiée (légende disponible sur une carte BRGM)

### I – 3 -1.4. Topographie

- **Naturelle**

Relief : celui ci varie entre 550 et 2622m (Monte Rotonde) ; ce qui donne une altitude moyenne de 1586 mètres. Le territoire se caractérise par un relief fortement accidenté et des versants très abrupts. Deuxième sommet de l'île, le Rotondo présente un aspect plus allongé que le massif du Cinto. A sa cime a été construit le refuge Helbronner restauré par le Parc Naturel Régional de Corse en 1971.

Ce relief caractéristique des hautes vallées intérieures (600-1000m) où se succède la haute montagne (1000-2622m) est clairement montagnard : topographie accidentée, vallées étroites,



encaissées et boisées, rocs qui affleurent, terre arable limitée (Simi p. 28) pour la première zone et rocaille dénudée impropre à l'agriculture en raison des vents et du froid, ce qui voue la vallée à l'exploitation forestière et à l'élevage.

- **Artificielle**

Les typologies de construction sont soumises aux dispositions réglementaires du PLU de la commune. Les travaux engagés par les propriétaires ne font pas toujours l'objet de déclaration aux services, et sans instructions les ouvrages ne se conforment pas aux articles réglementaires : il en ressort une perte d'unité liée à l'improvisation du parti architectural, l'emploi de matériaux standards, le choix de teintes et d'aspect sans références au bâti traditionnel (OGS Restonica, p. 40).

### **I -3 – 2 présentation biologique**

Du fait de la surface importante et du fort dénivelé, la zone d'étude présente une grande variété d'habitats, allant de la forêt de pins aux pelouses d'altitude.

La représentativité de ces classes d'habitats, en pourcentage de couverture, est résumée par le tableau III ci-dessous, tiré du FSD du site visible sur le site web de l'INPN.

Tableau III : pourcentage de couverture des classes d'habitats

<b>Classe d'habitat</b>	<b>Pourcentage de couverture</b>
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	12 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %
N11 : Pelouses alpine et sub-alpine	15 %
N17 : Forêts de résineux	27 %
N18 : Forêts sempervirentes non résineuses	12 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	31 %

Deux cartographies des habitats ont été utilisées lors de la rédaction de ce document : la première été réalisée en 2010 par un bureau d'études (Artemisia, 2010), la seconde a été extraite du programme CarHab, porté par le CBNC en 2018. L'utilisation de cette seconde cartographie s'explique par le fait que la méthodologie utilisée lors de l'élaboration du rapport d'étude par Artemisia n'a pas été validée par le CSRPN, la précision des données étant considérée comme insuffisante. Ainsi, les éléments extraits des données SIG fournies par le CBNC ont été utilisés préférentiellement aux données extraites des travaux d'Artemisia ou présents dans le FSD de la zone.

La taille du site implique l'utilisation d'une échelle rendant la lecture d'une carte difficile dans le format A4, cette carte est donc insérée dans les annexes, dans un format A3 plus adapté à sa lecture (annexes 1 et 1 bis).

## **I – 4 Les outils d'inventaire**

Des inventaires ont été réalisés sur le site du Rotondu, avant la définition de la zone Natura 2000. Ils sont pris en compte lors de l'élaboration du DocOb.

- Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) : il s'agit d'un inventaire des zones importantes pour la vie des oiseaux migrateurs ou en danger, cités dans la directive européenne « Oiseaux » de 1979.
- Les Zones Naturelles d'Importance Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) : cet inventaire, initié par le Ministère de l'Environnement en 1982 a pour but d'offrir une base de connaissances permanente et exhaustive des espaces naturels, consultable avant tout projet. Il existe deux types de ZNIEFF : le type 1 regroupe les zones d'un intérêt écologique remarquable, le type 2 regroupe de grands ensembles naturels riches et peu modifiés.

Sept ZNIEFF de type 1 sont présentes sur la zone Natura 2000, dont deux sont totalement englobées. La carte des ZNIEFF intersectant le site est présentée par la figure 7, visible à la page 17.

Il faut noter que « S'il est recommandé de ne pas porter atteinte à l'intégrité d'une ZNIEFF, elle est cependant dépourvue de valeur juridique directe. Aucune restriction d'usage liée à son existence ne peut donc s'y appliquer » (source : site MEDDE).

En Corse cependant, les ZNIEFF de type 1 sont totalement inconstructibles, depuis 1992 : le Schéma d'Aménagement de la Corse les considère comme des espaces remarquables, au titre de la Loi Littoral, article L. 146-6 du code de l'urbanisme.

- Les Atlas de la Biodiversité Communale, mis en place par le MEDDE en 2013. Ils sont élaborés à l'échelle communale ou intercommunale, sur la base du volontariat, à partir d'un inventaire précis et cartographié des habitats. Deux de ces Atlas ont été réalisés pour des territoires ayant une surface commune avec la zone du Rotondu, et ont été consultés. L'un a été réalisé par la commune de Corte (Delmas, 2012a), l'autre par la commune de Santo Pietro di Venaco (Delmas, 2012b).

Des inventaires sont également effectués lors de l'élaboration de projets, et plusieurs bases de données Faune et Flore existent pour la Corse :

- La base de données OGREVA, regroupant des données SIG sur la faune et la flore, conçue en 2002 par la DREAL de Corse. L'utilisation de cette base de données permet de réaliser des économies de temps et de budget lors de la réalisation d'inventaires biologiques. Elle doit être alimentée par trois sources :
  - Les contrats ou expertises dont la DREAL est le maître d'ouvrage, tels que les ZNIEFF, Natura 2000, les Plans Nationaux d'Action et les expertises dans le cadre de projets d'aménagement
  - La mise à disposition du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'énergie /DREAL de données naturalistes à titre gracieux
  - Les échanges de données naturalistes avec d'autres organismes gestionnaires de ce type de base (Conservatoire Botanique National de Corse, Muséum National d'Histoire Naturelle, Conservatoire Régional Espaces Naturels) dans le cadre du Système d'Information sur la Nature et les Paysages.
- La base de données Flore du Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC) : depuis 2004, le CBNC organise un réseau de correspondants regroupant des universitaires, botanistes amateurs, associations naturalistes ou de randonnée, multipliant ainsi les observations et relevés de terrain. Une fois validées, ces nouvelles informations enrichissent la base de données Flore.

- La base de données Chauves Souris du Groupe Chiroptères Corse (GCC) : chaque région fait l'objet d'un inventaire, aussi exhaustif que possible. L'inventaire des espèces est réalisé par le GCC, notamment par piégeage au filet et prospection des gîtes potentiels.
- La base de données de l'Observatoire Conservatoire des Insectes de Corse (OCIC) sur les insectes de Corse : actuellement sous format SIG. Les données de terrain récoltées par les agents de l'OCIC sont saisies sur ArcGIS, ainsi que les données communiquées par des organismes tiers qui effectuent des missions entomologiques sur la Corse.
- La base de données de l'Association Cyrno-Méditerranéenne d'Orchidologie (ACMO) sur les orchidées de Corse : actuellement sous format SIG (MapInfo) et base ACCESS. L'ACMO participe à la cartographie des orchidées françaises pilotée par la Société Française d'Orchidologie : toutes les observations réalisées par les membres et partenaires de l'association sont saisies et valorisées par le cartographe de l'ACMO.

Les cartes réalisées à l'aide d'un logiciel de SIG (Qgis) en utilisant les données extraites de ces bases seront présentées dans ce document, ou en annexe. Leurs informations seront synthétisées sous forme de tableaux dans l'inventaire biologique.

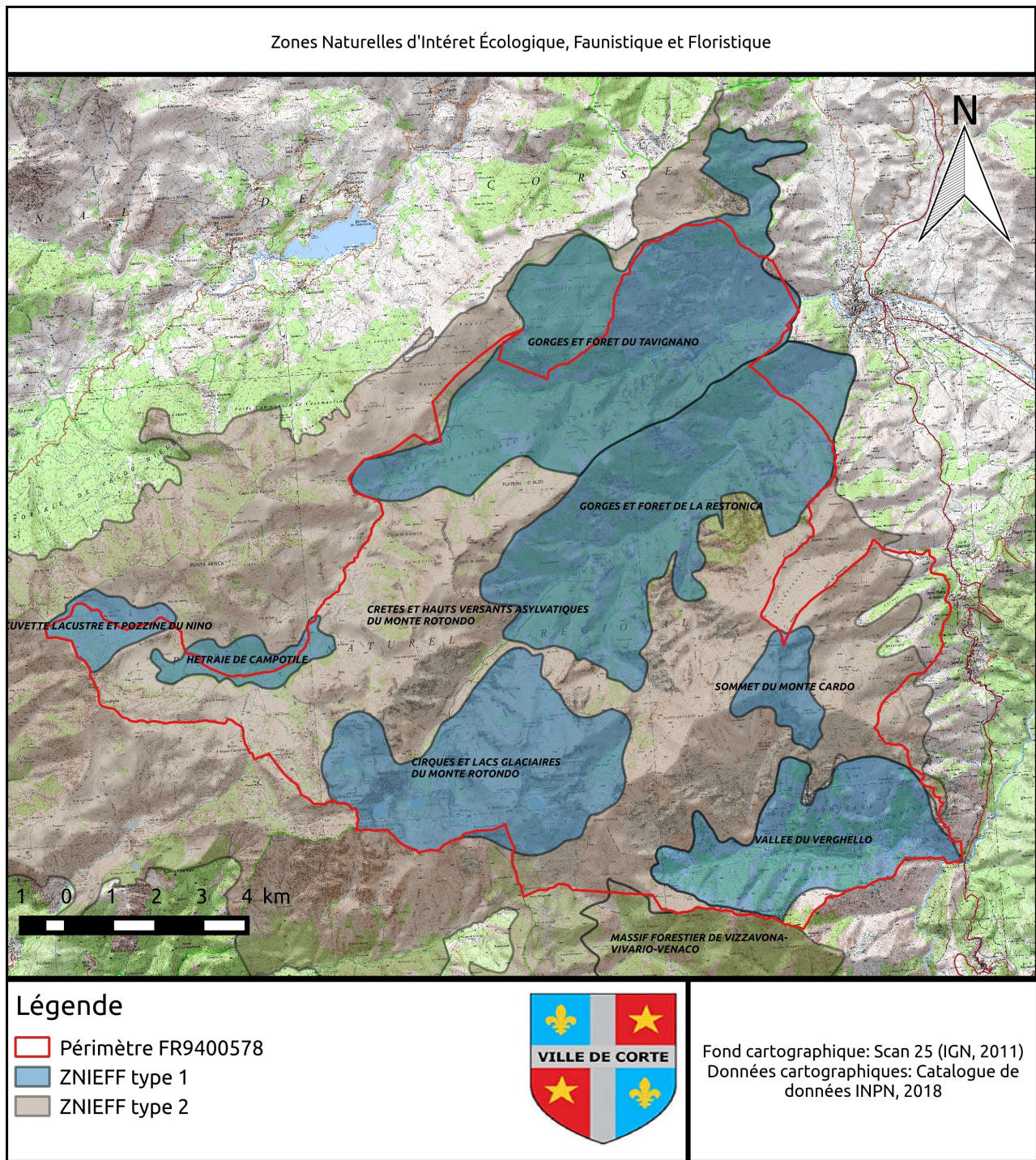


Figure 7 : ZNIEFFs intersectant le site du Rotonde

## **I – 5 Les outils de gestion**

### **I – 5.1 Outils de gestion en cours d'application**

Diverses mesures administratives à but de gestion concernent le site du Rotondu, et se superposent tout ou partie avec la zone Natura 2000 FR9400578 :

- Zones de Protection Spéciale (ZPS) : il s'agit de sites Natura 2000 relevant de la directive « Oiseaux ». Leur mise en place nécessite l'élaboration d'un DocOb. Trois ZPS sont présentes dans le périmètre du site, dont deux ont des DocObs validés : la haute vallée du Verghellu (PNRC, 2012a), et la vallée de la Restonica (PNRC, 2012b).
- Forêts soumises au régime forestier : deux de ces forêts sont présentes sur la zone :
  - la forêt communale de Corte (Office National des Forêts, 2004), d'une surface de 4471,03 hectares divisée en trois cantons (Corte, Tavignanu et Campotile) et répartie sur cinq communes (Corte, Casamaccioli, Casanova, Poggio et Riventosa)
  - la forêt communale de San Petru di Venacu (ONF, 2009), d'une surface de 103 hectares.

De plus, plusieurs forêts régionales et communales intersectent avec la zone du Rotondu. Leur gestion, à but sanitaire ou d'exploitation, est du ressort de l'ONF. Le tableau IV détaille pour chaque forêt communale ou régionale la surface incluse dans la zone Natura 2000.

Tableau IV : surfaces en commun entre les forêts communales ou régionales et la zone du Rotondu.

Forêt :	Surface incluse dans la zone du Rotondu :
Forêt communale de Corte	4404.5029 hectares
Forêt régionale de Forca	2.5946 hectares
Forêt communale de Santo-Pietro-Di-Venaco	98.2197 hectares
Forêt régionale de Tavignano	1025.8512 hectares
Forêt régionale de Melo	21.0272 hectares
Forêt communale de Venaco	1574.1167 hectares
Forêt communale de Vivario	42.2126 hectares
Surface totale incluse dans la zone du Rotondu : 7168.5249 hectares	

- Réserves biologiques intégrale (RBI) : ce sont des réserves naturelles où l'exploitation forestière est proscrite et où la forêt est rendue à une évolution naturelle. Les objectifs sont la connaissance du fonctionnement naturel des écosystèmes, et le développement de la biodiversité associée aux arbres âgés et au bois mort (insectes rares, champignons...). Les RBI constituent de véritables «laboratoires de nature». Une de ces réserves est présente, au nord de la partie centre : RBI « Tavignano » (FR2400060) (Site Web INPN).

Une carte visible à la figure 8 (page 20) matérialise les différentes couches de protections réglementaires s'appliquant au site.

- Grand Sites, inscrits et classés au titre de la loi de 1930 : les Grands Sites regroupent un ensemble de territoires remarquables pour leurs qualités paysagères, naturelles ou culturelles. Une Opération Grand Site (OGS) est une démarche des collectivités territoriales visant à restaurer et protéger les qualités naturelles, paysagères et culturelles du site, améliorer la qualité de la visite et favoriser le développement économique.

Une OGS est actuellement en cours d'application dans la vallée de la Restonica.

- Réserves Naturelles de Corse (RNC) : les réserves naturelles visent une protection durable des milieux et des espèces, en combinant une protection réglementaire et une gestion active. Elles forment ainsi « des noyaux de protection forte, souvent au sein d'espaces plus larges tels que les parcs naturels régionaux, Natura 2000 » (source: site MEDDE), et constituent en France la protection du milieu naturel la plus forte. En Corse, la Collectivité Territoriale de Corse (CTC) a compétence pour créer ses propres réserves naturelles, dénommées RNC.

Une réserve naturelle recoupe la zone du Rotondu : il s'agit de la RNC "Lacs de Montagne / Massif du Monte Ritondu", présentée figure 8 (page 20). Le projet validé par le CSRPN de Corse (Albertini, 2017) est partagé entre les communes de Corte et Venaco, et couvre une surface de 3485 hectares.

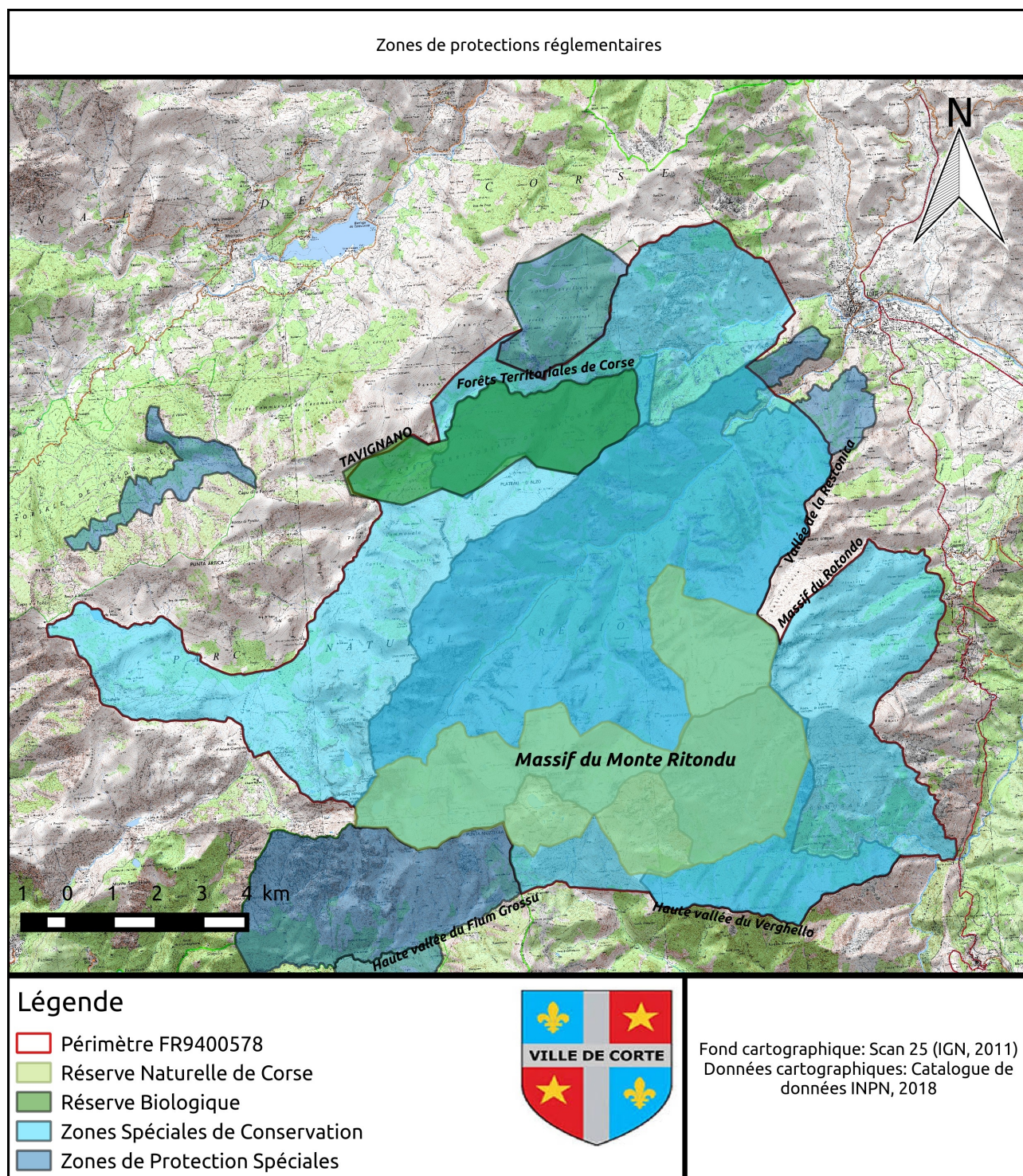


Figure 8 : Zones de protections réglementaires se superposant au site du Rotonde

### I – 5.2 Outils de gestion en cours d'élaboration

Parallèlement aux mesures de gestion déjà appliquées, des projets sont en cours d'élaboration :

- Zones de Protection Spéciale : une partie du site « éclaté » des Forêts Territoriales de Corse, dont le DocOb est également en cours de rédaction.

## **I – 6 : Évaluation et hiérarchisation des risques et des enjeux**

### **I - 6.1 Évaluation des risques et des enjeux**

La méthodologie utilisée pour l'évaluation des risques et des enjeux liés au massif du Rotondu a consisté en une approche par étapes. Plusieurs types d'activités humaines pouvant avoir une incidence sur l'atteinte des objectifs de Natura 2000 sont mentionnés dans le guide d'élaboration des Documents d'objectifs (Souheil *et al.*, 2011). Cette liste a été complétée par le recoupement avec les paramètres pris en compte lors de l'élaboration de nombreux DocObs validés, puis soumis aux organisations ayant une compétence de gestion sur le site. Ainsi, l'inventaire des activités humaines et de leurs impacts, qu'ils soient positifs ou négatifs, est aussi exhaustif que possible.

Les milieux sensibles ont été identifiés grâce au FSD du site, aux cartographies d'habitats réalisées en 2010 par Artemisia (Artemisia, 2010) puis en 2017 par le Conservatoire Botanique National de Corse, ainsi qu'à l'aide de l'inventaire biologique de la zone. Ces éléments ont ensuite été recoupés avec les divers enjeux de conservation liés aux milieux d'intérêt communautaires et aux espèces citées à l'annexe II de la directive "Habitats".

Les enjeux de conservation liés à ces habitats et espèces, ainsi que les différentes menaces qui auront été identifiées, seront exposés selon le type d'habitat auquel ils se rattachent.

Les éléments ainsi recueillis permettront d'élaborer des propositions de fiches action, en tenant compte des mesures de conservation prévues ou déjà appliquées à ces milieux.

### **I – 6.2 Hiérarchisation des enjeux**

Les enjeux de conservation sont identifiés lors de l'élaboration de l'inventaire écologique du site. Afin de gérer et protéger le territoire de façon efficace, il est nécessaire de hiérarchiser ces enjeux, car l'ensemble des mesures préconisées lors de l'élaboration du DocOb ne peuvent être appliquées simultanément. Elles peuvent dans le meilleur des cas être réparties sur les six années séparant la validation d'un DocOb de sa révision.

La hiérarchisation des enjeux de conservation permet donc de déterminer quels enjeux doivent être traités en priorité. Bien qu'aucune méthode ne soit imposée pour effectuer cette hiérarchisation, le guide de l'ATEN préconise l'utilisation d'une méthode élaborée par le CSRPN du Languedoc-Roussillon (Rufay et Kleszczewski, 2011) : cette méthode permet de définir une hiérarchie s'appuyant sur des paramètres concrets afin de déterminer quelles mesures doivent être appliquées en priorité. Elle est particulièrement recommandée pour les sites de grande taille, qui abritent de fait une biodiversité importante, riche en taxons et habitats très différents, qui génèrent donc des enjeux complexes, qu'il est difficile de hiérarchiser objectivement.

Cette hiérarchisation se fait en deux étapes :

- une première étape de définition d'une note d'importance régionale pour chaque enjeu, basée sur la note de responsabilité régionale et les 4 indices définissant le niveau de sensibilité (aire de répartition ; amplitude écologique ; niveau d'effectifs et dynamique des populations / localités), chacun coté de 0 à 4. Les critères de cotation sont bien évidemment adaptés au fait que l'on considère une espèce ou bien un habitat.
- une deuxième étape de hiérarchisation des enjeux sur le site, en croisant la note d'importance régionale de l'enjeu et la représentativité de cet enjeu sur le site par rapport à la région.

Pour chaque espèce et habitat d'intérêt communautaire, on évalue le niveau d'importance régionale à partir de la grille ci-après (Tableau V).



Tableau V: définition de l'importance régionale en fonction de la sensibilité et de la responsabilité régionale

		responsabilité régionale				
		faible (1)	modérée (2)	forte (3)	très forte (4)	
Niveau de Sensibilité	faible (1)	2	3	4	5	importance régionale très forte
	modéré (2)	3	4	5	6	importance régionale forte
	fort (3)	4	5	6	7	importance régionale modérée
	très fort (4)	5	6	7	8	importance régionale faible

Les critères pour évaluer la "responsabilité régionale" d'après les informations fournies par le FSD sont donnés par le tableau VI suivant :

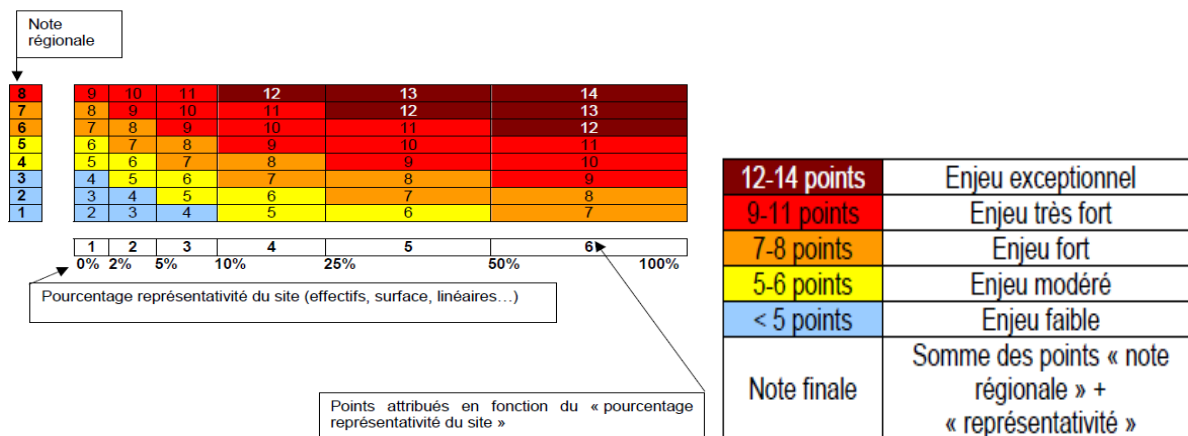
Tableau VI : critères servant à l'évaluation de la responsabilité régionale

Responsabilité régionale	Description générale	Critères pour mollusques, insectes, poissons, flore	Critères pour mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens	Critères pour habitats naturels
<b>4 : très forte</b>	Responsabilité dans la conservation d'une espèce (monde) ou d'un habitat (Europe)	La région abrite plus de 50% de l'aire de distribution dans le monde ou plus de la moitié des effectifs connus dans le monde	La région abrite plus de 10% de l'aire de distribution européenne et/ou mondiale et/ou plus de 50% de la population française	La région abrite plus de 10% de l'aire de distribution européenne et/ou plus de 50% de l'aire française
<b>3 : forte</b>	Responsabilité dans la conservation d'une espèce ou d'un habitat en France	La région abrite plus de 50% de l'aire de distribution en France (ou plus de la moitié des effectifs connus)	La région abrite de 25 à 50% de l'aire de distribution en France (ou de 25 à 50% des effectifs connus)	La région abrite de 25 à 50% de l'aire de distribution en France
<b>2 : modérée</b>	Responsabilité dans la conservation d'un noyau de population ou d'une aire isolé(e) (cas des "limite d'aire"...) )	Responsabilité dans la conservation d'une espèce dans une région biogéographique en France	Responsabilité dans la conservation d'une espèce dans une région biogéographique en France	Responsabilité dans la conservation d'un habitat dans une région biogéographique en France
<b>1 : faible</b>	Peu ou pas de responsabilité dans la conservation d'une espèce ou d'un de ses noyaux de populations isolés, d'un habitat ou d'une de ses aires isolées	-	-	-

Les détails de la méthode utilisée pour calculer le niveau de sensibilité ont été synthétisés sous la forme d'un tableau présenté à l'annexe 2.

Enfin la hiérarchisation des enjeux pour chaque site est obtenue en croisant la « représentativité du site » avec la note régionale des espèces et habitats Natura 2000 (Tableau VII).

Tableau VII : Définition du niveau d'enjeu en fonction de la note régionale et de la représentativité



## I - 7 Fiches action

Les fiches action ou « fiches mesures » sont présentées suivant un modèle détaillé à l'annexe 29 du document de référence concernant l'élaboration des documents d'objectifs (Souheil *et al.*, 2011).

La présentation sous forme de tableau utilisée dans ce document, conforme aux préconisations de l'ATEN, est celle utilisée lors de l'élaboration du DocOb de la zone du Renoso (Biotope, 2011).

Élaborées après avoir défini les enjeux de conservation, puis les objectifs opérationnels, ces fiches expriment pour chaque objectif opérationnel la ou les action(s) envisagée(s), l'ensemble des mesures destinées à atteindre cet objectif, le maître d'œuvre ayant la responsabilité de mettre en œuvre les mesures prévues, ainsi que les partenaires, un planning et un budget. Chaque fiche intègre également une évaluation du niveau de priorité de l'action, destiné à hiérarchiser les priorités d'interventions.

Ces fiches sont approfondies et discutées par les groupes de travail constitués en CoPil, tant sur leur principe que sur leur mise en œuvre. À terme, elles doivent être validées par le CoPil, puis mises en œuvre par un animateur.

## 1 – 8 Évaluations d'incidences

Dans une perspective de développement durable, l'aspect écologique d'un projet est mis en balance avec les aspects économiques et sociaux. Ainsi dans le périmètre d'une zone Natura 2000, les projets, manifestations et activités ayant un impact potentiel sur des milieux ou espèces remarquables ne sont pas interdits a priori.

En revanche, il est nécessaire de réaliser une étude préliminaire permettant d'évaluer l'incidence du projet sur un milieu ou une espèce d'importance communautaire. Cette évaluation d'incidences est de la responsabilité du porteur du projet.

L'évaluation débute par une étude préliminaire permettant de caractériser le risque pour le milieu, ainsi que les habitats et espèces potentiellement impactés. Dans le cas où l'absence d'impacts serait constaté, l'évaluation se résume à la constitution d'un dossier simplifié. En revanche, dans le cas où un impact serait constaté, une étude plus approfondie devrait être menée afin de définir précisément quels seront les impacts du projet.

Du point de vue légal, l'évaluation d'incidences Natura 2000 est une pièce supplémentaire prise en compte dans l'instruction d'un dossier d'autorisation d'une activité par l'autorité administrative. Les activités soumises à l'évaluation d'incidences sont regroupées dans plusieurs listes (Source : Site Internet Services de l'État en Haute Corse) :

- la liste nationale figurant dans le Code de l'Environnement (art L.414-4 et R.414-19 du code de l'environnement)
- les listes locales, complémentaires à la liste nationale et arrêtées par les préfets de département et le préfet maritime :
  - les listes répertorient des activités faisant l'objet d'un encadrement (autorisation, déclaration). Pour les sites terrestres de Haute-Corse : (art L.414-4 et R.414-20 du C.E - Arrêté préfectoral n° 2011235-0007 du 23/08/2011 )
  - les listes concernant des activités qui jusqu'alors ne nécessitaient aucune formalité administrative. Cela signifie qu'un régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000 est institué pour les activités figurant sur la liste locale. La liste locale « régime propre » du second décret (art R.414-27 du C.E. - Arrêté 2014134-0001 du 14 Mai 2014)

## **II - DIAGNOSTICS SOCIO-ÉCONOMIQUE ET BIOLOGIQUE**

---

### **II – 1 Éléments de diagnostic socio-économique : données sur les activités humaines et l'occupation du sol**

#### **II - 1.1 Régime de propriété des parcelles cadastrales**

Les parcelles cadastrales recoupant la zone du Rondou comprennent des propriétés privées ainsi que des propriétés publiques. La figure 9 (page 26) détaille le régime de propriété de ces parcelles au mois de Septembre 2018.

Les données fournies étant anonymisées, elles ne permettent pas de déterminer si une parcelle est utilisée, que ce soit dans le cadre d'une activité agricole ou pour un usage privé. Il n'est pas non plus possible, en exploitant ces données, de déterminer si la parcelle est entretenue, ou gérée.

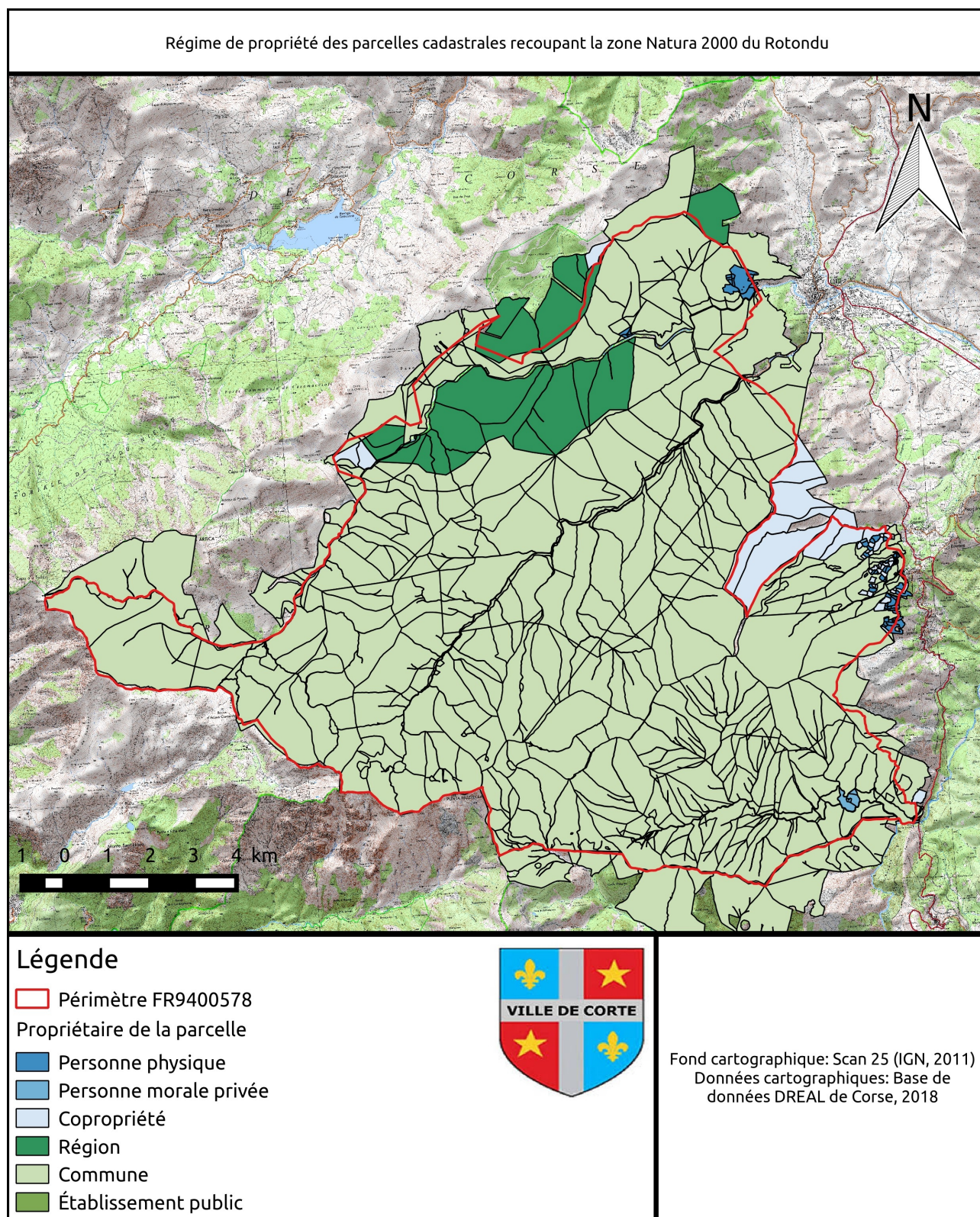


Figure 9 : régime de propriété des parcelles cadastrales de la zone Natura 2000 du Rotonde

## II - 1.2 Les productions agricoles

Il est difficile d'évaluer cette production dans la mesure où les derniers jardins cortenais placés le long de la rivière Restonica et Tavignano se situent plus à proximité de la ville, donc hors site (Mare à mare nord (vallée du Tavignanu) et la RD 623 quartier Scaravaglia). Pourtant à l'entrée de la vallée du Tavignanu des terrasses illustrent l'importante présence traditionnelle de l'élevage, car

le contexte topographique, climatique et pédologique se prêtent peu au développement des cultures permanentes. Des productions anecdotiques marquent plus une volonté de perpétuation d'une façon de vivre en montagne que de réelles retombées économiquement quantifiables.

Il ne faut pas oublier que la présence du couvert arboréen et arbustif est favorable à la cueillette : fruits secs (pignons), noisettes, châtaignes ainsi que des champignons.

L'INSEE a signalé la présence sur la zone d'une exploitation agricole (production de fruits et/ou légumes). En l'état actuel des bases de données, il n'est pas possible de savoir quel est son emplacement exact, ni sa nature.

### **II - 1.3 La sylviculture et les opérations forestières**

Le site comprend deux forêts communales (Corte-Restonica, et Cervellu) et une forêt domaniale (du Tavignanu). L'ONF est en charge des Réserves biologiques Dirigées (RBD) destinées à la protection des espèces et habitats remarquables. La forêt de Tavignanu avec celles du Valdu niellu et de Moltifao (tourbière de Valdu) est concernée.

À ce jour (Mars 2018), trois opérations de coupe ou de débroussaillage sont prévues par l'ONF sur le site du Rotondu : deux dans la forêt communale de Venaco (coupe de pins et débroussaillage dans le cadre de la restauration d'une châtaigneraie, coupe de pins et débroussaillage pour la création d'une zone d'appui à la lutte contre les feux de forêts le long de la route départementale de la vallée du Verghelu (Zone d'une surface de 35 à 40 hectares, coupe d'une tige sur deux) ) et une dans la forêt communale de Saint Pierre de Venaco (coupe d'éclaircie de chêne verts, de faible importance) (Source : Comm.Pers. Daniel Cambon, Gilles Planelles).

### **II - 1.4 L'élevage**

Économiquement et socialement très important dans les sociétés rurales ou primitives, le pastoralisme a décliné dans le monde occidental avec l'exode rural et l'agriculture industrielle. En France, l'activité pastorale a existé au XIXe siècle dans les régions de grande culture. Aujourd'hui, elle se confine essentiellement aux zones d'accès difficile où les grandes cultures n'ont pas leur place. En Corse, le pastoralisme, malgré une déprise agricole importante reste une activité encore pratiquée. L'élevage pastoral hérite de traditions très anciennes de valorisation des terres et des pâturages qui tient compte des cycles saisonniers et des contraintes climatiques. Bien que ce mode d'élevage suppose une grande mobilité du bétail et de ceux qui s'en occupent, il est très lié à un espace géographique. Il suit généralement des parcours fixes ou prévisibles.

L'élevage pastoral en Corse est basé sur un système extensif, où les troupeaux pâturent sur de grandes étendues. Les troupeaux sont déplacés suivant les saisons pour aller chercher ailleurs l'herbe nécessaire à la nourriture des animaux. Les bergers étaient cependant confrontés à la fermeture des milieux et mettaient le feu à la végétation de manière à disposer ensuite de pousses tendres pour le bétail. L'élevage pastoral hérite de traditions très anciennes de valorisation des terres et des pâturages qui tiennent compte des cycles saisonniers et des contraintes climatiques.

La vallée de la Restonica était dans ce cadre un lieu de transhumance privilégié pour les bergers du Cortonais. Cette vallée en cul de sac offre à son terminus un point d'encrage à un village de berger où se fabriquait le fromage: "E Grotelle". Cependant en raison du recul du pastoralisme les bergers se sont tournés peu à peu vers la polyactivité et le village de berger a peu à peu perdu de son authenticité pour accueillir des buvettes de plus en plus nombreuses et de moins en moins qualitatives. Par ailleurs certaines bergeries se sont transformées en résidences secondaires avec une occupation sans droit ni titre. La commune tente à présent de récupérer sa propriété afin de redonner aux Grotelle une vocation pastorale et une atmosphère authentique. (Sources com. Pers. Marie-luce Castelli).

Les vallées de la Restonica et du Tavignano sont des territoires historiquement dévolus au pastoralisme ovins et caprin en offrant de vastes terrains d'alpage aux troupeaux des communes environnantes.

Le site est également concerné par une partie de la zone sud du Lac de Ninu comprenant le Camputile autour des bergeries de Vaccaghja. Les bergeries de l'Inzecche et de Colga sont hors zone. C'est une zone d'herbe rase et de pozzine qui est entretenue depuis des siècles par les troupeaux de bovins, ovins et équins. Les chèvres quant à elles broutent les fruticées naines. Leurs déjections participent à l'enrichissement de la tourbière. La présence des porcs pose plus de problèmes, car sans anneaux pour lutter contre le retournement du sol. Leur présence est en augmentation, en raison de la fréquentation par des troupeaux originaires d'autres communes (Guagnu, Soccia). La présence sans contrôle des porcs accélère l'érosion d'un milieu fragile accentué par un piétinement (destruction des nardaies) accru du fait de la pression touristique en augmentation. Cet impact a été étudié et mesuré et mis en valeur par exemple la question du balisage du GR20, l'interdiction du bivouac, pour en atténuer les effets. (GECO, 1996)

Pour la commune de Corte, il existe une commission pastorale qui est régulièrement sollicitée.

Diverses problématiques peuvent être liées aux activités d'élevage, en fonction des cheptels et des zones fréquentées. Les pozzines semblent être l'un des milieux les plus lourdement touchés par les conséquences de la modification des pratiques pastorales.

En 1999, 24 élevages transhumaient dans la Restonica. À deux exceptions près, ils proviennent essentiellement de Corte et des communes voisines propriétaires du territoire d'estive.

Les élevages qui transhument dans la vallée de la Restonica ont, pour la moitié d'entre eux, des troupeaux uniquement constitués d'ovins (46% des élevages). Viennent ensuite des élevages de troupeaux mixtes ovins-caprins, toujours dominés par les ovins (18%), des troupeaux mixtes ovins-bovins, toujours à ovins majoritaires (11%), des troupeaux de caprins seuls (3,5%), et enfin quelques troupeaux de bovins seuls (18%). Les troupeaux de caprins tendent à disparaître. Ovins et caprins sont pour la majorité de race corse, avec quelques croisements de race sarde pour les ovins, et de race alpine pour les caprins. Les bovins sont tous de race corse. La durée de présence en estive est fonction de plusieurs paramètres, et tout d'abord, de la nature du troupeau. La durée moyenne de présence des bovins dans la vallée avoisine les 220 jours, et tombe par contre à 70 jours, pour les ovins et les caprins. La deuxième caractéristique influençant la durée de présence est la possession ou non d'une bergerie. En effet, la plupart des éleveurs ayant une bergerie montent finir de traire les bêtes en montagne et transforment sur place leur lait en fromage : la période idéale se situe en juin, début juillet.

Ainsi, les éleveurs qui transforment et restent en bergerie en montagne passent en moyenne 90 jours, contre 60 jours pour les autres. Pour 41% d'entre eux, les éleveurs sont présents sur l'estive pendant toute la durée de la transhumance, accueillant famille et amis. La superficie moyenne des bergeries est de 32m<sup>2</sup>, le nombre de couchages varie entre 5 et 10.

La figure 10 présentée page 29 résume les temps d'occupation en fonction des catégories d'utilisateurs.

## Différentes catégories d'utilisateurs:

- **Éleveurs Transformateurs (ET)**
- **Éleveurs Laitiers Taris (ELT)**
- **Éleveurs Gros Bétails (EGB)**

**Fig. 2 : Chronologie de l'occupation du plateau d'Alzu (LRDE, 2010)**

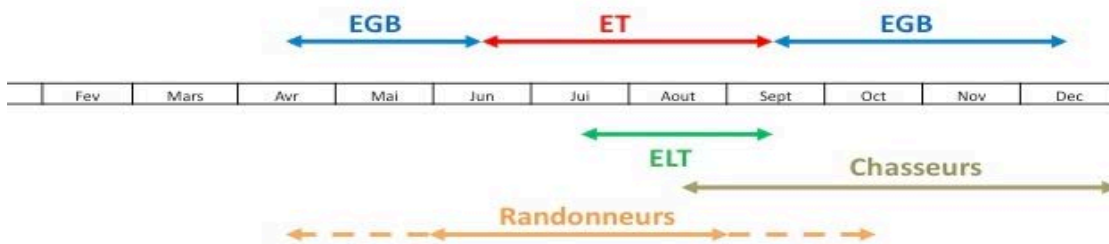


Figure 10 : temps de présence annuel des différentes catégories d'utilisateurs du site

Source : Graphique (LRDE INRA corse 2010)

À l'exception des Grotelle, accessible par la route, l'accès aux bergeries se fait par chemin muletier. Le domaine pastoral est composé de plusieurs unités :

- l'unité du Melu, au fond de la vallée, avec les bergeries des Grotelle ;
- l'unité de l'Oriente, avec deux groupes de bergeries, Timozzu et Riviseccu à présent occupées par des bergers niolins
- l'unité du plateau d'Alzu au nord-est, qui déborde de la vallée au nord (commune de Casamaccioli) avec un ensemble de bergeries (Alzu, Sega, Culletta, Cappellaccia, et Menta, Tenneracciola hors site sur la commune de Casamaccioli)
- l'unité des Spiscie, qui déborde de la vallée au sud est située pour moitié environ sur son territoire de Corte, avec deux bergeries isolées, hors Restonica.
- la vaste et importante unité du Camputile : qui borde le site par le nord-ouest : bergeries de Ceppu, Tramizzole, Inzecche, e Paratelle, Pozzi, Gallichetti, Giovannaccia, Vaccaghja, Scrocchiella hors site.

Il faut y ajouter les bergeries des communes du venacais :

- l'unité de la vallée du Verghellu : bergeries de Piferini, de Quarcetu, Puzzatellu, Campu à u Prete, Galghellu
- l'unité de la vallée du Misognu, Tovv et du Sartellu : E Cavallerecce, Codopratu

A noter que les redistributions liées aux évolutions dans le suivi des exploitations et l'occupation des bergeries ont modifié les répartitions longtemps observées.

En dehors des unités précédentes, le bas de la vallée, dominée par des formations à bruyère et à pins, est également parcourue par des troupeaux, essentiellement bovins. La charge instantanée sur l'ensemble du domaine pastoral est identique à la moyenne sur l'ensemble de la Corse, d'après



l'enquête pastorale 1999, soit 0,12 UGB/ha : les variations sont toutefois très importantes d'une unité à l'autre. Les ressources estimées sont faibles (environ 100 UF/ha) et expliquent le caractère extensif de l'utilisation de l'espace. La dimension moyenne des unités, 1 118 ha, est très proche de la moyenne corse : 1 000 ha par unité d'après l'enquête pastorale de 1999. Deux unités sur quatre sont ici vraisemblablement utilisées au maximum de leurs potentialités. Là encore, la vallée est probablement très représentative de la situation de l'ensemble de la Corse ; mais, en raison du manque de références sur les ressources, l'appréciation reste (en partie) subjective. Les principaux problèmes concernent l'organisation des éleveurs, l'attribution du foncier non bâti et surtout bâti, les conflits (localisés) avec d'autres usages (randonnée, chasse, chiens errants), la gestion de l'espace et des ressources, l'utilisation de la forêt, et les incendies dans le bas de la vallée. Les conflits se cristallisent sur l'usage des bergeries, qui est effectivement une cause emblématique et centrale pour la remise en valeur de la transhumance et des estives. De nombreuses bergeries ont perdu leur usage pastoral pour devenir des maisons secondaires, des abris de chasse ou des locaux à usage commercial. Cette menace sur le bâti contribue encore à affaiblir la fonction pastorale primordiale du territoire. Une concertation entre les partenaires du territoire, et la prise de conscience collective du caractère incontournable de l'activité pastorale (sans pastoralisme, point de paysage tel qu'on le connaît...), sont des préalables indispensables pour la remise en valeur et le développement harmonieux des territoires pastoraux, en Corse comme ailleurs. (source : site web cardere.fr Icalpe, Riventosa <http://www.cardere.fr/doc/X-RP5.pdf>. Association française de pastoralisme, 2001)

Des chiffres communiqués en 2015 par le Service Régional de l'Information et des Statistiques économiques de Bastia (SRISE) donnent une idée de l'évolution des pratiques d'élevage dans les dernières années :

Une évaluation des cheptels bovins, ovins, caprins et porcins sur l'ensemble des quatre communes, pour les années 2010 et 2013, nous a été communiquée par le SRISE, visible dans le tableau VIII:

Tableau VIII : évaluation des cheptels bovins, ovins caprins et porcins pour les années 2010 et 2013, communiquées en Mai 2015

Année	Vaches	Brebis mères	Chèvres	Truies
2010	971	3543	885	74
2013	1410	3524	933	66

On constate que l'effectif de brebis et de chèvres ne semble pas varier significativement sur les années considérées, bien qu'un biais important existe : le cheptel est affecté à la commune ou le siège social de l'exploitation agricole est déclaré, il est possible que certains troupeaux paissent sur des parcelles situées hors des communes considérées. Il est également possible que des troupeaux provenant d'une commune voisine soient présents.

En 2018, de nouvelles données concernant l'élevage sur la zone du Rotondu ont été communiquées par le SRISE. Contrairement aux données précédentes, il a été possible de circonscrire la recherche d'informations à la seule zone Natura 2000, pour l'année 2016 en utilisant les données PAC (données issues des demandes d'aide à la Politique Agricole Commune). Aucune information concernant les élevages porcins n'a pu être extraite, car ces élevages ne perçoivent pas d'aide. De plus, il semble que tous les exploitants ne déclarent pas de surface.

En 2016, 30 exploitations étaient présentes sur la zone, totalisant une surface déclarée de 2780 hectares (la plus grande partie de cette surface étant déclarée comme « Surface Toujours en

Herbe »). L'activité pratiquée par ces exploitations est résumée par le tableau IX.

Tableau IX : évaluation des élevages et de l'effectif des cheptels présents sur la zone du Rotondu en 2016 (SRISE, 2018)

	Ovin	Bovin	Caprin
Nombre de cheptels	7	17	4
Effectif total	1880	715	365

De plus, 4 de ces exploitations pratiquent le polyélevage, ramenant à 24 sur un total de 30 le nombre d'exploitations dont l'activité sur la zone du Rotondu est connue.

Ces lacunes découlent de la méthode employée pour recenser les exploitations et les têtes de bétail, qui ne permet pas d'avoir une bonne précision au niveau infra-communal. Bien que ces informations ne puissent pas être considérées comme exhaustives, le SRISE nous assure que ces données couvrent la quasi totalité des exploitations présentes sur la zone.

En revanche, des cartes (figures 11, 12 et 13) tirées du DocOb Restonica (PNRC, 2012b), tendent à montrer qu'entre 1988 et 1999, le nombre de zones de pacage en lien avec les pozzines, ainsi que l'effectif d'ovins et caprins ont très fortement diminué. Ce phénomène est clairement visible sur la pozzine de Melu. Le nombre de zones de pacage semble avoir diminué sur cette zone entre 1999 et 2011, mais l'effectif exact des cheptels n'est pas connu.

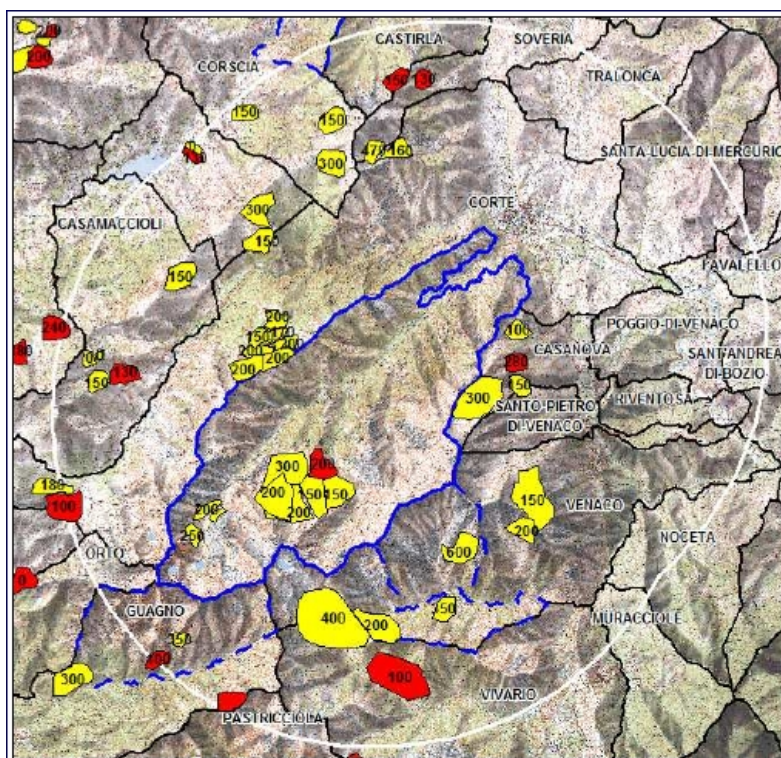


Figure 11 : cheptel ovin-caprin en 1988 (en jaune : ovins ; en rouge : caprins). En bleu les contours des ZPS (in PNRC 2012b).

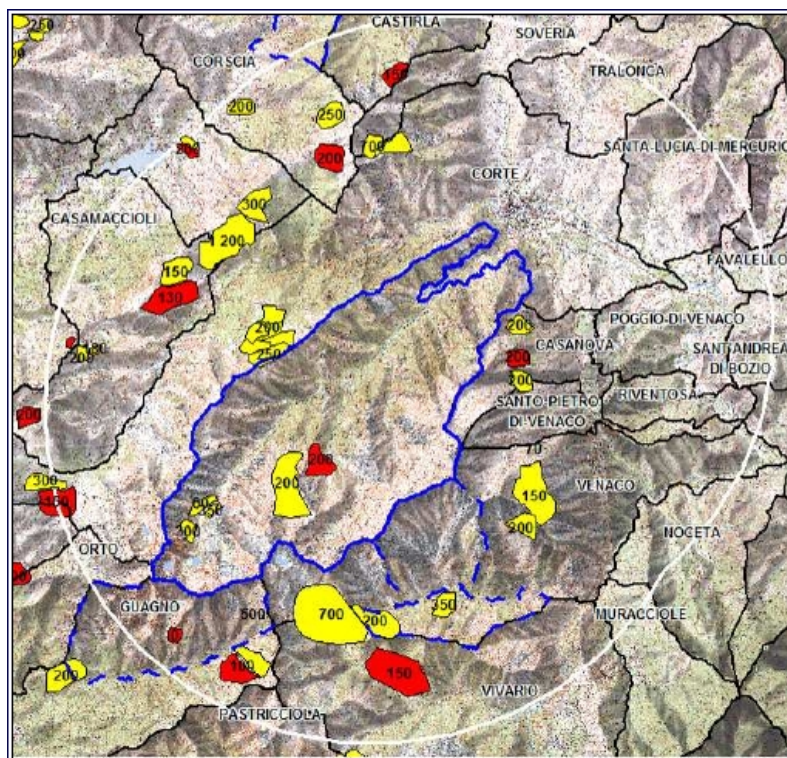


Figure 12 : cheptel ovin-caprin en 1999 (en jaune : ovins ; en rouge : caprins). En bleu les contours des ZPS (in PNRC 2012b).

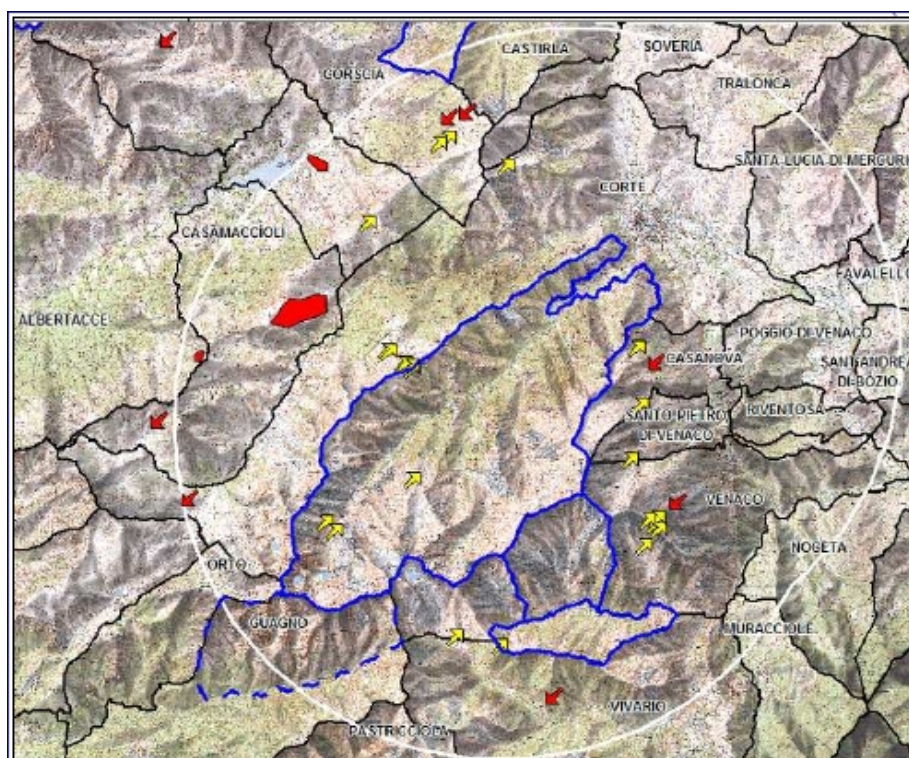


Figure 13 : cheptel ovin-caprin en 2011 (en jaune : ovins ; en rouge : caprins). En bleu les contours des ZPS, données non exhaustives (in PNRC 2012b).

L'orientation vers le polyélevage d'herbivores de la région du Centre Corse peut expliquer ce phénomène, illustré par les chiffres transmis par la Chambre d'Agriculture de Haute-Corse

disponibles en annexe 3, ainsi que par la carte représentant l'orientation technico-économique des communes, également disponible en annexe 4.

## **II - 1.5 L'artisanat et le commerce**

La vallée a vu au fil des années se développer des structures touristiques (hôtels, camping) et de restauration. Mais celles implantées sur le site sont rares. L'INSEE cite en 2018 trois exploitations sur le site, toutes le long de la vallée de la Restonica : un camping, un restaurant et une entreprise de loisirs. La nature non urbanisée du site, ainsi que le manque de précision des bases de données ne permet pas de préciser leur position exacte.

## **II - 1.6 L'industrie**

En dehors de la mention de l'ancienne scierie d'altitude à la frontière nord du site Natura 2000 dans la vallée du Tavignanu sur l'actuel site de la Sega, ainsi que de l'ancienne carrière de marbre de la Restonica, la zone ne recèle pas d'industrie.

Même si les cortenais se souviennent de cette petite industrie en raison non seulement des productions mais aussi des familles rattachées au commerce du marbre (Aragni, Bastiani, Galigani...), un travail de patrimonialisation destiné aux touristes et aux générations futures serait utile et porterait en contre point original dans un contexte très orienté sur la nature et le pastoralisme. Le bénéfice de telles mises en valeur, est aussi à voir dans les effets contenant qui pourraient potentiellement inciter à des activités autres que celles impactant l'environnement.

Ajoutons également la carrière de marbre bleu turquin située à Petra furnella sur la commune de Santu Petru di Venacu. Fermée en 1930, elle a employé jusqu'à 24 ouvriers à l'extraction et la production à l'export de dalles, pavés... Le projet de réouverture un instant envisagé n'a pas été concrétisé. Elle a été inscrite à l'Inventaire général du patrimoine culturel en 2006. Une mise en valeur plus précise du front de taille pourrait être programmée. (source : <http://www.actuacity.com>)

## **II - 1.7 Les activités cynégétiques et la pêche**

Aucune réserve de pêche n'est présente sur le périmètre du site. Il faut toutefois noter que deux réserves sont limitrophes.

Les lacs constituent des espaces fréquentés par les pêcheurs (avec ou sans permis) ; Le lac de Ninu est considéré comme poissonneux.

Aucune réserve de chasse ne se superpose au site, toutefois la carte suivante (figure 14, page 34) montre la proximité d'une réserve de chasse et de faune sauvage jouxtant les limites du périmètre de la zone Natura 2000 qui nous intéresse. Une réflexion devra être menée sur les compromis à trouver pour concilier les usages du territoire et les mesures conservatoires, mais pour l'heure la fédération de chasse contactée décline l'invitation à des groupes de travail ultérieurs.

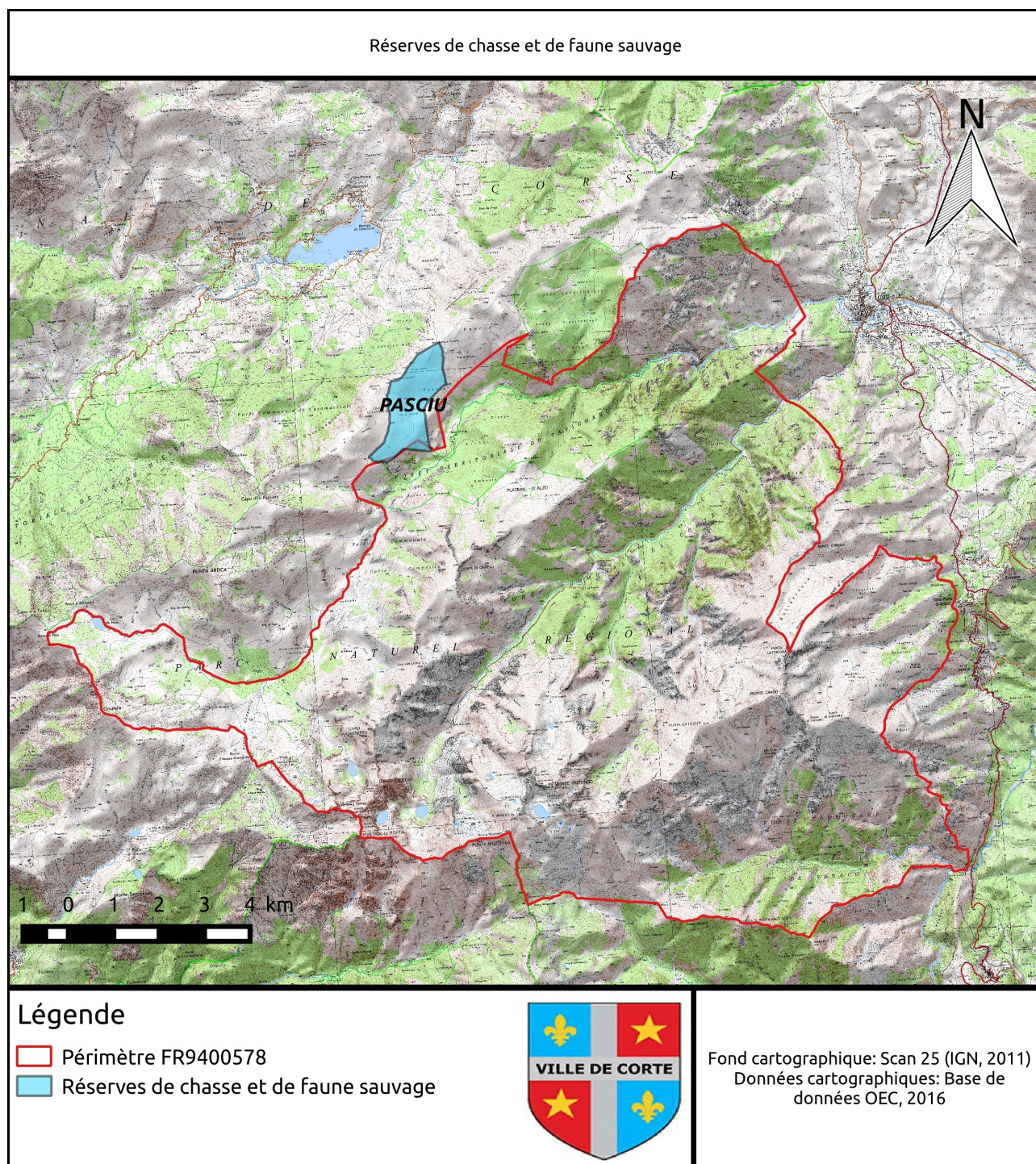


Figure 14 : réserves de chasse et de faune sauvage intersectant le site du Rotundu

## II - 1.8 Le Tourisme

L'activité touristique constitue un point d'orgue de la fréquentation du site. La fréquentation des territoires assure à Corte et aux villages environnants une présence quasi annuelle de randonneurs, alpinistes, adeptes du rafting, du ravinisme, ou simple amoureux de la nature. Elle est qualifiée par le guide du routard comme « une des sept merveilles de la Corse ». Coupées par le Mare à mare (vallée du Tavignanu) et longées par le GR 20 (Bergeries de Vaccaghja, Maniccia, bergeries de Gialgu) les zones d'altitude sont fréquentées par d'importantes populations de randonneurs. Les profils sont extrêmement divers et si les attentes sont la recherche d'une nature « sauvage », la découverte de sites typiques de la montagne corse, les pratiques diffèrent considérablement.

Le dispositif Restonica mis en place désormais tous les ans en collaboration avec l'Office de l'Environnement, du premier Juin au 30 Septembre, conjugue plusieurs fonctions en relation avec le flux touristique. Le point d'information renseigne les personnes, délivre des conseils. Des contrôles au Lamaghjosu et au Grotelle gèrent les parkings payants et régulent les mouvements de la circulation. Des équipes parcourent aussi le site et jouent un rôle dans la prévention des incendies. Une navette en service du 15 Juillet au 15 Août permet de désengorger les parkings, ainsi que la D 623, rapidement saturée.

Contacté, l'office du tourisme n'a pas été en mesure de de nous transmettre la cartographie pour une visualisation des lieux. Un enjeu ultérieur résidera à maîtriser les pôles d'attractivités en vue de permettre une moindre fréquentation des plus dégradés ou de ceux qui hébergent des espèces à préserver.

Néanmoins, une carte extraite de l'annexe 8 du Schéma d'orientation pour le développement touristique (CTC 2015) est présentée à la figure 15, page 36. Elle permet de visualiser les pôles d'attractivité touristiques en Corse.

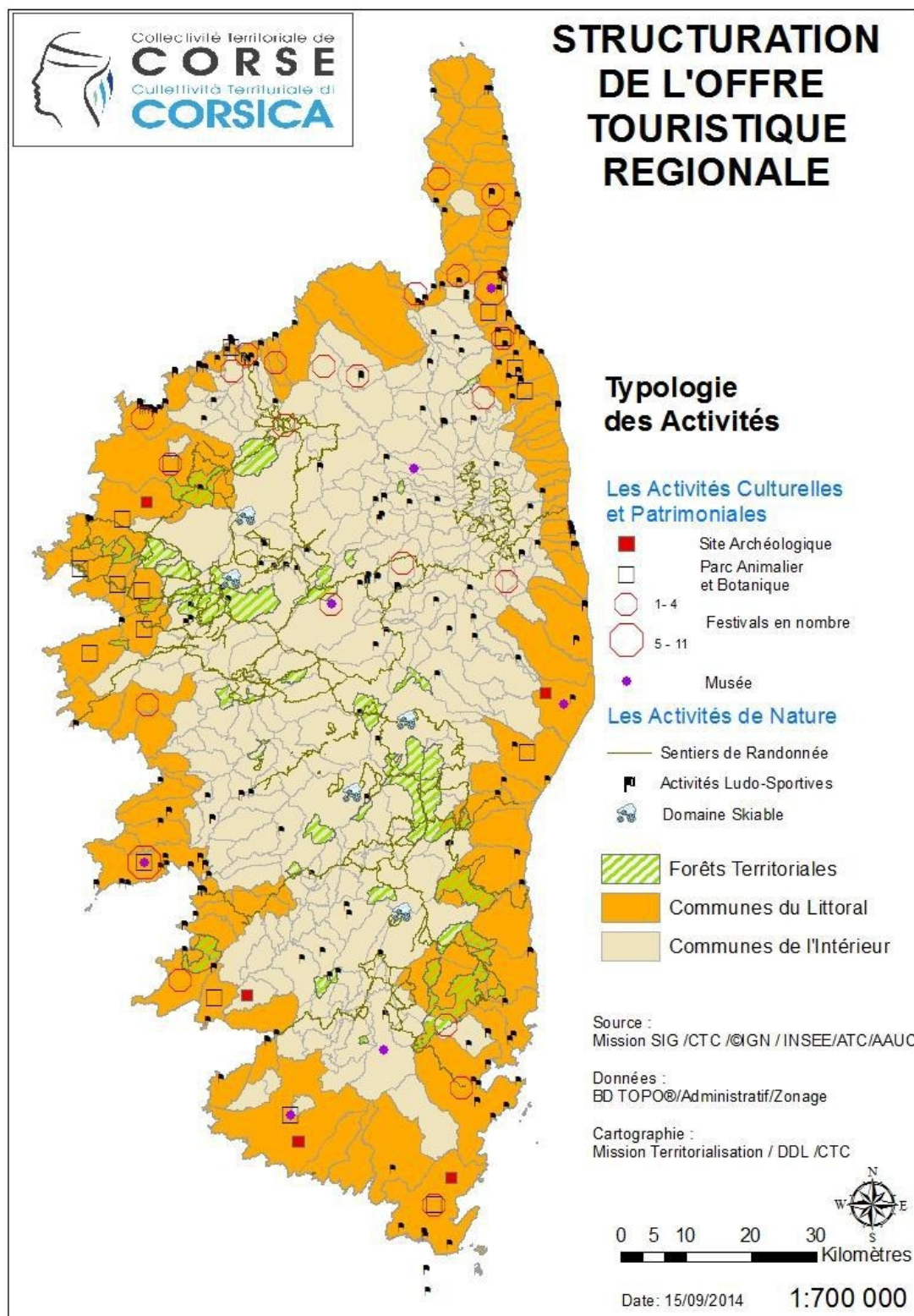


Figure 15 : Structuration de l'offre touristique régionale

## II - 1.8 Les activités sportives

- **Randonnée**

La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Corse a été

contactée au début de l'année 2018, mais n'a pas été en mesure de produire une carte à l'échelle de la zone Natura 2000 du Rotondu. Néanmoins, une carte regroupant les informations disponibles sur les loisirs et les sports de Nature à l'échelle de la Corse a été extraite de l'annexe 8 du Schéma d'orientation pour le développement touristique (CTC,2015). Elle est présentée à la figure 16, page 38.



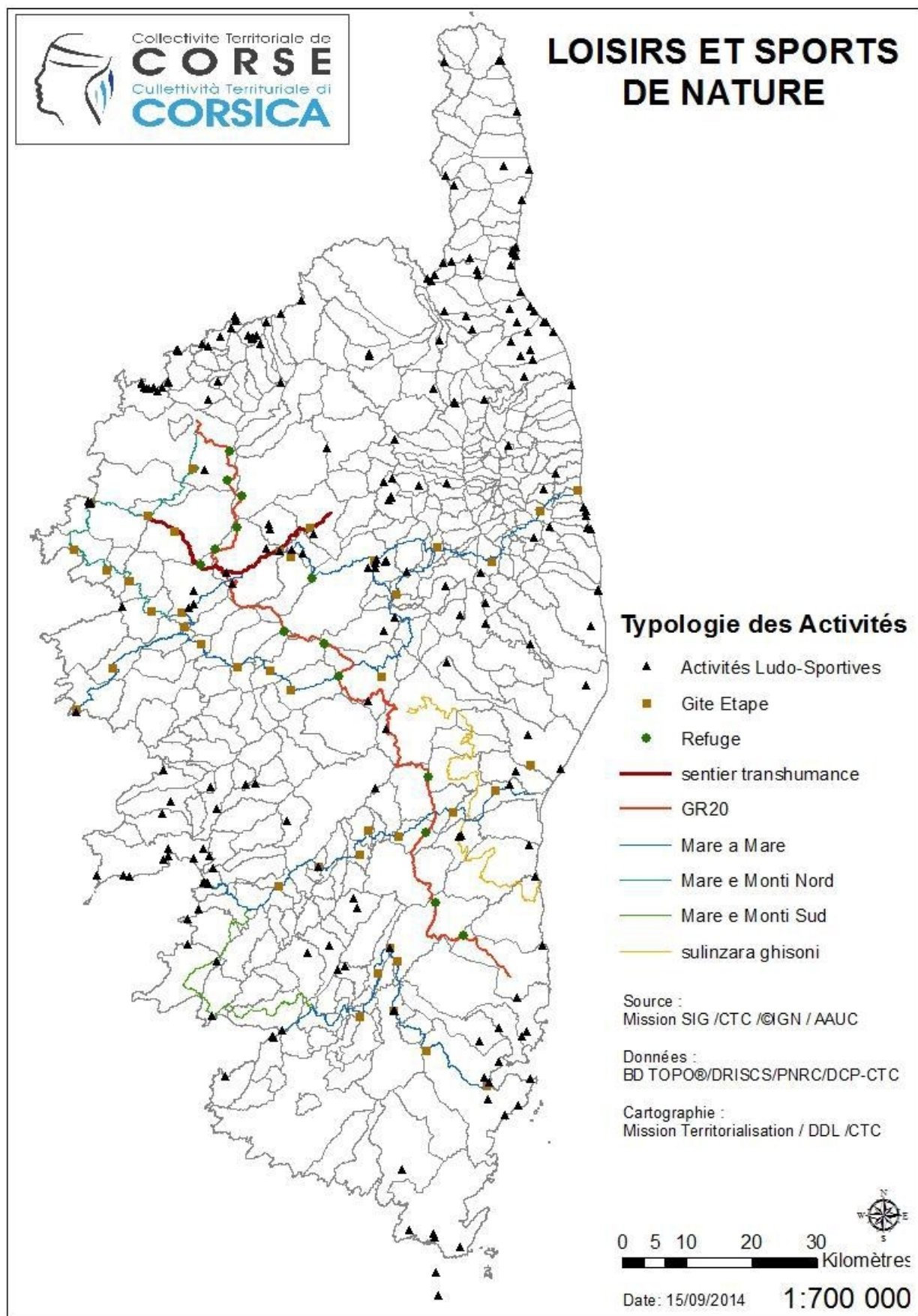


Figure 16 : Loisirs et sports de Nature en Corse

- **Ski**

Bien qu'il n'existe pas de station de ski sur le site, ce sport est pratiqué par certains. Du ski de randonnée, nordique, alpin, mixte, est pratiqué l'hiver et au printemps autour des lacs et le long des lignes de crêtes de la zone sud (Manganu/Petra Piana). Divers circuits (par exemple : Manganu, Gorla, Lombarducci, brèche de Gorla, Melu, Maniccia) sont répertoriés et font l'objet de produits touristiques (source : [skitour.fr](http://skitour.fr), 2011). On trouve également des randonnées concernant le Latiniccia, le Cardu etc... vers San Petru di Venacu et à partir des bergeries de Puzzatellu dans la vallée du Verguelli (Venaco). Le but est d'alterner la randonnée et le ski en empruntant les couloirs. Cette activité est pratiquée par des amateurs de bon niveau en petites équipes et par des groupes suivant des itinéraires reconnus.

Il est difficile de mesurer l'impact de cette activité en terme de fréquentation et de conséquence sur les sites concernés qui sont en haute montagne. Elle concerne une niche réservée aux amateurs de neige vierge et de sites peu fréquentés. Elle attire donc quelques adeptes hors saison estivale et dépend de la présence de neige sur les sommets. La fonte et l'arrivée massive des touristes interrompent la fréquentation. L'évaluation en termes de risques pris par les participants concerne la pratique des sports extrêmes et la potentielle limitation de la liberté individuelle. Elle déborde le cas échéant sur la mobilisation des secours en montagne.

- **Sites d'escalade**

De nombreux sites sont connus du massif du Rotondu. Certains situés dans la vallée de la Restonica sont susceptibles d'impacter l'avifaune, en particulier le Gypaète barbu. Ces aspects sont traités dans le DocOb « ZPS- site de la Restonica ».

- **Courses**

De nombreuses activités sportives de groupe sont organisées qui voient pour cadre la vallée de la Restonica : citons le Trail Blanc, le Tavignano trail (33 km), le Restonica trail (62 km), l'Ultra Trail di Corsica (103 km). Les tracés aux difficultés et longueurs différentes s'adressent à un public aux capacités échelonnées. Ces courses sont désormais le rendez vous des adeptes de la course en montagne et leur étalement dans le temps permet d'assurer des événements tout au long de l'année.

Si elles contribuent à l'activité économique, elles sont identifiées comme ayant potentiellement un impact négatif sur le site, car pouvant participer à son piétinement. La réduction de cette conséquence passe par une bonne gestion de la logistique nécessaire au déroulement des courses.

## **II – 2 Éléments d'inventaire biologique**

Les habitats décrits à l'annexe I de la directive « Habitats » ont fait l'objet de deux cartographies, effectuées par un bureau d'étude (Artemisia, 2010) puis par le CBNC en 2017.

Les espèces et habitats cités dans ces directives et présents sur le site Natura 2000 sont listées dans le FSD, consultable en ligne sur le site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel.

Si certains risques et enjeux sont identifiés dans le FSD, la consultation des experts et des organismes ayant une compétence de gestion sur la zone permet d'obtenir des informations plus précises, et surtout, actualisées.

Nous présenterons tout d'abord le diagnostic environnemental, suivra l'identification des risques et des enjeux de conservation, puis la présentation des propositions de gestion.

## II – 2 -1 Diagnostic environnemental

### II – 2 – 1.1 Fonctionnement écologique du site

#### II – 2 – 1.1.1 Dynamique de la végétation

En région méditerranéenne, la dynamique de la végétation spontanée, sans intervention humaine ni incendie, évolue d'un sol nu à une pelouse composée d'espèces herbacées. Les pelouses évoluent par la suite en fruticées basses, comportant des groupements héliophiles vivaces, et marquées par la présence de cistes (*Cistus spp.*) ou d'autres petits ligneux, selon l'altitude (*Helicrysum italicum*, *Genista lobelli* var. *Salzmannii*). Peu à peu, les espèces herbacées disparaissent, au profit d'espèces ligneuses plus hautes telles que l'arbousier (*Arbutus unedo*) et la bruyère arborescente (*Erica arborea*) qui forment ainsi une fruticée haute. Ces végétaux créent une importante zone d'ombre, défavorisant les espèces de plus petite taille. Ce couvert favorisant la germination des essences forestières, les espèces arborées colonisent le milieu et la fruticée évolue jusqu'à un stade boisé.

Cette dynamique, si elle reste valable d'une manière générale, est influencée par la nature des sols et l'altitude.

De plus, certaines catastrophes naturelles (incendies...) et pratiques humaines (pastoralisme, tourisme) peuvent influencer cette dynamique. Le pastoralisme, par l'effet du piétinement du bétail, et du broutage tend à maintenir ouvert les milieux tels que les pelouses. La modification de ces pratiques influence la dynamique : un surpâturage peut provoquer la régression de la pelouse à un sol presque nu, alors que l'abandon du pâturage laisse évoluer les pelouses vers la fruticée. L'apport des déjections animales joue également sur la dynamique du sol.

L'activité sylvicole peut également influencer cette dynamique, par exemple dans le cas d'une coupe à blanc, qui provoquerait la régression d'un stade forestier à un stade herbacé. Il en est de même pour un incendie.

#### II – 2 – 1.1.2 Étages théoriques de végétation

Regroupant plusieurs vallées et hauts sommets, le site du Rotondu présente la plupart des étages théoriques de végétation, exception faite de l'étage thermoméditerranéen. Du point le plus bas au point le plus haut, on relève la présence des étages de végétation suivants :

- L'étage mésoméditerranéen : de 1 à 700 mètres aux ubacs, voire 900 mètres aux adrets.  
Climat chaud avec des températures moyennes de 12 à 16 degrés. Caractérisé essentiellement par le chêne vert et les maquis à bruyère et arbousier, mais aussi par le pin mésogéen, le chêne pubescent, le châtaignier, les fruticées basses à *Lavandula stoechas*, *Genista corsica*, *Teucrium marum* et les cistaies.
- L'étage supra-méditerranéen : à partir de 500 ou 700 mètres jusqu'à 900 ou 1000 mètres aux ubacs, à partir de 800 ou 1000 mètres jusqu'à 1200 ou 1350 mètres aux adrets. Climat assez chaud avec des températures moyennes de 10 à 13 degrés. Cet étage est caractérisé par des forêts principalement caducifoliées, par l'apparition du pin Laricio, de l'aulne cordé, du thym corse, du *Carex caryophyllea* et surtout par la disparition de l'arbousier, du ciste de Montpellier, de la lavande.
- L'étage montagnard : à partir de 900 ou 1000 mètres jusqu'à 1600 mètres aux ubacs, à partir de 1200 ou 1350 mètres jusqu'à 1800 mètres aux adrets. Le climat y est plutôt doux, avec des températures moyennes de 7 à 10 degrés. Cet étage est caractérisé en premier lieu par la disparition des chênes verts et pubescents, des pins mésogéens, du châtaignier et des bruyères, puis par l'importance des groupements forestiers tels que les hêtraies et les sapinières aux ubacs, les forêts de pin Laricio aux

adrets ainsi que les bosquets d'ifs et de houx.

- L'étage oroméditerranéen : localisé entre 1800 et 2200m aux adrets et sur les arrêtes, absent aux ubacs. Cet étage présente un climat rigoureux, avec des températures moyennes de 3 à 7 degrés. Il est caractérisé par la disparition des derniers pins Laricio et la présence de fruticées naines à *Juniperus nana*, *Berberis aetnensis*, *Anthyllis Hermanninae*, *Genista salzmannii* et l'apparition d'*Armeria multiceps*, *Bellardochloa variegata* et *Paronychia polygonifolia*.
- L'étage subalpin : de 1400 ou 1600 mètres jusqu'à 2100 mètres, exclusivement aux ubacs. Cet étage de végétation présente un climat rigoureux, avec des températures moyennes de 3 à 7 degrés. On observe à cet étage la disparition du hêtre et du pin Laricio, ainsi que la présence massive de formations à *Alnus alnobetula* subsp. *Odorata*.
- L'étage alpin: dès 2100 mètres aux ubacs ou 2200 aux adrets, jusqu'aux cimes. Cet étage présente un climat froid, avec des températures moyennes de -3 à 1 degrés. Il est caractérisé par la disparition des fruticées et la présence de pelouses plus ou moins ouvertes et de formations particulières d'éboulis et de rochers.

En plus de ces découpages en étages, il faut signaler les bords de cours d'eau, qui échappent en partie aux conditions climatiques générales des étages de végétation. Ce sont des lieux de développement de formations particulières comme les ripisylves ou les mégaphorbiaies.

L'agencement de ces étages de végétation est récapitulé par la figure 17 :



Figure 17 : étages de végétation théorique de la Corse (Artemisia, 2010)

## II - 2 - 2.1 Les grands milieux

Il faut entendre par « Grands milieux » les espaces aux caractéristiques géographiques complexes comme les littoraux, les montagnes, les espaces caractérisés par leur végétation, les déserts et les

bassins versants (entre-autres).

### **Le massif du Rotondu : un site essentiellement montagnard.**

Le relief montagneux du site couvre plusieurs étages de végétation théorique:

- un étage mésoméditerranéen théorique couvert de forêts (chênes verts, pins maritimes...). Des pentes abruptes et des éboulis complètent le paysage.
- un étage supra méditerranéen théorique également couvert de forêts et de landes toujours avec une place importante de parois et d'éboulis.
- un étage cryo oroméditerranéen théorique : il se caractérise par des conditions climatiques très dures où seules subsistent des fruticées naines.
- un étage alpin théorique : au dessus de 2100 m aux ubacs et 2200 aux adrets ; il ne concerne qu'une part minime du territoire (lignes de crêtes débutant du Capu à i sorbi passant par la pointe du Rotondo et s'arrêtant sur le site à la Lattinicia). Le paysage présente presque exclusivement des parois, des éboulis et des roches. Seules subsistent des pelouses, quelques herbacées et de rarissimes fruticées.

### **Un élément marquant du paysage : le milieu forestier.**

L'Inventaire de la forêt de la Restonica de 1955 dénombreait 50.000 arbres représentant un volume de bois total de plus de 100.000 mètres cubes (Simi, p. 497)

Le pin maritime (*Pinus pinaster*) est très représenté sous une variété (*Pinus mesogeensis Gauss*), il porte même le surnom de pin de Corte. Ses branches sont horizontales, et « ses canaux résinifères plus nombreux au milieu de l'aiguille et sous la gaine, ses grands cônes allongés, variant entre 8 et 10 centimètres (Simi, p. 60). Rappelons que l'endémisme croît avec l'altitude comme l'a démontré un travail ancien. Les forêts sont des forêts de protection, à forte valeur paysagère mais faible valeur économique. Elles sont constituées, dans leur partie basse, de formations supraméditerranéennes composées de maquis haut dominé par la bruyère arborescente, *Erica arborea*, associées au pin maritime, *Pinus pinaster*, et au pin laricio, *Pinus nigra subsp. Laricio*, et dans leur partie haute, à l'étage montagnard, de peuplements clairs de pin laricio. Le domaine d'estive proprement dit est essentiellement asylvatique, s'étendant de l'étage montagnard à l'étage alpin, toutefois peu représenté ici. Il est largement recouvert de fruticées méditerranéennes d'altitude, en formations écorchées à épineux bas, tels que le genévrier nain, *Juniperus nana*, le genêt de Lobel, *Genista lobelii*, et l'épinevinette, *Berberis aetnensis*, qui constituent l'essentiel des ressources fourragères. Les autres grandes formations du domaine d'estive sont les forêts naines d'aulnes odorants, *Alnus viridis subsp. suaveolens*, difficilement pénétrables et caractéristiques de l'étage subalpin corse (subalpin « chauve »).

### **Une composante omniprésente : le milieu aquatique.**

Le site est abondamment pourvu en sources, torrents qui ont creusés de profondes vallées. Ces trois vallées montagnardes, outre leur beauté, offrent une grande variété biologique. De plus, 13 lacs glaciaires sont présents sur la zone du Rotondu : Capitellu, Cavacciole, Galiera, Gorìa, Melu, Ninu, Oriente, Pozzolo, les deux lacs Rinoso, Rotondu (parfois appelé Bettaniela ou Bellebone), Scapucciole et Sorbi, couvrant une surface totale de 39 hectares.

## II – 2 - 2.2 Habitats

La première source d'information concernant les habitats présents est le FSD, exprimant entre autre la surface couverte et l'état de conservation (tableau X). Un seul habitat prioritaire y est mentionné : la pinède à pin Laricio (code 9530) .

Il est important de noter que des différences existent entre la liste des habitats mentionnés dans le FSD et le tableau X : deux habitats présents dans le tableau suivant ne figurent pas dans le FSD ( les éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles (8130), ainsi que les forêts à *Castanea sativa* (9260) ) ; un habitat cité dans le FSD n'est pas présent dans le tableau X (les mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin (6430) ).

Ces divergences s'expliquent par l'utilisation lors de la rédaction de ce document d'une cartographie d'habitats plus récente que celle réalisée par Artemisia en 2010 : la cartographie utilisée, transmise par le CBNC en Mars 2018, a été achevée en 2017 (pour les observations les plus récentes) : il s'agit en fait de données extraites du programme CarHab.

Tableau X : Habitats de l'annexe I présents sur le site du Rotondu

Habitats de l'annexe I	Code N2000	Superficie (ha)	Couverture	Evaluation du site			
				Représentativité	Superficie relative	Conservation	Evaluation globale
Landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux	4090	3725,8	24,24 %	Bonne	15 - 2 %	Excellente	Bonne
Pelouses calcaires alpines et subalpines	6170	732,77	4,77 %	Significative	2 - 0 %	Bonne	Significative
Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (Androsacetalia alpinae et Galeopsietalia ladani)	8110	123,123	0,8 %	Bonne	2 - 0 %	Excellente	Bonne
Eboulis Ouest-méditerranéens et thermophiles	8130	121,89	0,79 %	-		-	-
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	3336,8	21,71 %	Excellente	2 - 0 %	Excellente	Excellente
Forêts à <i>Castanea sativa</i>	9260	11,65	0,08 %	-		-	-
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0	29,97	0,18 %	Significative	2 - 0 %	Bonne	Bonne
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	9340	14,04	0,09 %	Significative	2 - 0 %	Moyenne	Significative
<b>Pinèdes (sub)méditerranéennes de pins noirs endémiques</b>	9530	2932,9	19,08 %	Bonne	100 - 15 %	Bonne	Excellente
Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	9540	430,57	2,8 %	Significative	15 - 2 %	Bonne	Bonne

**En gras** : forme prioritaire de l'habitat

Une carte représentant la répartition de ces habitats a été élaborée à l'aide d'un logiciel de SIG. Elle est disponible en annexe 1 au format A3, plus adapté à sa lecture. L'annexe 1 bis en présente la légende.

Le tableau XI précise les correspondances entre les habitats exposés par le tableau précédent et leurs sous classes, définies par la cartographie d'habitats.

Tableau XI : correspondances entre les classes d'habitats générales et les habitats déclinés présents sur le site du Rotondu

Classe d'habitat générale	Habitat décliné	Code Natura 2000	Priorité
Landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux	Fruticées supraméditerranéennes de Corse	4090 – 7	non
	Fruticées montagnardes de Corse	4090 – 8	non
Pelouses calcaires alpines et subalpines	Pelouses méso-xérophiles montagnardes de Corse	6170 – 15	non
	Pelouses méso-xérophiles à mésophiles altiméditerranéennes d'adrets de Corse	6170 – 16	non
	Pelouses méso-xérophiles à mésophiles altiméditerranéennes d'ubacs de Corse	6170 – 17	non
	Pelouses méso-hygrophiles et hygrophiles des pozzines de Corse	6170 – 18	non
Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (Androsacetalia alpinae et Galeopsietalia ladani)	Éboulis siliceux alpins d'ubacs, de Corse	8110 – 4	non
Eboulis Ouest-méditerranéens et thermophiles	Éboulis alpins d'adrets corses	8130 – 10	non
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	Falaises siliceuses supraméditerranéennes à subalpines de Corse	8220 – 11	non
	Falaises siliceuses thermophiles de Corse	8220 – 20	non
Forêts à Castanea sativa	Châtaigneraies de la Corse	9260 – 4	non
Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	Aulnaies à Aulne glutineux et Aulne à feuilles cordées de Corse	92A0 – 4	non
Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	Yeuseraies corses à Gallet scabre	9340 – 11	non
Pinèdes (sub)méditerranéennes de pins noirs endémiques	Peuplements supraméditerranéens de Pin laricio de Corse à Bruyère arborescente	9530 – 2.1	oui
	Peuplements clairs d'adret de Pin laricio de Corse à Anthyllide faux hermannia	9530 – 2.2	oui
Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques : Pin maritime	9540 – 1	non
	Peuplements mésoméditerranéens de Pin maritime de Corse	9540 – 1.5	non
	Peuplements supraméditerranéens de Pin maritime de Corse	9540 – 1.6	non

Il faut noter que certains des lacs et cours d'eau de la zone du Rotondu, bien que n'étant pas des

habitats d'intérêt communautaire en tant que tels, abritent des populations de truites sauvages. Ils peuvent donc être pris en compte comme des habitats relevant de l'annexe I de la DH.

La diversité des milieux, combinée à la grande surface du site rend difficile l'appréhension de la répartition des habitats sur la zone. Pour cette raison les « fiches habitats » tableaux XII à XXIX mettent en relation de manière individuelle une carte illustrant la répartition de chaque milieu, avec une description tirée des cahiers d'habitats.

Ces tableaux ont été réalisés à l'aide des données fournies par le CBNC en 2018. La surface couverte par chaque habitat a été extraite des données SIG, et arrondie à 0.001 hectare.

Il est important de noter que la somme de la surface des habitats compris dans la cartographie transmise par le CBNC dépasse légèrement la surface du site mentionnée par le FSD (mis à jour en Novembre 2017) : la surface totale de la cartographie transmise par le CBNC couvre une surface de 15372,385 hectares (dont 11399,406 hectares concernent des habitats cités à l'annexe 1 de la DH), alors que le FSD indique une surface de 15295 hectares (dont 12482.5 concernent des habitats cités à l'annexe 1 de la DH.)

De plus, cette cartographie comprend des habitats mixtes (absents de la cartographie précédente). Dans le cas de ces habitats (comprenant deux types d'habitats mêlés), la surface est ajoutée à la carte de chacun des deux habitats présents (Portant la surface totale du site couverte par des habitats cités à l'annexe I de la DH à 11459,5 hectares.).

Ces deux éléments pouvant induire un biais (minime) dans le pourcentage de couverture des habitats sur ce site, il est important de noter que la surface utilisée pour ce calcul est la surface extraite des données SIG de la cartographie du CBNC.



Habitat : Landes Oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux	
Habitat décliné : Fruticées supraméditerranéennes de Corse	Code : 4090-7
<p>Description : Étage supraméditerranéen, compris entre 700 et 1 000 m sur les versants nord ; 900-1 300 m sur les versants sud.</p> <p>Dominance marquée par des nanophanérophyles et des chaméphytes en coussinets dont certains sont épineux ; hauteur de 0,1 à 0,6 m, recouvrement de 40 à 70 %.</p> <p>Composé d'espèces peu exigeantes en ce qui concerne le sol.</p> <p>Sélection des espèces par présence régulière des troupeaux et développement de plantes toxiques et épineuses constituant des refus.</p> <p>Évolution régressive vers des pelouses à vivaces (où les thérophytes sont très limités) par érosion des sols et pâturage [<i>Caricion caryophyllae</i> , code UE : 6170].</p> <p>Formation possible de fruticées hautes, maquis à bruyères et évolution vers des forêts de Pin laricio (<i>Pinus nigra subsp. Laricio</i>) à sous-bois dense de bruyères [<i>Galio-Pinetum laricii</i> subass. <i>ericetosum arboreae</i>] là où les sols sont peu épais ou dégradés. Dans les secteurs où les chênes, Chêne pubescent (<i>Quercus humilis</i>) et Chêne sessile (<i>Quercus petraea</i>), sont présents</p>	<p>Surface présente sur le site : 518,649 ha</p>  <p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="border: 1px solid red; display: inline-block; width: 10px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Périmètre FR9400578</li> <li><span style="background-color: lightblue; display: inline-block; width: 10px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> 4090-7 - Fruticées supraméditerranéennes de Corse</li> </ul>
<p>et où les sols sont profonds, on voit apparaître des forêts de chênes à feuillage caduc [<i>Quercion pubescentisessiliflorae</i>]. La pression anthropique (coupes, incendies, pâturage...) a permis l'extension de ce groupement aux dépens des massifs boisés de l'étage supraméditerranéen.</p> <p>L'abandon de la pâture provoque une fermeture du milieu avec un développement massif du Genêt de Salzmann et progressivement une formation arborée à Pin laricio.</p> <p>Lorsque ce groupement est installé en bordure de forêts de Pin laricio, ces formations sont directement colonisées par des pins.</p>	

Tableau XII : « Fiche habitats » Fruticées supraméditerranéennes de Corse

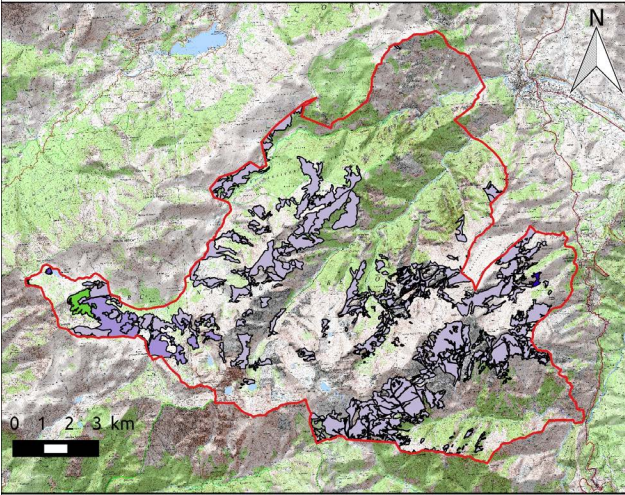
Habitat : Landes Oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux	
Habitat décliné : Fruticées montagnardes de Corse	Code : 4090-8
<p>Description : Étage montagnard, de 1 100 à 1 600 m sur les ubacs et de 1 300 à 1 800 m en adret.</p> <p>Dominance de buissons bas, de 0,3-0,8 m de hauteur (nanophanérophytes et chaméphytes), la plupart épineux et en coussinet.</p> <p>Recouvrement de 50-80 %.</p> <p>La dégradation des sols dans la fruticée à Épine-vinette de l'Etna et Genêt faux-lobel entraîne une évolution vers la fruticée à Thym corse et Genêt faux-lobel, floristiquement appauvri. Dans les cas extrêmes, ce groupement des sols érodés devient permanent.</p> <p>Dans les zones où la déprise pastorale est nette, des plantules d'arbres (Bouleau, Pin laricio, plus rarement Hêtre et Sapin blanc) sont souvent présentes dans la fruticée à Épine-vinette de l'Etna et Genêt faux-lobel qui peut facilement évoluer vers les stades forestiers. Cette fruticée progresse au détriment des forêts montagnardes, lorsqu'il y a déboisements et incendies. Elle persiste dans les secteurs où le pâturage est encore très actif.</p>	<p>Surface présente sur le site : 2880,487 ha plus les surfaces d'habitats mixtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Indéterminé / 4090-8 : 263,553 ha</li> <li>• 4090-8 / 6170-15 : 7,829 ha</li> <li>• 6170-17 / 4090-8 : 51,748 ha</li> <li>• 4090-8 / 6170-18 : 3,538 ha</li> </ul> <p>Soit une surface totale de : 3207,155 H</p>
<p style="text-align: center;">Landes Oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux</p>  <p><b>Légende</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="border: 1px solid red; display: inline-block; width: 10px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Périmètre FR9400578</li> <li><span style="background-color: #d3d3d3; display: inline-block; width: 10px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> 4090-8 - Fruticées montagnardes de Corse</li> <li><span style="background-color: #9999cc; display: inline-block; width: 10px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> - / 4090-8 - Fruticées montagnardes de Corse / Indéterminé</li> <li><span style="background-color: #0000ff; display: inline-block; width: 10px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> 4090-8 / 6170-15 - Fruticées montagnardes de Corse / Pelouses méso-xérophiles montagnardes de Corse</li> <li><span style="background-color: #3333ff; display: inline-block; width: 10px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> 4090-8 / 6170-18 - Fruticées montagnardes de Corse / Pelouses mésohygrophiles et hygrophiles des pozzines de Corse</li> <li><span style="background-color: #00ff00; display: inline-block; width: 10px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> 6170-17 / 4090-8 - Pelouses méso-xérophiles à mésophiles altiméditerranéennes d'ubacs de Corse / Fruticées montagnardes de Corse</li> </ul>	

Tableau XIII : « Fiche habitats » Fruticées montagnardes de Corse

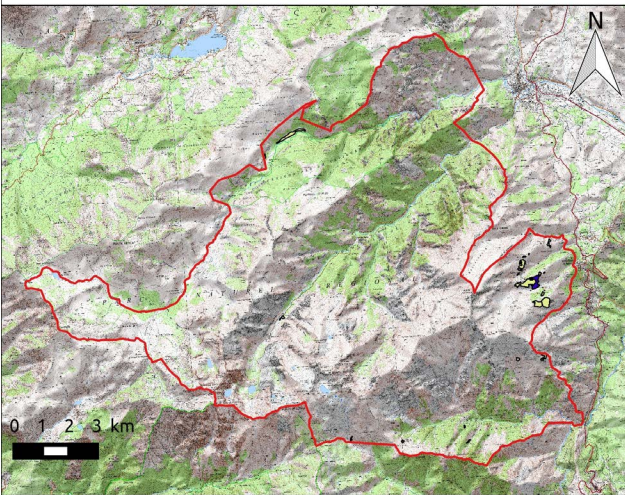
Habitat : Pelouses calcaires alpines et subalpines	
Habitat décliné : Pelouses méso-xérophiles montagnardes de Corse	Code : 6170-15
<p>Description : Étage montagnard : (900-) 1 000 à 1 600 m sur les versants nord et (1 250-) 1 350 à 1 800 m au sud.</p> <p>Substrats schisteux, granitiques ou porphyriques, également observés sur sols calcaires.</p> <p>Espèces herbacées vivaces largement dominantes dans la pelouse à Sagine poilue et Laïche du printemps, persistant grâce au pâturage régulier des troupeaux qui empêche toute évolution vers des fruticées, d'où un aspect ras (hauteur de 5 à 20 cm, recouvrement de 80 à 100 %).</p> <p>Hauteur plus importante (20-60 cm) dans la pelouse à Flouve odorante et Brachypode penné, et recouvrement variant de 70 à 100 %. La diminution du pâturage facilite le développement de formations hautes, avec dominance des hémicryptophytes.</p> <p>Pelouses résultant d'une évolution régressive après incendies et surpâturages.</p> <p>Par évolution progressive, ces pelouses donnent des fruticées naines sur sol évolué et bien conservé. Cette fruticée évolue par érosion du sol et pâturage vers le <i>Thymo herbae-baronae-Genistetum lobelioidis</i> qui se développe sur un sol peu évolué et dégradé.</p> <p>Cette évolution peut continuer avec apparition de boulaies dans les secteurs les plus nébuleux, ou à Pin laricio, dans les secteurs plus secs.</p> <p>Installées sur des sols généralement moins dégradés que ceux qui portent les fruticées naines, ces pelouses doivent leur existence et leur persistance à la fréquentation de divers troupeaux (ovins, caprins et bovins). L'abandon de la pâture provoquerait une fermeture du milieu avec un développement massif du Genêt de Salzman, et progressivement une colonisation des formations arborées.</p>	<p>Surface présente sur le site : 52,737 ha</p> <p>Plus les surfaces d'habitats mixtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 4090-8 / 6170-15 : 7,829 ha</li> </ul> <p>Soit une surface totale de : 60.565 ha</p>
	<p style="text-align: center;">Pelouses calcaires alpines et subalpines</p>  <p><b>Légende</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="border: 1px solid red; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Périmètre FR9400578</li> <li><span style="background-color: yellow; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> 6170-15 - Pelouses méso-xérophiles montagnardes de Corse</li> <li><span style="background-color: blue; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> 4090-8 / 6170-15 - Fruticées montagnardes de Corse / Pelouses méso-xérophiles montagnardes de Corse</li> </ul>

Tableau XIV : « Fiche habitats » Pelouses méso-xérophiles montagnardes de Corse

Habitat : Pelouses calcaires alpines et subalpines	
Habitat décliné : Pelouses méso-xérophiles à mésophiles altiméditerranéennes d'adrets de Corse	Code : 6170-16
<p>Description : Étage cryo-oruméditerranéen :</p> <p>- versants sud, entre 1 800 et 2 200 m :</p> <p>Étage alpin : compris entre 2 200 et 2 700 m sur les versants sud.</p> <p>Étage cryo-oruméditerranéen : espèces vivaces, pour la plupart des hémicryptophytes ; espèces de faible hauteur (3-20 cm) suite à de fortes contraintes écologiques (vents violents et pâturage) ; recouvrement pouvant varier de 10 à 80 %, mais le plus souvent compris entre 30 et 60 % ; la sous-association à Genêt de Salzman présente un recouvrement supérieur car s'ajoutent certains nanophanérophytes et chaméphytes, le plus souvent épineux, qui donnent une allure de fruticée naine.</p> <p>Étage alpin : très courte période de végétation entraînant l'absence de nano-phanérophytes ; espèces herbacées vivaces, les hémicryptophytes étant accompagnées de quelques chaméphytes (dont certains en coussinet) et de très rares annuelles (thérophytes). Les taxons endémiques représentent 52 % des espèces ; hauteur : 5-10 cm, recouvrement : 20-40 %.</p>	<p>Surface présente sur le site : 286,694 ha</p>  <p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="border: 1px solid red; display: inline-block; width: 10px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Périmètre FR9400578</li> <li><span style="background-color: yellow; display: inline-block; width: 10px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> 6170-16 - Pelouses méso-xérophiles à mésophiles altiméditerranéennes d'adrets de Corse</li> </ul>
<p>Si le faciès à Genêt de Salzman de la pelouse à Paronyque à feuilles de renouée et Armérie à fleurs multiples constitue bien une fruticée climacique très étendue, le fait qu'elle ait été soumise au pâturage depuis très longtemps lui a probablement configuré une composition floristique et une physionomie pelousaire particulières. Cependant, ces dernières pourraient être confrontées à quelques variations si le pâturage cessait définitivement. Les observations faites sur le terrain permettent de penser que cette pelouse peut parfois évoluer vers la sous-association à Genêt de Salzman et revient à l'état initial en cas d'incendies.</p> <p>Néanmoins, au niveau des crêtes ou à leur proximité immédiate, elle paraît être permanente en raison de conditions écologiques particulières (vents violents).</p> <p>La pelouse à Calament de Corse et <i>Leucanthemopsis tomentosus</i> apparaît installée dans des conditions écologiques qui sont parmi les plus rigoureuses de l'alpin des montagnes corses. Son aspect écorché peut être accentué avec une accélération des phénomènes d'érosion.</p>	

Tableau XV : « Fiche habitats » Pelouses méso-xérophiles à mésophiles altiméditerranéennes d'adrets de Corse

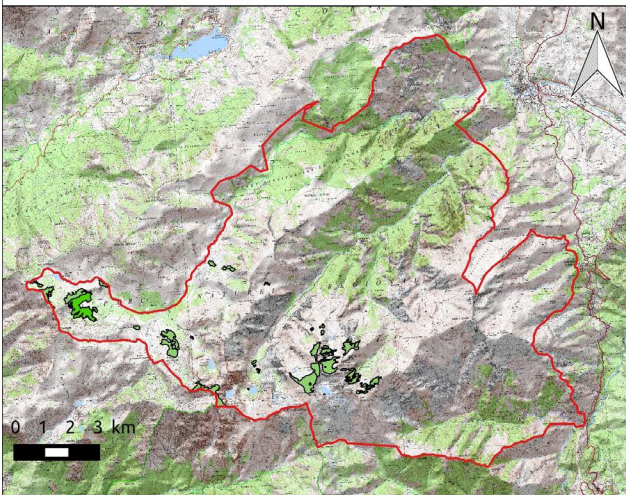
Habitat : Pelouses calcaires alpines et subalpines	
Habitat décliné : Pelouses méso-xérophiles à mésophiles altiméditerranéennes d'ubacs de Corse	Code : 6170-17
<p>Description : Étage subalpin :</p> <p>- uniquement aux ubacs entre (1 400-) 1 600 et 2 100 m environ ;</p> <p>Étage alpin :</p> <p>- compris entre 2 100 et 2 700 m sur les versants nord.</p> <p>Pelouse à Benoîte des montagnes et Fléole à épi court : dominance des espèces herbacées vivaces hémicryptophytes, accompagnées de quelques chaméphytes, dont certains en coussinet et de très rares annuelles (thérophytes).</p> <p>Pelouse à Gnaphale couché et Sibbaldie couchée : rase (3-5 cm de hauteur), à fort recouvrement (70-100 %), souvent réduite à quelques mètres carrés où dominent les hémicryptophytes.</p> <p>Pelouses à Benoîte des montagnes et Fléole à épi court apparaissant climaciques à l'étage alpin, mais pouvant évoluer vers l'Aulnaie odorante à l'étage subalpin.</p> <p>Pelouses à Gnaphale couché et Sibbaldie couchée pouvant évoluer vers la pelouse à Benoîte des montagnes et Fléole à épi court.</p>	<p>Surface présente sur le site : 241,087 ha</p> <p>plus les surfaces d'habitats mixtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Indéterminé / 6170-17 : 2,956 ha</li> <li>• 6167-17 / 4090-8 : 51,748 ha</li> </ul> <p>Soit une surface totale de : 295.790 ha</p>
<p style="text-align: center;">Pelouses calcaires alpines et subalpines</p>  <p><b>Légende</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Périmètre FR9400578</li> <li>■ 6170-17 - Pelouses méso-xérophiles à mésophiles altiméditerranéennes d'ubacs de Corse</li> <li>■ - / 6170-17 - Pelouses méso-xérophiles à mésophiles altiméditerranéennes d'ubacs de Corse / Indéterminé</li> <li>■ 6170-17 / 4090-8 - Pelouses méso-xérophiles à mésophiles altiméditerranéennes d'ubacs de Corse / Fruticées montagnardes de Corse</li> </ul>	

Tableau XVI : « Fiche habitats » Pelouses méso-xérophiles à mésophiles altiméditerranéennes d'ubacs de Corse

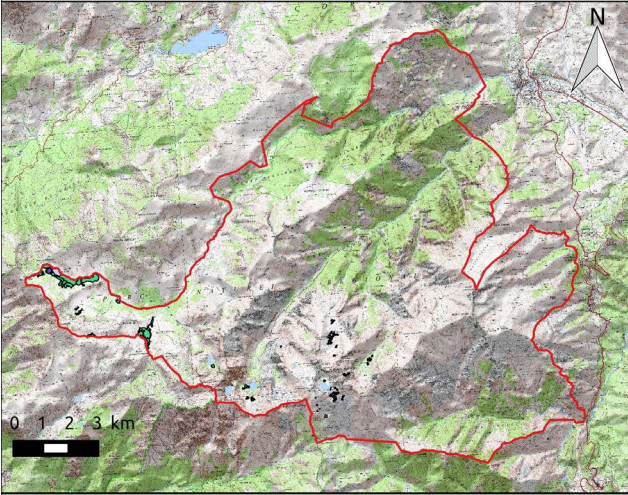
Habitat : Pelouses calcaires alpines et subalpines	
Habitat décliné : Pelouses méso-hygrophiles et hygrophiles des pozzines de Corse	Code : 6170-18
<p>Description : Essentiellement à l'étage subalpin (1600-2200 m d'altitude), parfois aussi à l'horizon supérieur de l'étage montagnard et à l'horizon inférieur de l'étage alpin.</p> <p>Communautés méso-hygrophiles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- presque toujours : pelouses rases extrêmement broutées ; le Nard raide (<i>Nardus stricta</i>) ne constitue pas un refus pour les troupeaux corses, hautes de 5-10 cm et offrant un recouvrement toujours proche de 100 % ;</li> <li>- dans les pozzines, toujours disposées en mosaïque avec les pelouses hygrophiles à Laîches ;</li> <li>- dans les pozzines anciennes en voie d'assèchement, les pelouses méso-hygrophiles à Nard raide constituent les surfaces les plus importantes ; dans les pozzines moins évoluées, ce sont les pelouses hygrophiles à Laîches qui dominent, parfois très largement.</li> </ul> <p>Communautés hygrophiles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour la pelouse à Laîche intriquée et la pelouse à Laîche intriquée et Renoncule à feuilles cordées : pelouses rases, extrêmement broutées, hautes de 5-10 cm, le plus souvent dominées par la Laîche intriquée et offrant un recouvrement toujours proche de 100% ;</li> <li>- pour le bas-marais à Grassette de Corse et</li> </ul>	<p>Surface présente sur le site : 86,181 ha</p> <p>Plus les surfaces d'habitats mixtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 4090-8 / 6170-18 : 3,538 ha</li> </ul> <p>Soit une surface totale de : 89.720 ha</p>
	<p style="text-align: center;">Pelouses calcaires alpines et subalpines</p>  <p><b>Légende</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▭ Périmètre FR9400578</li> <li>▭ 6170-18 - Pelouses mésohygrophiles et hygrophiles des pozzines de Corse</li> <li>▭ 4090-8 / 6170-18 - Fruticées montagnardes de Corse / Pelouses mésohygrophiles et hygrophiles des pozzines de Corse</li> </ul>
<p>Trichophore gazonnant : tapis herbacé en brosse raide, en raison de la dominance du Trichophore gazonnant ; peu brouté, le Trichophore gazonnant est souvent couché et orienté vers l'aval par le ruissellement.</p> <p>L'assèchement et l'envahissement progressif des pozzines par des forêts ou des aulnaies sont une possibilité évolutive probable dans certains cas, en particulier en cas de déprise pastorale s'accroissant. Inversement, certaines pratiques pastorales récentes comme le pâturage de porcins dans certaines pozzines (Nino), peuvent être la cause de destructions et d'érosions très dommageables.</p> <p>La fréquentation humaine excessive peut conduire aux mêmes phénomènes ou à une rudéralisation (Melo, Nino...).</p>	

Tableau XVII : « Fiche habitats » Pelouses méso-hygrophiles et hygrophiles des pozzines de Corse

Habitat : Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (*Androsacetalia alpinae* et *Galeopsietalia ladani*)

Habitat décliné : Éboulis siliceux alpins d'ubacs, de Corse

Code : 8110-4

Description : Localisé presque exclusivement sur les versants exposés au nord (ubacs), entre 2 000 et 2 600 m d'altitude (étage alpin et horizon supérieur du subalpin).

Présent sur de fortes pentes (20 à 50°), couvertes de neige pendant sept à neuf mois par an.

Le recouvrement végétal des éboulis d'ubac est de l'ordre de 5 à 35 %, selon le degré de fixation du substrat.

Les pierriers siliceux constitués uniquement de gros blocs présentent peu de végétaux vasculaires. C'est seulement dans les secteurs où peuvent s'accumuler des éléments fins, que s'installent des espèces caractéristiques de cet habitat. Ces groupements d'éboulis des hautes altitudes sont donc formés d'une végétation particulière liée à la mobilité du substrat. De nombreuses plantes ont développé différents systèmes afin de s'adapter à cette mobilité (« glaréophytes mobiles ») ou de lutter contre celle-ci (« glaréophytes fixateurs »).

La végétation est constituée principalement d'hémicryptophytes de taille réduite (comme l'Oxyria à deux styles et la Violette à feuilles de nummulaire) et d'un petit nombre d'espèces (moins de cinquante taxons végétaux y ont été relevés).

En effet, cet habitat qui est affiné des éboulis siliceux décrits pour l'étage alpin des Alpes du Nord [*Oxyrietum digynae*], est floristiquement plus pauvre que ceux-ci ; certaines espèces des Alpes y manquent, mais quelques espèces endémiques corses ou corso-ligures (comme la Violette à feuilles de nummulaire) lui donnent bien « une teinte locale ».

Cet habitat de haute montagne, la plupart du temps difficilement accessible, semble (très) peu menacé malgré l'accroissement de plus en plus important des activités sportives (randonnée, escalade, VTT).

Surface présente sur le site : 123,129 ha

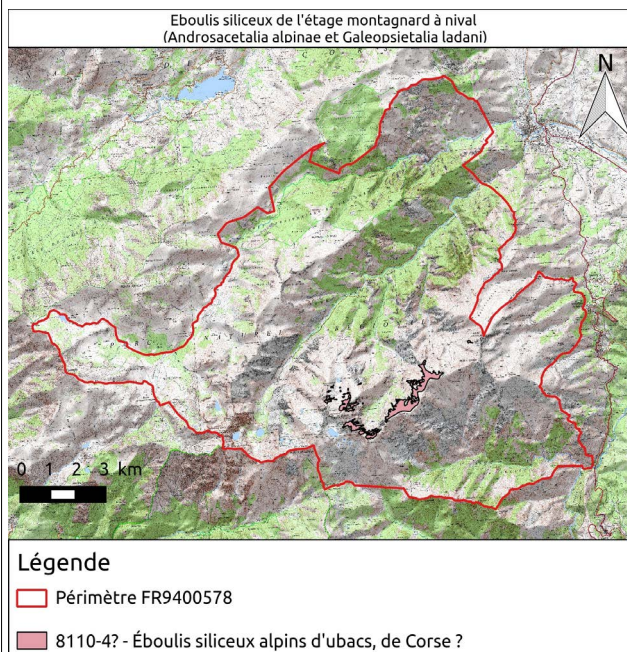


Tableau XVIII : « Fiche habitats » Éboulis siliceux alpins d'ubacs, de Corse

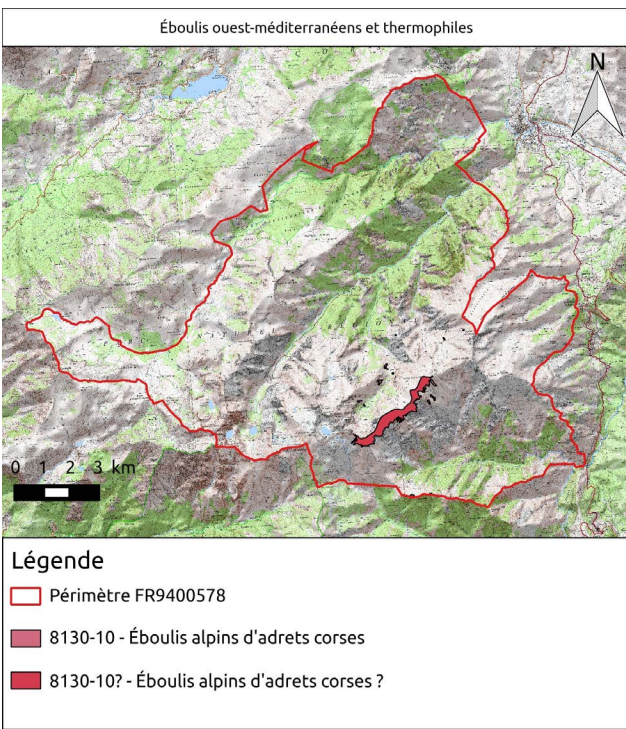
Habitat : Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	
Habitat décliné : Éboulis alpins d'adrets corses	Code : 8130-10
<p>Description :</p> <p>Habitat très localisé à l'étage alpin (au-dessus de 2 200 m d'altitude) dans un seul massif corse.</p> <p>En adret ou sur des crêtes soumises à de fortes insolation ; la période d'enneigement est donc beaucoup moins longue que celle des éboulis d'ubac.</p> <p>Substrat : rocailles et éboulis rhyolitiques à gros blocs, non (ou peu) fixés.</p> <p>Le recouvrement végétal n'est jamais supérieur à 5 % ; les mousses et les lichens sont peu abondants.</p> <p>La végétation est floristiquement pauvre (seules 19 espèces y ont été recensées).</p> <p>En plus des espèces caractéristiques d'éboulis très peu stables (des « glaréophytes mobiles », dont le Gaillet à rhizome-en-cheveux-de-comète, presque exclusif à ce groupement, est le meilleur exemple), elle comprend aussi des plantes ubiquistes (à très large spectre écologique) dont certaines sont endémiques, comme le Céraiste de Soleirol (<i>Cerastium soleirolii</i>), l'Épiaire corse (<i>Stachys corsica</i>) ou la Robertie faux pissenlit.</p> <p>Aucune menace ne semble peser sur cet habitat de haute montagne, localisé à des secteurs difficilement accessibles.</p>	<p>Surface présente sur le site : 112,992 ha plus 8,886 ha « incertains »</p> <p>Soit un total de : 121.879 ha</p>  <p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Périmètre FR9400578</li> <li>■ 8130-10 - Éboulis alpins d'adrets corses</li> <li>■ 8130-10? - Éboulis alpins d'adrets corses ?</li> </ul>

Tableau XIX : « Fiche habitats » Éboulis alpins d'adrets corses



Habitat : Pentas rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	
Habitat décliné : Falaises siliceuses supraméditerranéennes à subalpines de Corse	Code : 8220-11
<p>Description : Étages supraméditerranéen, montagnard, cryo-oroméditerranéen, subalpin et même alpin : de 1 100 à 2 300 m d'altitude.</p> <p>Pentes souvent fortes, parfois même des parois verticales.</p> <p>Expositions très variées, à l'exception des parois exposées complètement au sud.</p> <p>Le recouvrement de la végétation phanérogame est de l'ordre de 5 à 10 % (n'excédant jamais 15 %), les diverses espèces étant peu sociales.</p> <p>La végétation est constituée de petites plantes vivaces (des chasmophytes) qui prennent racines dans les quelques fissures assez profondes ayant accumulé des éléments fins.</p> <p>L'association à Fétuque sarde et Raiponce dentée est un groupement bien fleuri, facilement repérable dans les falaises et les rochers sombres, grâce à l'admirable Immortelle des frimas et à d'autres belles plantes endémiques comme l'Ancolie de Bernard ou la Raiponce dentée.</p> <p>Les grandes parois granitiques de Corse sont de plus en plus équipées en voies d'escalade (comme les Aiguilles de Bavella), ce qui peut entraîner la destruction de la végétation. L'accroissement de la fréquentation humaine en montagne, dû au développement des sports de plein air (randonnée, canyoning, escalade, etc.), est source de dérangements, notamment pour les rapaces rupestres en période de nidification (Aigle royal, Gypaète, Faucon pèlerin...).</p>	<p>Surface présente sur le site : 3285,940 ha</p>  <p><b>Légende</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="border: 1px solid red; display: inline-block; width: 10px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Périmètre FR9400578</li> <li><span style="background-color: #a0522d; display: inline-block; width: 10px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> 8220-11 - Falaises siliceuses supraméditerranéennes à subalpines de Corse</li> </ul>

Tableau XX : « Fiche habitats » Falaises siliceuses supraméditerranéennes à subalpines de Corse

Habitat : Pentès rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	
Habitat décliné : Falaises siliceuses thermophiles de Corse	Code : 8220-20
<p>Description : Étages thermo-, mésoméditerranéens et horizon inférieur du supraméditerranéen : de 0 à environ 1 100 m d'altitude (dans les secteurs les plus chauds).</p> <p>Pente variable selon le type de groupement, mais souvent assez forte (85-90°).</p> <p>Expositions variées, mais le plus souvent en versants chauds et ensoleillés.</p> <p>Substrats principalement siliceux (ou légèrement basiques) : granites, rhyolites, schistes, serpentines.</p> <p>La végétation des rochers granitiques les plus chauds et secs est dominée par les fougères thermophiles des genres <i>Cheilanthes</i> et <i>Cosentinia</i> qui poussent de manière éparse dans les fissures (étroites) de la roche. C'est un milieu floristiquement très pauvre, à recouvrement végétal inférieur à 5 %.</p> <p>Sur les rochers moins chauds à <i>Œillet</i> de Sicile et <i>Asplénium</i> de Billot, ou <i>Œillet</i> de Godron et</p>	<p>Surface présente sur le site : 50,859 ha</p>  <p>Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique</p> <p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Périmètre FR9400578</li> <li>■ 8220-20 - Falaises siliceuses thermophiles de Corse</li> </ul>
<p>Orpins, ainsi que sur les rocailles à <i>Cheilanthes</i> de Maranta, les fougères très thermophiles sont nettement moins fréquentes et les plantes typiquement rupicoles se développent en mélange avec des chaméphytes caractéristiques des fruticées basses. Le recouvrement végétal de ces rochers est donc plus important (de l'ordre de 20 %). La strate arbustive est faible et seulement représentée par le Figuiers (<i>Ficus carica</i>).</p> <p>Sous les rochers ombragés et humides à <i>Linaire</i> à trois lobes et/ou <i>Sabline</i> des Baléares, la végétation est essentiellement constituée de ces deux petites plantes rampantes et localement sur les îles granitiques des Lavezzi, de la <i>Nananthea</i> toute-petite (<i>Nananthea perpusilla</i>), qui recouvrent assez densément le sol.</p> <p>À l'exception des rares rochers à <i>Cosentinia</i> velu, dont certains ont été en partie détruits par l'agrandissement d'une route, cet habitat est abondant dans l'île et mis à part quelques sites aménagés en écoles d'escalade ou exploités pour le granite, il semble peu menacé. Cependant dans les secteurs proches du littoral où l'urbanisation se développe rapidement (comme dans le sud-est de la Corse), il existe des risques de destruction des rochers lors de l'ouverture de pistes ou de routes et de la construction de terrassements.</p>	

Tableau XXI : « Fiche habitats » Falaises siliceuses thermophiles de Corse

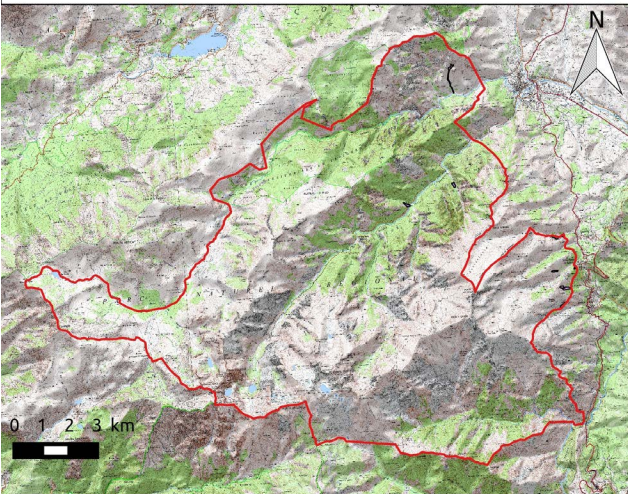
Habitat : Forêts à <i>Castanea sativa</i>	
Habitat décliné : Châtaigneraies de la Corse	Code : 9260-4
<p>Description :</p> <p>Type d'habitat se rencontrant en Corse à deux étages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le mésoméditerranéen où elles sont rares et localisées dans des conditions fraîches (ubacs, vallons frais à sols profonds, replats), le plus souvent à l'horizon supérieur de l'étage ;</li> <li>- le supraméditerranéen, où il occupe les ubacs et les fonds de vallons entre 150 m (avancée du supraméditerranéen en fond de vallon) et 800 m ; sur des schistes donnant des sols épais, à réserve en eau favorable.</li> </ul> <p>Les peuplements se présentent sous divers aspects :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- peuplements clairs, près des villages, pâturés parfois, sans ambiance sylvatique ;</li> <li>- vergers avec arbres régulièrement espacés ;</li> <li>- dans le massif de San Petrone, groupements plus sylvatiques : dominés par le Châtaignier très avantagé par le passé avec souvent l'Aulne cordé, le Charme houblon, le Frêne à fleurs, le Tilleul cordé, le Houx.</li> </ul> <p>Compte tenu de l'évolution des pratiques, de nombreux peuplements de châtaigniers se trouvent à l'abandon, souffrent de maladies (chancre). Certains sont reconquis par d'autres essences (Chêne vert, Pin laricio).</p>	<p>Surface présente sur le site : 11,645 ha</p> <p>Plus les surfaces d'habitats mixtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Indéterminé/ 926-4 : 3,021 ha</li> </ul> <p>Soit une surface totale de : 14.666 ha</p>
	<p style="text-align: center;">Forêts à <i>Castanea sativa</i></p>  <p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▭ Périmètre FR9400578</li> <li>▭ 9260-4 - Châtaigneraies de la Corse</li> <li>▭ - / 9260-4 - Châtaigneraies de la Corse / Indéterminé</li> </ul>
<p>Surface tendant à se réduire du fait de cette évolution. Dégâts importants par fouissage des porcs (favorise l'Encre).</p>	

Tableau XXII : « Fiche habitats » Châtaigneraies de la Corse

Habitat : Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	
Habitat décliné : Aulnaies à Aulne glutineux et Aulne à feuilles cordées de Corse	Code : 92A0-4
<p>Description : Cours d'eau corses de type torrentiel avec de fortes pentes presque jusqu'à la mer.</p> <p>Sédimentation rare, au niveau de quelques petits replats.</p> <p>Rives rocailleuses, voire rocheuses, plus rarement avec dépôts de matières fines.</p> <p>—&gt; Ripisylve étroite, fréquemment interrompue.</p> <p>Les eaux restent fraîches pratiquement jusqu'à la mer ; les vallées encaissées, de plus, constituent des couloirs où l'air froid s'écoule.</p> <p>—&gt; Descente de plantes d'altitude le long des torrents.</p> <p>Strate arborescente dominée par les Aulnes, accompagnés du Frêne à fleurs.</p> <p>Strate arbustive avec Ronce à feuilles d'Orme, Bruyère terminale.</p> <p>Strate herbacée très variable selon l'altitude.</p> <p>Surface occupée tendant à être stable.</p> <p>Menaces éventuelles sous la forme d'aménagements divers, de transformation par la mise en culture.</p>	<p>Surface présente sur le site : 29,968 ha</p>  <p>Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="border: 1px solid red; display: inline-block; width: 10px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Périmètre FR9400578</li> <li><span style="background-color: yellow; display: inline-block; width: 10px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> 92A0-4 - Aulnaies à Aulne glutineux et Aulne à feuilles cordées de Corse</li> </ul>

Tableau XXIII : « Fiche habitats » Aulnaies à Aulne glutineux et Aulne à feuilles cordées de Corse

Habitat : Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	
Habitat décliné : Yeuseraies corses à Gallet scabre	Code : 9340-11
Description : Type d'habitat caractéristique de l'étage mésoméditerranéen en Corse, pouvant s'installer dès le thermoméditerranéen dans certaines situations (cf. Cordon de galets littoral du Fango...).	
Installé sur substrat siliceux (granite, rhyolithe, roches métamorphiques...).	<p>Surface présente sur le site : 14,039 ha</p> <p>Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i></p> <p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Périmètre FR9400578</li> <li>□ 9340-11 - Yeuseraies corses à gallet scabre</li> </ul>
Sols peu évolués compte tenu du climat, souvent superficiels, riches en éléments grossiers à caractère filtrant.	
Litière fréquemment épaisse et continue compte tenu de la mauvaise décomposition liée aux conditions climatiques...	
Très variable en fonction des pressions anthropiques passées ou actuelles (coupes, cultures, pâturage, incendies...).	
Existence de futaies denses et hautes (vallée du Fango, communes de Carbini, dans le Fium Orbo) dépourvues d'arbustes et pauvres en espèces herbacées.	
Abondance des structures en taillis, plus ou moins ouverts, avec fréquence de l'Arbousier, de Filarias ; avec une strate herbacée disséminée (existence d'une litière épaisse).	
Tendances évolutives et menaces potentielles :	
À court et moyen terme : incendies.	
À long terme :	
- vieillissement des taillis ; - risque de surexploitation du Chêne vert (forte demande en bois de chauffage) ;	
- problème de régénération des futaies (germination difficile des glands), bien que moins importants que sur le continent. Le facteur le plus néfaste sur la régénération reste le panage (fouissage par les porcs).	
Type d'habitat tendant cependant à s'étendre par maturation lente de certains maquis et par l'abandon quasi général du pâturage organisé.	
Par contre, impact sur la végétation herbacée et les essences forestières (semis, rejets) des panages porcins et pâturage bovin.	

Tableau XXIV : « Fiche habitats » Yeuseraies corses à Gallet scabre

<p>Habitat : Pinèdes (sub-) méditerranéennes de pins noirs endémiques : <i>Pinus nigra</i> subsp. <i>laricio</i> var. <i>corsicana</i></p>	
<p>Habitat décliné : Peuplements supraméditerranéens de Pin laricio de Corse à Bruyère arborescente</p>	<p>Code : 9530-2.1</p>
<p>Description : Type d'habitat de l'étage supraméditerranéen corse entrant dans les vallons et les ubacs du mésoméditerranéen.</p> <p>Dérive sans doute de la destruction ancienne de forêts caducifoliées (ne pouvant se reconstituer du fait de la rareté des potentiels de semences) et/ou de leur surconsommation.</p> <p>De 800 m à 1 100 m à l'ubac, de 1 000 m à 1 300 m en adret.</p> <p>Précipitations de l'ordre de 890 mm à 1 500 mm, température annuelle de 10°C environ ; minimum estival accentué, conditions thermophiles.</p> <p>Installé sur des substrats siliceux (rhyolite, granite...).</p> <p>Le sol est souvent peu profond à moyennement profond, riche en cailloux. Ranker ou sols bruns acides peu évolués. Les litières sont parfois épaisses.</p>	<p>Surface présente sur le site : 950,216 ha</p> <p>Pinèdes (sub-) méditerranéennes de pins noirs endémiques : <i>Pinus nigra</i> subsp. <i>laricio</i> var. <i>corsicana</i></p> <p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Périmètre FR9400578</li> <li>■ 9530-2.1* - Peuplements supraméditerranéens de Pin laricio de Corse à Bruyère arborescente *</li> </ul>
<p>Le recouvrement de la strate arborescente est de l'ordre de 70 à 80 %. Elle est dominée par le Pin laricio auquel se joignent le Chêne vert, le Pin maritime, le Châtaignier, le plus souvent à l'état d'individus isolés.</p> <p>La strate arbustive est relativement dense constituée de la Bruyère arborescente (physionomie très différente de celle des pineraies suivantes).</p> <p>Strate basse à fort recouvrement avec la Germandrée scorodoine, le Gaillet à feuilles rondes, la Fougère aigle, le Cynosure élégant... En tant qu'espèce, le Pin laricio n'est pas menacé en Corse, il est même en extension compte tenu de la forte déprise pastorale.</p> <p>Les incendies constituent ponctuellement une menace pour certains peuplements. Une gestion forestière inappropriée (surfaces de coupes, extraction des arbres morts...) pourrait à très long terme engendrer une diminution de la biodiversité des forêts de Pin laricio avec des risques de raréfaction des éléments faunistiques et floristiques remarquables qu'ils abritent.</p> <p>L'impact du bétail, peu important sur la régénération du Pin laricio est par contre important sur la végétation herbacée et sur certaines espèces compagnes. Cet impact n'est pas toujours facile à évaluer, mais en l'absence de bétail, la physionomie et la composition des sous-bois et de certains peuplements sont très différentes (cf. plaquette RENECOFOR en forêt d'Aitone).</p>	

Tableau XXV : « Fiche habitats » Peuplements supraméditerranéens de Pin laricio de Corse à Bruyère arborescente

<p>Habitat: Pinèdes (sub-) méditerranéennes de pins noirs endémiques : <i>Pinus nigra</i> subsp. <i>laricio</i> var. <i>corsicana</i></p>	
<p>Habitat décliné : Peuplements clairs d'adret de Pin laricio de Corse à Anthyllide faux hermannia</p>	<p>Code : 9530-2.2</p>
<p>Description : Type d'habitat de l'étage montagnard corse, installé sur adrets pentus (ou fortes pentes des autres expositions), sur éperons rocheux.</p> <p>Correspondant le plus souvent au groupement mûture dans ses stations ; mais dérive également de la dégradation de peuplements denses (décrits dans la fiche 9530-3).</p> <p>L'aire de ce type d'habitat est bien arrosée (1 600 mm-1900 mm), la moyenne annuelle de température est de l'ordre de 9°C.</p> <p>Installé sur des substrats siliceux (rhyolite, granite...).</p> <p>Le sol est peu profond (ou très pierreux), souvent superficiel.</p> <p>Il s'agit de ranker ou de sols bruns peu profonds.</p> <p>Les litières sont parfois épaisses (amphimulls).</p> <p>Peuplement arborescent assez clair (40 à 70 %) dominé par le Pin laricio accompagné du Bouleau verruqueux (fugace, au moment des mises en régénération).</p>	<p>Surface présente sur le site : 1982,684 ha</p>  <p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="border: 1px solid red; display: inline-block; width: 10px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Périmètre FR9400578</li> <li><span style="background-color: red; display: inline-block; width: 10px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> 9530-2.2* - Peuplements clairs d'adret de Pin laricio de Corse à Anthyllide faux hermannia</li> </ul>
<p>La strate arbustive est le plus souvent absente, ou représentée par de jeunes individus de Pin ou de Bouleau. La strate basse est recouvrante (40 à 70 %) avec en particulier l'Anthyllide faux Hermannia, la Canche flexueuse, le Génévrier nain, le Brachypode penné rupestre...</p> <p>En tant qu'espèce, le Pin laricio n'est pas menacé en Corse, il est même en extension compte tenu de la forte déprise pastorale.</p> <p>Les incendies constituent ponctuellement une menace pour certains peuplements. Une gestion forestière inappropriée (surface importante de coupe, extraction systématique des arbres morts par ex.) pourrait à très long terme engendrer une diminution de la biodiversité des forêts de pin laricio avec des risques de raréfaction des éléments faunistiques et floristiques remarquables qu'ils abritent.</p> <p>L'impact du bétail, peu important sur la régénération du pin laricio est par contre important sur la végétation herbacée et sur certaines espèces compagnes. Cet impact n'est pas toujours facile à évaluer, mais en l'absence de bétail, la physionomie et la composition des sous-bois et de certains peuplements sont très différentes (cf. plaquette RENECOFOR en forêt d'Aitone).</p>	

Tableau XXVI : « Fiche habitats » Peuplements clairs d'adret de Pin laricio de Corse à Anthyllide faux hermannia

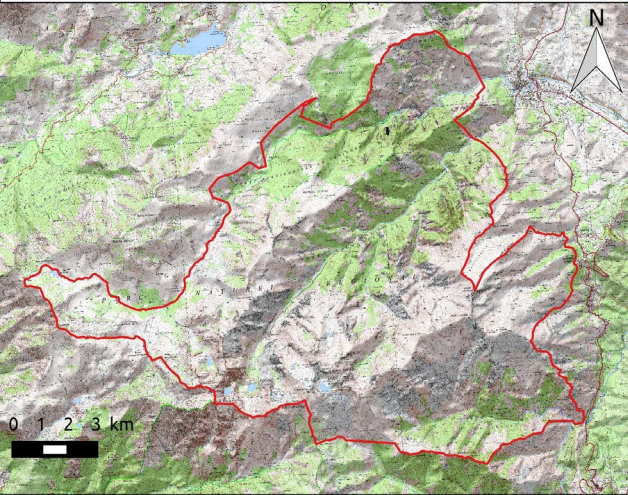
Habitat : Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	
Habitat décliné : Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques : Pin maritime	Code : 9540-1
<p>Description : Bois méditerranéens et thermoatlantiques de pins thermophiles, s'implantant surtout comme étapes de substitution ou paraclimaciques des forêts des <i>Quercetalia ilicis</i> ou des <i>Ceratonio-Rhamnetalia</i>. Des plantations anciennes de ces pins, situées à l'intérieur de leur aire de distribution naturelle, et accompagnées d'un sous-bois essentiellement similaire à celui des formations paraclimaciques, sont incluses.</p> <p>Cet habitat se décline en six types d'habitats élémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Peuplements de Pin maritime des Corbières.</li> <li>- Peuplements de Pin maritime de Provence et Alpes-Maritimes, sur substrats siliceux, en basse altitude.</li> <li>- Peuplements de Pin maritime de Provence et Alpes-Maritimes, sur substrats siliceux, à plus de 350 m.</li> <li>- Peuplements de Pin maritime de Provence et Alpes-Maritimes sur substrats calcaires et dolomitiques.</li> <li>- Peuplements mésoméditerranéens de Pin maritime de Corse.</li> <li>- Peuplements supraméditerranéens de Pin maritime de Corse.</li> </ul> <p>L'aire de répartition du Pin maritime « mésogéen » s'étend en Corse, à l'étage méso et supraméditerranéen.</p>	<p>Surface présente sur le site : 1,202 ha</p>  <p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Périmètre FR9400578</li> <li>■ 9540-1 - Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques : Pin maritime</li> </ul>

Tableau XXVII : « Fiche habitats » Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques : Pin maritime



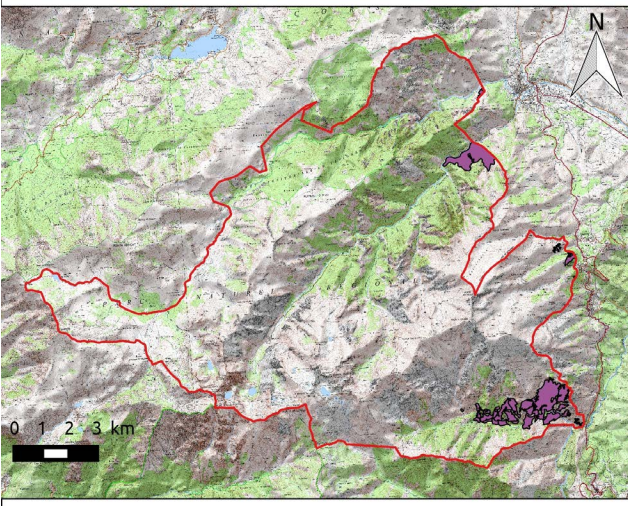
Habitat : Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	
Habitat décliné : Peuplements mésoméditerranéens de Pin maritime de Corse	Code: 9540-1.5
<p>Description : Type d'habitat de l'étage mésoméditerranéen en Corse constitué par des peuplements de Pin maritime installé sur un maquis dérivant de la dégradation des chênaies vertes d'origine (maquis s'étant peu à peu réinstallé sur des pelouses acidiphiles ouvertes ou des Cistaies) ou sur d'anciens parcours abandonnés.</p> <p>Les stations les plus favorables (maquis hauts mésophiles), s'étagent entre 400 m et 950 m, c'est-à-dire en mésoméditerranéen supérieur ; mais le Pin colonise d'autres situations.</p> <p>Les sols sont développés sur divers substrats siliceux à l'origine d'altérites riches en cailloux, plus ou moins épaisses.</p> <p>Ces sols sont peu évolués (sols bruns acides, bruns lessivés), plus ou moins acides.</p> <p>Peuplements de Pin maritime plus ou moins denses : dans les beaux peuplements, le recouvrement arborescent peut atteindre 60-90 %.</p>	<p>Surface présente sur le site : 339,07 ha</p>  <p><b>Légende</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="border: 1px solid red; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Périmètre FR9400578</li> <li><span style="background-color: purple; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> 9540-1.5 - Peuplements mésoméditerranéens de Pin maritime de Corse</li> </ul>
<p>Le sous-bois souvent dense est dominé par la Bruyère arborescente, l'Arbousier, les Filarias (à feuilles étroites et à feuilles larges, l'Églantier toujours vert).</p> <p>La strate arbustive basse comprend l'Asperge à feuilles aiguës, le Ciste à feuilles de Sauge...</p> <p>Le tapis herbacé est très dispersé avec la Garance voyageuse, le Gaillet scabre, la Luzule de Forster, le Brachypode rameux...</p> <p>Type d'habitat dont la surface tend à s'étendre du fait d'incendies et colonisation de maquis bas se développant après déprise pastorale.</p> <p>Les incendies représentent la menace principale pour ces habitats mais aussi la condition de leur régénération.</p> <p>L'apparition de la Cochenille (<i>Matsucoccus faytaudi</i>) dans la forêt de Pineto représente une menace potentielle à moyen terme pour ces peuplements.</p> <p>Les peuplements non gérés peuvent se refermer et le pin ne pourra assurer sa régénération.</p>	

Tableau XXVIII : « Fiche habitats » Peuplements mésoméditerranéens de Pin maritime de Corse

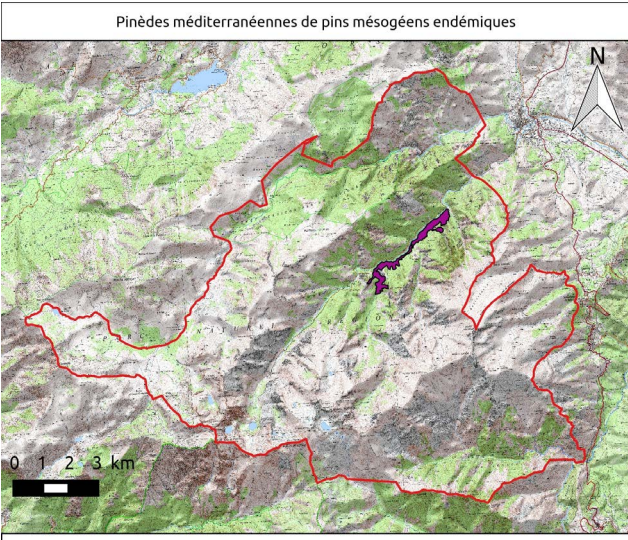
Habitat : Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	
Habitat décliné : Peuplements supraméditerranéens de Pin maritime de Corse	Code : 9540-1.6
<p>Description : Type d'habitat pionnier de l'étage supraméditerranéen corse (entrant dans les vallons et sur les ubacs du mésoméditerranéen). Dérive de la destruction ancienne de forêts caducifoliées.</p> <p>Surtout en adret (1 000 m à 1 300 m) plus rarement en ubac (800 m-1 100 m).</p> <p>On observe tous les stades de maturité depuis quelques Pins maritimes s'installant sur maquis bas jusqu'à des peuplements où Pin maritime et Pin laricio présentent des proportions variables. Dans le sous-bois s'installent souvent le Châtaignier, le Chêne vert, le Chêne pubescent (restant à l'état isolé), le Hêtre. La strate arbustive et relativement dense, constituée de la Bruyère arborescente.</p> <p>Strate basse à fort recouvrement, avec la Germandrée scorodoine, le Gaillet à feuilles rondes, la Fougère aigle, le Cynosore élégant...</p> <p>Type d'habitat pionnier dont de nouveaux habitats se reconstituent après incendies, mais</p>	<p>Surface présente sur le site : 90,298 ha</p>  <p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="border: 1px solid red; display: inline-block; width: 10px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Périmètre FR9400578</li> <li><span style="background-color: purple; display: inline-block; width: 10px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> 9540-1.6 - Peuplements supraméditerranéens de Pin maritime de Corse</li> </ul>
<p>dont les peuplements plus mûrs sont envahis par le Pin laricio.</p> <p>De nouveaux incendies représentent une menace sérieuse pour ces peuplements.</p> <p>L'apparition récente de la Cochenille (<i>Matsucoccus faytaudi</i>) dans la Forêt de Pineto représente une menace potentielle à moyen terme pour ces peuplements.</p> <p>Pérennité du Pin maritime dans les mélanges où le Pin laricio domine.</p>	

Tableau XXIX : « Fiche habitats » Peuplements supraméditerranéens de Pin maritime de Corse

## II – 2 -2.2 Espèces

Dans un premier temps, les éléments apportés par la recherche bibliographique ont permis d'établir l'état des lieux de la connaissance naturaliste sur le site du Rotondu. Par la suite, des experts appartenant notamment aux organismes ayant un rôle de gestion sur le site ont été consultés afin d'affiner les informations obtenues précédemment, et de vérifier leur cohérence dans la cadre de la procédure Natura 2000. Ces éléments sont intégrés dans les tableaux de synthèse, et détaillés dans les fiches "espèces" correspondantes.

Les résultats de la consultation des diverses bases de données, ainsi que des inventaires des ZNIEFF, et l'analyse des documents relatifs aux projets de gestion également présents sur la zone et de divers ouvrages spécialisés, ont permis d'identifier des espèces d'intérêt communautaire dont la présence est prouvée (ou probable), ainsi que d'autres dont l'importance patrimoniale n'avait pas encore été prise en compte. Bien que sa présence ne soit pas prouvée sur la zone du Rotondu et ses alentours, il est possible que le Mouflon (*Ovis gmelini musimon*), inscrit à l'annexe II de la Directive habitats, soit présent en raison de la continuité des habitats entourant le lac de Ninu.

Les principales données concernant ces espèces et leurs statuts ont été regroupées dans des tableaux synthétiques : tableaux XXX et XXXIII pour la flore, XXXI et XXXIV pour la faune, hors chiroptères.

Les codes listes rouges valables pour l'ensemble des tableaux présentés sont : LC : préoccupation mineure ; NT : quasi menacé ; VU : vulnérable ; EN : en danger ; DD : données insuffisantes.

Les chiroptères sont traités séparément (dans les tableaux XXXII et XXXV), en raison d'une exigence écologique particulière : certains sont présents sur la zone en tant que nicheurs (gîtes connus), alors que pour d'autres, la zone constitue à minima un terrain de chasse ou de transit. La carte présentée, élaborée à partir des données SIG transmises par le GCC en Mai 2018, regroupe les lieux d'observations et les gîtes où ont été observées certaines espèces. Chaque point figurant sur la carte signifie l'observation d'une ou plusieurs espèces.

À chaque tableau correspond une carte, synthétisant les données géoréférencées disponibles pour ces espèces.

Tableau XXX : espèces végétales inscrites à l'annexe II de la DH présentes sur le site du Rotondu

Nom latin	Code Natura 2000	Statut Listes rouges				Réglementation communautaire		Réglementation internationale	Protection nationale	Protection régionale (Corse)
		Région	France	IUCN Europe	IUCN mondial	Convention de Washington	suspension introduction			
<i>Brassica insularis</i>	1496	LC	VU	NT	-	-	-	Convention de Beme (Annexe I)	Article 1	-
<i>Buxbaumia viridis</i>	1386	-	-	VU*	-	-	-	Convention de Beme (Annexe I)	Article 1	-
<i>Euphrasia nana</i> ( <i>E. genargentea</i> )	1720	-	LC	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Herniaria litardierei</i>	6217	NT	EN	-	-	-	-	-	Article 1	Article 1

\* : Liste rouge des bryophytes européennes

La carte de répartition de ces espèces est visible à la figure 18, ci après.

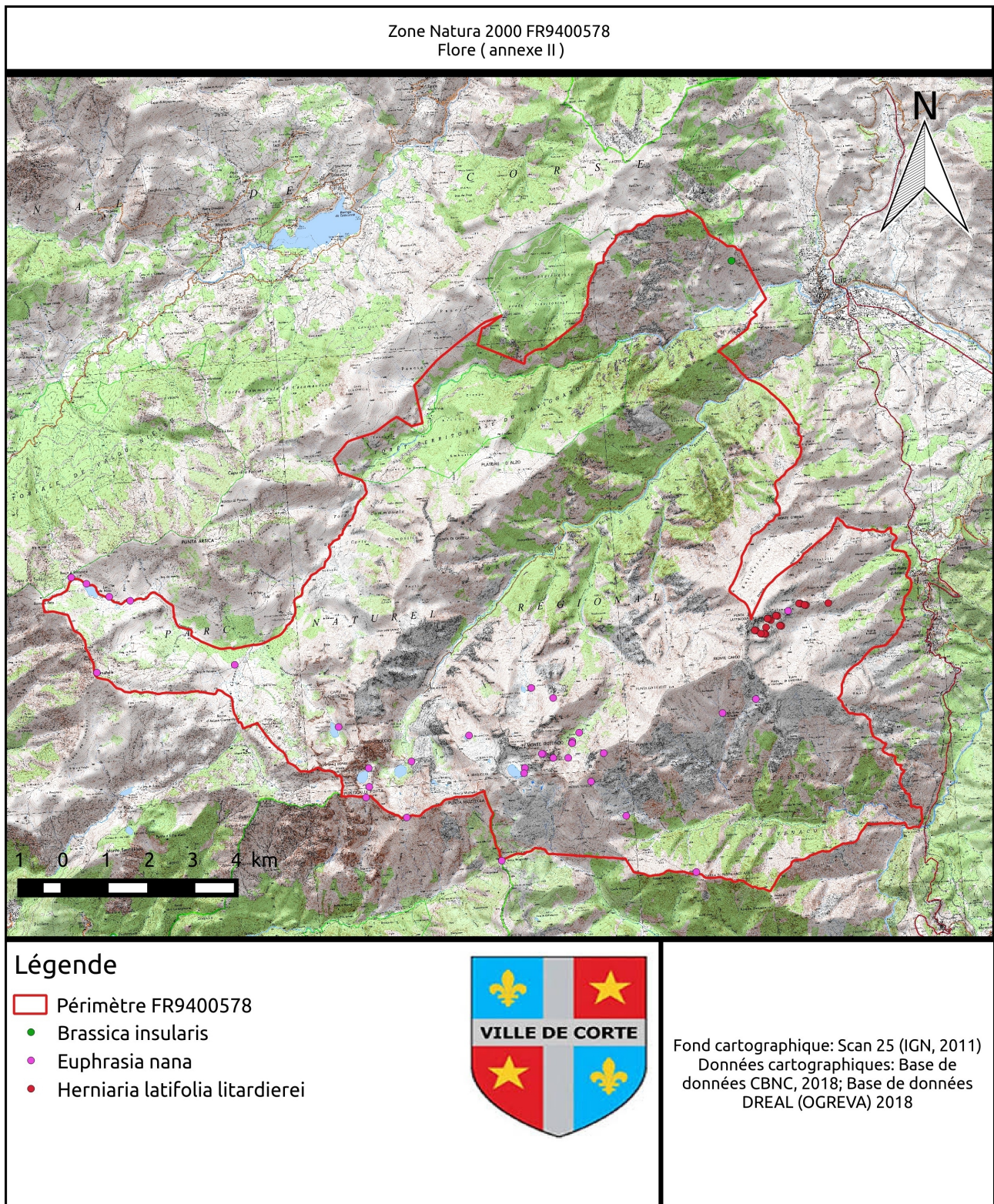


Figure 18 : carte de répartition des espèces végétales inscrites à l'annexe II de la DH

Tableau XXXI : espèces animales (hors chiroptères) inscrites à l'annexe II de la DH présentes sur le site du Rotondu

Nom latin	Code N2000	Cité par le FSD	Listes rouges				Réglementation internationale	Protection nationale
			régionale	nationale	européenne	mondiale		
<i>Cervus elaphus corsicanus</i>	1367	Oui	-	EN	-	-	Conv. de Beme (Annexes II et III)	-
<i>Discoglossus montalentii</i>	1196	Oui	-	NT	NT	NT	Convention de Beme (Annexe II)	Article 2
<i>Discoglossus sardus</i>	1190	Oui	-	LC	LC	LC	Conv. de Beme (Annexe II)	Article 2
<i>Emys orbicularis</i>	1220	Non	-	NT	NT	-	Convention de Beme (Annexes II et III)	Article 2
<i>Euleptes europaea</i>	1229	Non	-	NT	-	-	Convention de Beme (Annexes II et III)	Article 2
<i>Testudo hermanni</i>	1217	Non	-	VU	NT	NT	Conv. de Beme (An. II et III) et Conv. de Washington (An. A)	Article 2
<i>Papilio hospiton</i>	1055	Oui	LC	LC	LC	LC	Conv. de Beme (An. II) et Conv. de Washington (An. A)	Article 2
<i>Salmo cettii*</i>	5649	Oui	-	EN	NT	NT	-	-
<i>Salmo trutta</i>		Non	-	LC	LC	LC	-	Article 1
<i>Salmo trutta macrostigma</i> (Truites sauvages, souches Corse et Méditerranéenne)	1108	Non	-	-	-	-	-	Article 1

\*: Cité par erreur d'après les experts

\*\* : Le terme « truite macrostigma » (comme défini dans le plan de pêche 2018-2022) est utilisé comme nom vernaculaire pour désigner les truites sauvages présentes en Corse, il ne s'agit pas de *Salmo trutta macrostigma*. Les truites présentes sur la zone sont de souche Corse et Méditerranéenne, mais pas définies officiellement, ni évaluées. *Salmo trutta* est citée dans le précédent tableau, car les truites sauvages de Corse en seraient des sous espèces.

La carte de répartition de ces espèces est visible à la figure 19, ci après.

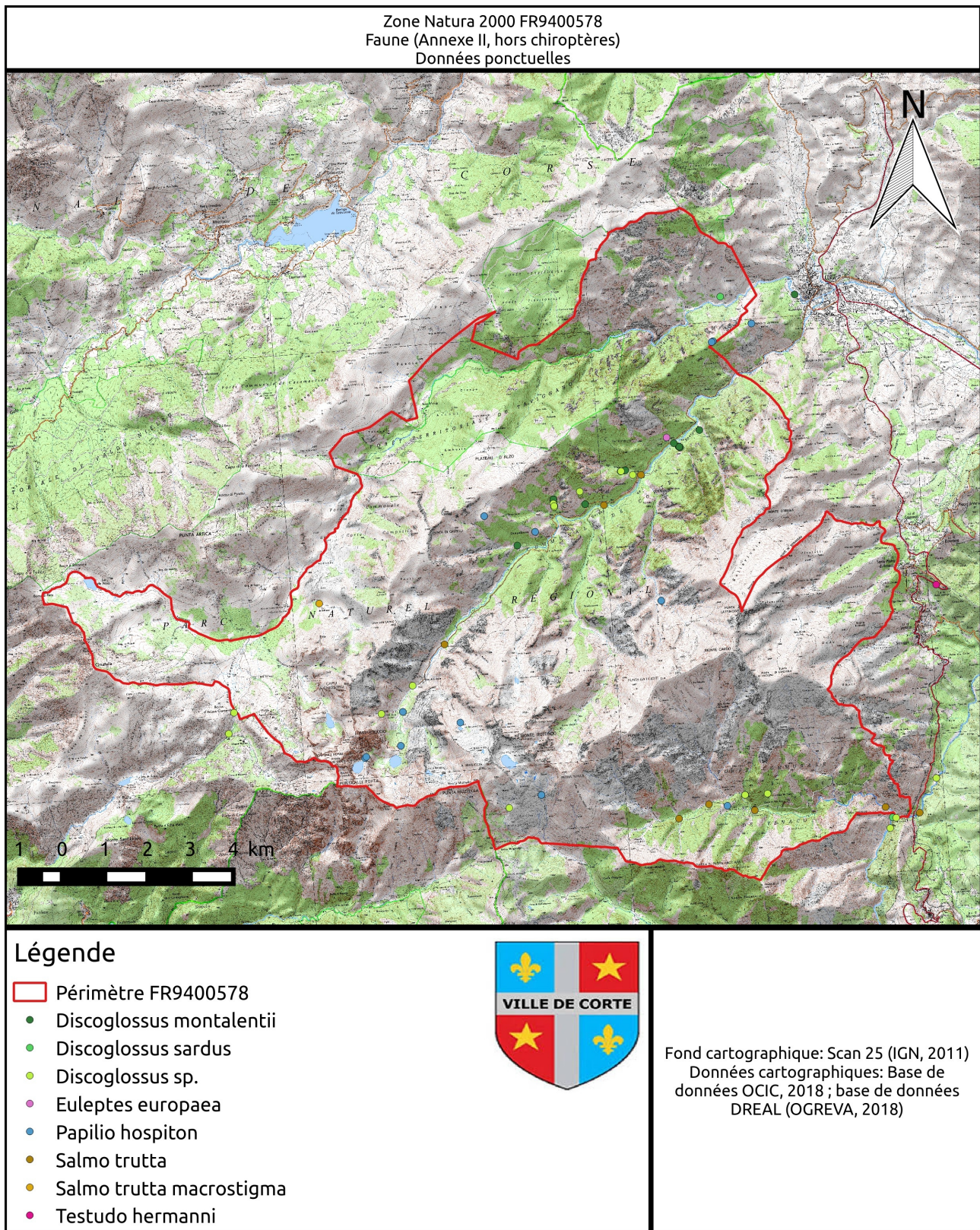


Figure 19 : carte de répartition des espèces animales inscrites à l'annexe II de la DH, hors chiroptères

Tableau XXXII : chiroptères inscrits à l'annexe II de la DH présents sur le site du Rotondu

Nom latin	Code N2000	Cité par le FSD	Listes rouges				En Corse...		Présence sur le Rotondu	
			régionale	nationale	européenne	mondiale	Principaux types de gîtes	Statut	Gîte	Site de chasse/transit
<i>Barbastella barbastellus</i>	1308	Oui	LC	LC	VU	NT	Gîtes arboricoles	peu courant		x
<i>Miniopterus schreibersi</i>	1310	Oui	VU	VU	NT	NT	Strictement cavernicole	peu courant		x
<i>Myotis emarginatus</i>	1321	Oui	NT	LC	LC	LC	Combles, caves, ponts	assez courant	x	x
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304	Oui	VU	NT	NT	LC	Cavernicole, intérieurs de ponts	assez courant		x
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303	Oui	NT	LC	NT	LC	Cavernicole l'hiver, combles, espaces volumineux l'été	courant	x	x
<i>Rhinolophus euryale</i>	1305	Oui	EN	NT	VU	NT	Strictement cavernicole	peu courant	Absent de la zone selon le GCC	

Nota : toutes les espèces sont protégées par la loi française.

La carte de répartition de ces espèces est visible à la figure 20, page 75.

Tableau XXXIII : espèces végétales d'intérêt patrimonial pour le Rotondu (hors annexe II)

Nom latin	Cité dans le FSD	Statut Listes rouges				Réglementation communautaire		Réglementation internationale	Protection nationale	Protection régionale (Corse)	Autre intérêt patrimonial
		Région	national	IUCN Europe	IUCN mondial	Convention de Washington	suspension introduction				
<i>Anacamptis (coriophora) fragrans</i>	-	LC	NT	-	-	Annexe B	-	-	A. coriophora	-	-
<i>Anacamptis morio</i>	-	LC	LC	NT	-	Annexe B	article premier	-	-	-	-
<i>Arachnoideum montanum (Sempervivum montanum)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	RR
<i>Arachnoideum sempervivum (Sempervivum arachnoideum)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Loc.
<i>Cephalanthera rubra</i>	-	-	LC	LC	-	Annexe B	article premier	-	-	-	-
<i>Dactylorhiza insularis</i>	-	LC	NT	-	-	Annexe B	-	-	-	-	CP <sup>1</sup>
<i>Dactylorhiza saccifera</i>	-	-	LC	LC	-	Annexe B	-	-	-	-	-
<i>Doronicum corsicum</i>	-	LC	-	-	LC	-	-	-	-	-	End.
<i>Doronicum grandiflorum</i>	-	LC	-	-	-	-	-	-	-	-	PF
<i>Dracunculus vulgaris</i>	-	-	-	-	LC	-	-	-	-	-	RR
<i>Epipactis helleborine</i>	-	LC	LC	LC	-	Annexe B	-	-	-	-	-
<i>Epipactis microphylla</i>	-	LC	LC	NT	-	Annexe B	-	-	-	-	-
<i>Euphorbia corsica</i>	Oui	NT	VU	-	-	-	-	-	-	Article 1	End.
<i>Geranium pyrenaicum</i>	-	NT	-	-	-	-	-	-	-	-	R
<i>Hypericum corsicum</i>	-	-	VU	LC	LC	-	-	-	-	-	End.
<i>Leucanthemopsis alpina tomentosa</i>	-	LC**	VU	-	-	-	-	-	-	Article 1	Loc. ; End.
<i>Leucanthemum corsicum corsicum</i>	-	LC**	VU	-	-	-	-	-	-	Article 1	End.
<i>Limodorum abortivum</i>	-	LC	LC	LC	-	Annexe B	article premier	-	-	-	-
<i>Myosotis corsicana</i>	-	LC	-	-	-	-	-	-	-	Article 1	End.
<i>Neotinea lactea</i>	-	LC	VU	LC	-	Annexe B	-	-	-	-	-
<i>Neotinea maculata</i>	-	LC	LC	LC	-	Annexe B	-	-	-	-	-
<i>Ophrys incubacea</i>	-	LC	LC	-	-	Annexe B	-	-	-	-	-
<i>Orchis (mascula subsp.) Ichnusae</i>	-	DD	DD	-	-	Annexe B	article premier	-	-	-	RR ; End.
<i>Orchis provincialis</i>	-	LC	LC	LC	-	Annexe B	-	Convention de Beme (Annexe I)	Article 1	-	CP <sup>2</sup>
<i>Orchis purpurea</i>	-	LC	LC	LC	-	Annexe B	article premier	-	-	-	-
<i>Orobanche cyrnea</i>	-	EN	-	-	-	-	-	-	-	-	RR ; End.
<i>Platanthera algeriensis</i>	-	LC	VU	EN	-	Annexe B	-	-	-	-	R
<i>Platanthera chlorantha</i>	-	DD	LC	LC	-	Annexe B	-	-	-	-	PF
<i>Rosa glauca</i>	-	DD	-	-	-	-	-	-	-	-	RR
<i>Rumex scutatus glaucus</i>	-	LC	-	-	-	-	-	-	-	-	R
<i>Santolina corsica</i>	-	LC	-	-	-	-	-	-	-	-	Loc. ; End.
<i>Scabiosa corsica</i>	-	LC	VU	-	-	-	-	-	-	-	PF ; End.
<i>Serapias cordigera</i>	-	-	LC	LC	-	Annexe B	article premier	-	-	-	-
<i>Thalictrum minus</i>	-	NT	-	-	-	-	-	-	-	-	RR
<i>Viola argenteria</i>	-	-	LC	-	-	-	-	-	-	-	PF ; End.

Autre intérêt patrimonial :



- *IV ; V (inscrit à l'annexe IV ou V de la Directive Habitats)*
- *End. (endémique)*
- *R ; RR ; PF (R : rare ; RR : très rare ; PF : peu fréquent)*
- *Loc. (localisé)*
- *CP (critères particuliers)*
  - *1 : espèce uniquement connue de Corse et de l'Aude pour la France*
  - *2 : en voie de raréfaction en Corse*

La carte de répartition de ces espèces est visible à la figure 21, ci après.

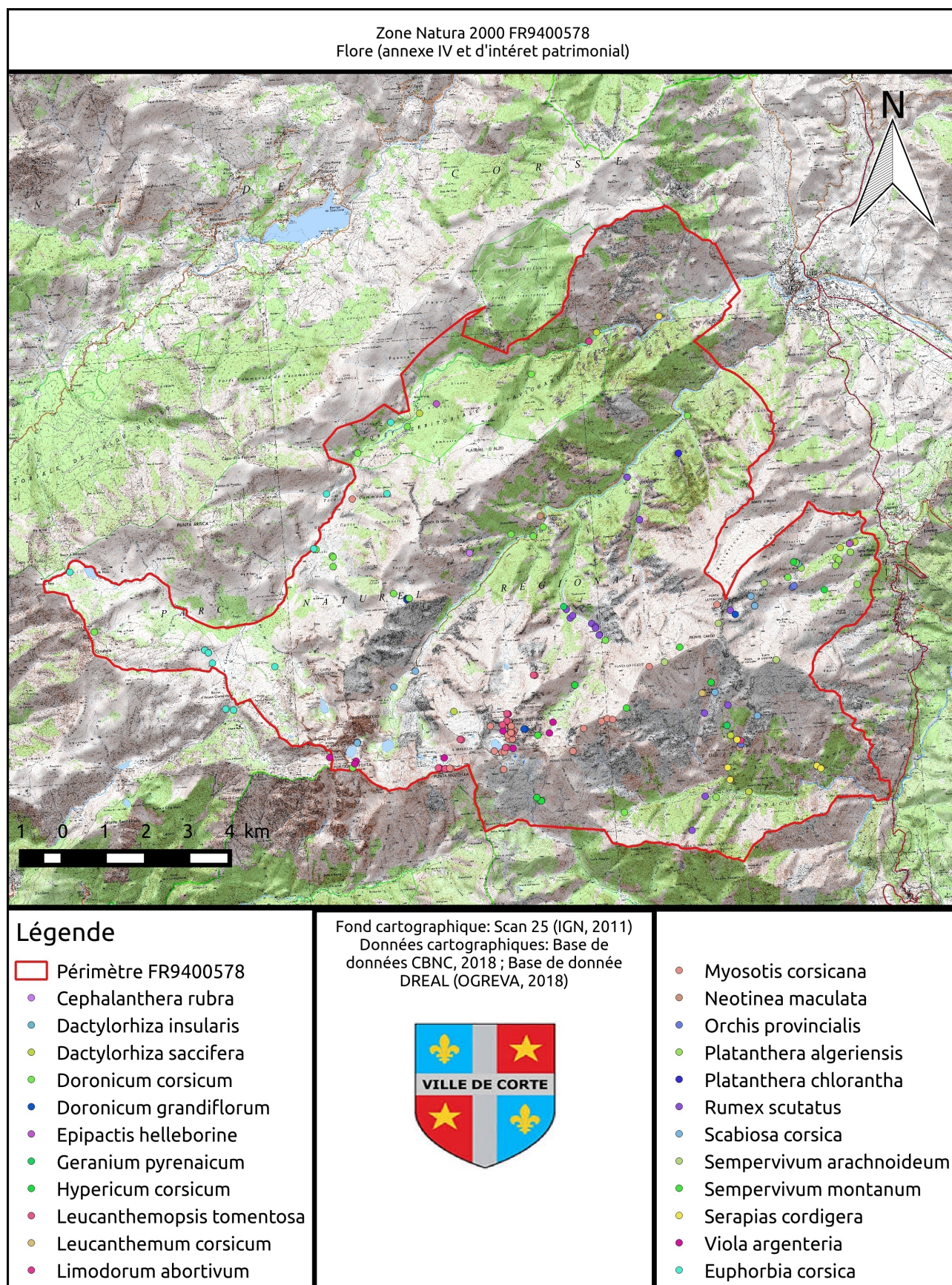


Figure 21 : carte de répartition des espèces végétales d'intérêt patrimonial ou inscrites à l'annexe IV de la DH

Tableau XXXIV : espèces animales d'intérêt patrimonial pour le Rotondu (hors chiroptères et annexe II)

Nom latin	Cité par le FSD	Listes rouges				Réglementation internationale	Protection nationale	Autre intérêt patrimonial
		régionale	nationale	européenne	mondiale			
<i>Felis silvestris</i>	Non	-	LC	LC	LC	Convention de Washington (Annexe A)	Article 2	IV
<i>Euproctus montanus</i>	Oui	-	LC	LC	LC	Convention de Beme (Annexe II)	Article 2	IV-End.
<i>Algyroides fitzingeri</i>	Non	-	LC	LC	LC	Convention de Beme (Annexes II et III)	Article 2	IV-End.
<i>Archaeolacerta bedriagae</i>	Non	-	NT	NT	NT	Convention de Beme (Annexes II et III)	Article 2	IV-End.
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Non	-	LC	LC	LC	Convention de Beme (Annexes II et III)	Article 2	IV
<i>Hyla sarda</i>	Non	-	LC	LC	LC	Convention de Beme (Annexes II et III)	Article 2	IV-CP <sup>1</sup>
<i>Natrix natrix corsa</i>	Non	-	NT	-	-	Convention de Beme (Annexe III)	Article 2	IV
<i>Pelophylax KL. Esculentus</i>	Non	-	LC	LC	-	Convention de Beme (Annexe III)	Article 5	V
<i>Podarcis siculus</i>	Non	-	LC	LC	LC	Convention de Beme (Annexes II et III)	Article 2	IV
<i>Podarcis tiliguerta</i>	Non	-	LC	LC	LC	Convention de Beme (Annexes II et III)	Article 2	IV-End.
<i>Salamandra salamandra corsica</i>	Non	-	NT	LC	LC	Convention de Beme (Annexe III)	Article 3	End.
<i>Argynnis elisa</i>	Oui	LC	LC	LC	LC	Convention de Beme (Annexe II)	Article 2	IV-End.

*Rana kl. esculenta* = *Pelophylax kl. Esculentus* depuis la révision de Frost *et al.* (2006) (*wikipedia*)

#### Autre intérêt patrimonial :

- IV ; V (inscrit à l'annexe IV ou V de la Directive Habitats)
- End. (endémique)
- CP (critères particuliers)
  - 1 : localisé à la Corse, Elbe, Cavallo, Monte Cristo, Sardaigne, Maddalena, Caprera et San Pietro.

La carte de répartition de ces espèces est visible à la figure 22, ci après.

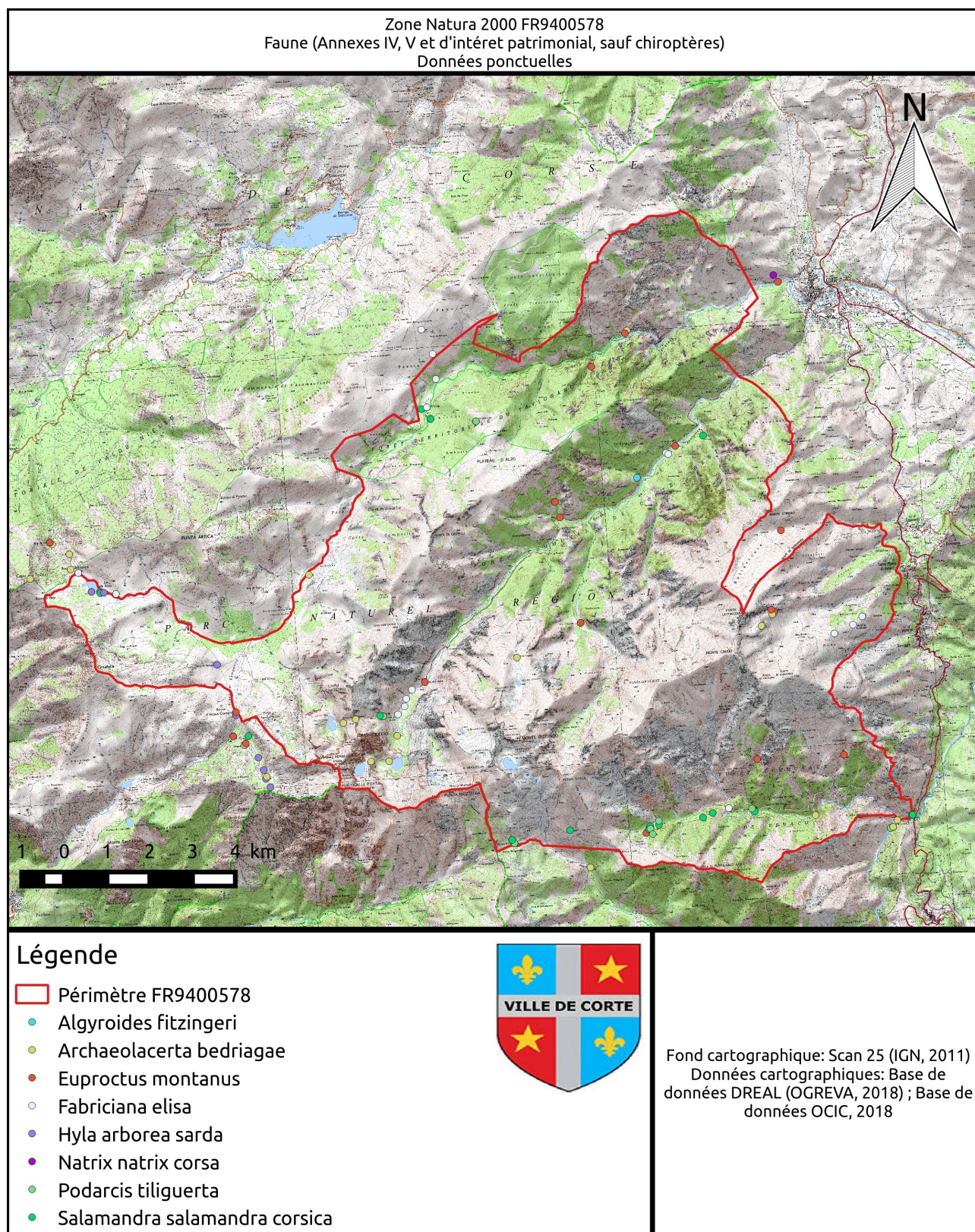


Figure 22 : carte de répartition des espèces animales d'intérêt patrimonial ou inscrites aux annexes V et IV de la DH

Tableau XXXV : Chiroptères d'intérêt patrimonial, ou inscrits à l'annexe IV de la DH présents sur le site du Rotondu

Nom latin	Annexe N2000	Cité par le FSD	Listes rouges				En Corse...		Présence sur le Rotondu	
			régionale (2010)	nationale (2009)	européenne (2006)	mondiale (2008)	Principaux types de gîtes	Statut	Gîte	Site de chasse/transit
<i>Eptesicus serotinus</i>	IV	Oui	LC	LC	LC	LC	Combles, sous-toitures, entre volets et murs	assez courant		x
<i>Hypsugo savii</i>	IV	Oui	LC	LC	LC	LC	Fissures, gîtes rupestres	courant		x
<i>Myotis daubentoni</i>	IV	Oui	LC	LC	NT	LC	Fissures, ponts	courant		x
<i>Myotis mystacinus</i>	IV	Oui	LC	LC	LC	LC	Seul gîte connu : revers de volet	peu courant		x
<i>Myotis nattereri</i>	IV	Oui	VU	LC	LC	LC	Galerie de barrage	très rare	Absent de la zone selon le GCC	
<i>Myotis punicus</i>	IV	Non	VU	VU	NT	NT	Cavernicole, joints de pont ou d'habitation	peu courant	x	
<i>Myotis SpC *</i>	-	Non	-	-	-	-	Gîte en falaise	très rare	X	End.
<i>Nyctalus leisleri</i>	IV	Oui	LC	NT	LC	LC	Gîtes arboricoles	assez courant	x	x
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	IV	Oui	LC	LC	LC	LC	Ubiquiste	courant	x	x
<i>Plecotus austriacus</i>	VI	Oui	LC	LC	LC	LC	Préférences arboricoles	peu courant	x	x
<i>Tadarida teniotis</i>	IV	Oui	LC	LC	LC	LC	Rupicole, falaises, joints de dilatation, entre les volets et les murs	courant	x	x

\**Myotis SpC* est une espèce endémique et récemment découverte, non encore évaluée. Les observations de *Myotis nattereri* sont considérées comme concernant en fait cette espèce, *M.nattereri* étant considérée comme absente de Corse depuis une révision taxonomique (comm. Pers. Greg Beuneux).

Nota : toutes les espèces sont protégées par la loi française.

La carte de répartition de ces espèces est visible à la figure 20, ci après.

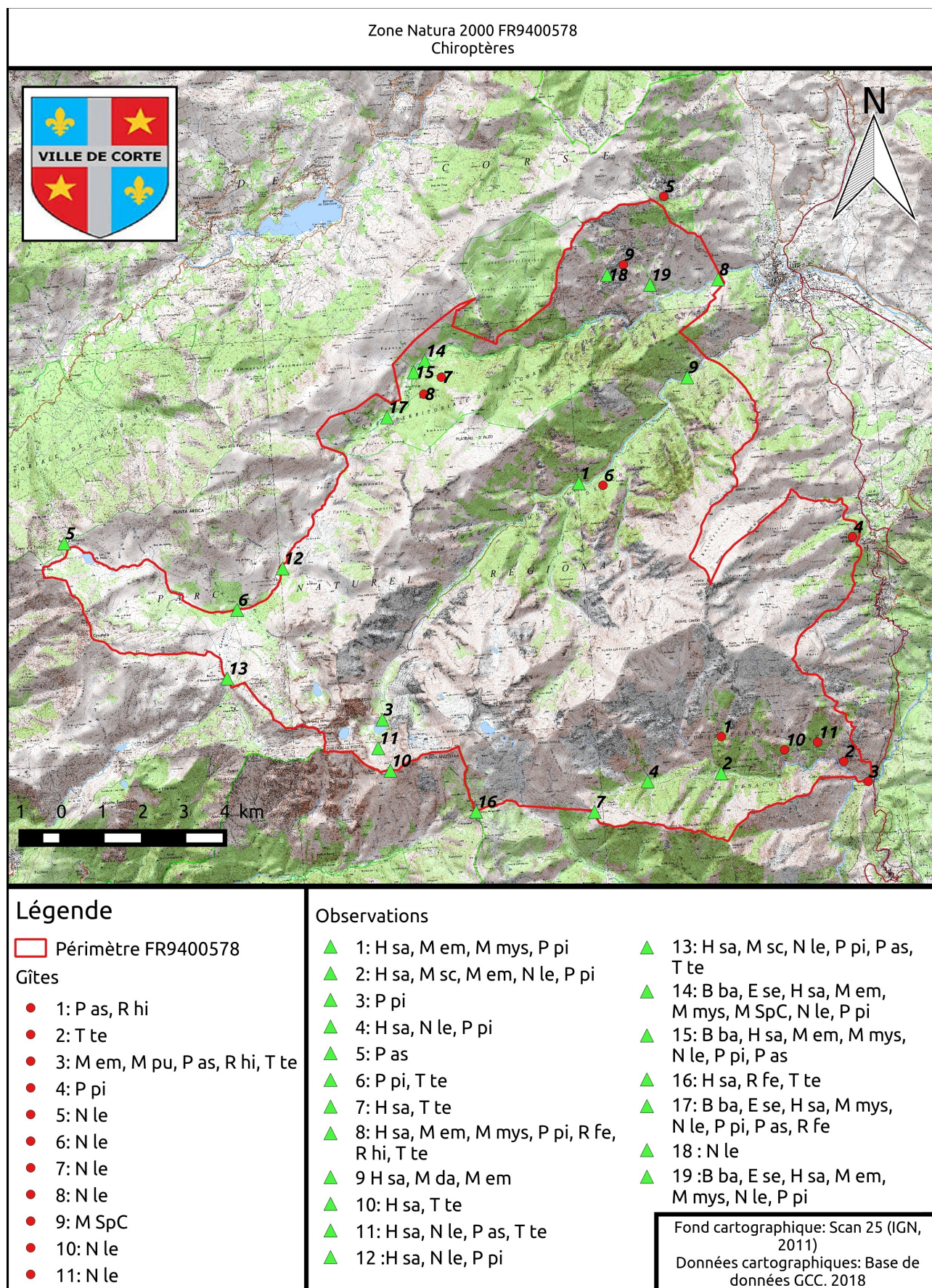


Figure 20 : carte de répartition des chiroptères sur le site du Rotonde (Gîtes et observations)

Note : dans la légende de la figure X ci-dessus : *Rhi* : *Rhinolophus hipposideros*, *Rfe* : *Rhinolophus ferrumequinum* ; *Mna* : *Myotis nattereri* ; *Msc* : *Miniopterus schreibersi* ; *Bba* : *Barbastella barbastellus* ; *Ppi* : *Pipistrellus pipistrellus* ; *Mda* : *Myotis daubentoni* ; *Hsa* : *Hypsugo savii* ; *Ese* : *Eptesicus serotinus* ; *Mpu* : *Myotis punicus* ; *Mem* : *Myotis emarginatus* ; *Tte* : *Tadarida teniotis* ; *Nle* : *Nyctalus leisleri* ; *Mmem* : *Myotis emarginatus* ; *Mmys* : *Myotis mystacinus* ; *Paus* : *Plecotus austriacus*

Une attention particulière a été portée à la description des espèces citées dans l'annexe II, qui font l'objet d'une fiche regroupant une description résumée de l'espèce, une illustration représentant l'archétype, les informations disponibles dans le FSD et des informations concernant les observations non géolocalisées disponibles.

Pour l'ensemble des fiches espèces qui suivent (tableaux XXXVI à LIII), sauf mention contraire, les illustrations et la description sont issues des cahiers d'habitats : espèces végétales (Bensettiti, *et al.*, 2002) ; espèces animales (Bensettiti & Gaudillat, 2002).

Tableau XXXVI : fiche « espèce » : *Brassica insularis*

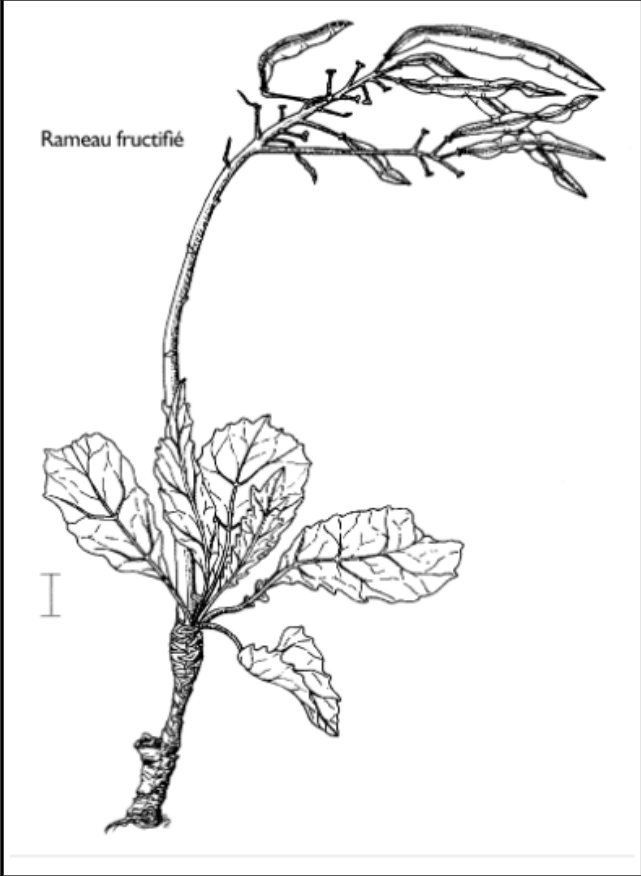
<i>Brassica insularis</i> (Moris, 1837)	
<p><i>Brassica insularis</i> est rupicole ; il pousse dans les fissures des falaises calcaires, sur les replats terreux des barres rocheuses schisteuses ou dans les éboulis de serpentines.</p> <p>En Corse, les populations sont situées à l'intérieur des terres, sans influence marine.</p> <p>C'est une espèce héliophile et plutôt thermophile, mais une certaine humidité est nécessaire à la germination des graines et au bon développement des plantules. L'exposition et les conditions climatiques des falaises et des éboulis dans lesquels se trouve l'espèce en Corse sont très variables, avec toutefois une dominance de l'exposition est-nord-est pour les localités de basse altitude.</p> <p>Le Chou corse semble pouvoir supporter des températures élevées en été et rigoureuses l'hiver.</p>	 <p>Rameau fructifié</p> <p>I</p>
<p>État de conservation (FSD) : population : entre 2 et 0 % ; conservation : bonne ; isolement : population isolée ; évaluation globale : bonne.</p>	
<p>Localisation : voir carte de répartition de la flore de l'annexe II de la directive habitats, figure 18</p> <p>Observations non géoréférencées sur la zone du Rotondu, base de donnée CBNC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Punta Corbaghjola (3 observations)</li> <li>• Alpa Mariuccia, rive gauche du Tavignano, près de Corte</li> <li>• Corbaghiola</li> </ul>	

Tableau XXXVII : fiche « espèce » : *Buxbaumia viridis*

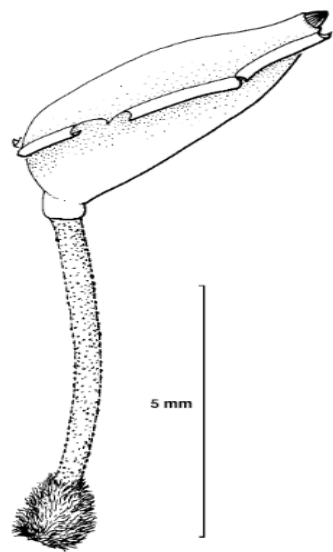
<p><i>Buxbaumia viridis</i> (Dumeril, 1858)</p>	
<p><i>Buxbaumia viridis</i> est une espèce pionnière sapro-lignicole. Elle investit les bois pourrissants de conifères (un peu plus rarement de feuillus) en situation ombragée à très ombragée en conditions de forte humidité atmosphérique. Par contre, elle ne se développe pas sur les bois morts encore sur pied. Elle occupe beaucoup plus rarement des sols riches en humus brut ou des rochers acides érodés recouverts d'un humus mince sous pessière ou sapinière. Dans des cas très exceptionnels, l'espèce est observée sur la partie sommitale de petites buttes de sphaignes moribondes sous couvert arboré. En Corse, elle a été étudiée par Pioli (2005).</p>	
<p>État de conservation (FSD) : population : entre 2 et 0% ; conservation : bonne ; isolement : population isolée ; évaluation globale : bonne. Population : 52 individus selon le FSD.</p>	
<p>Localisation : non communiquée, mais présent sur la zone (comm. pers. Laetitia Hugot). Pas de données non géoréférencées sur la zone du Rotondu dans la base de données CBNC.</p>	

Tableau XXXVIII : fiche « espèce » : *Euphrasia nana*

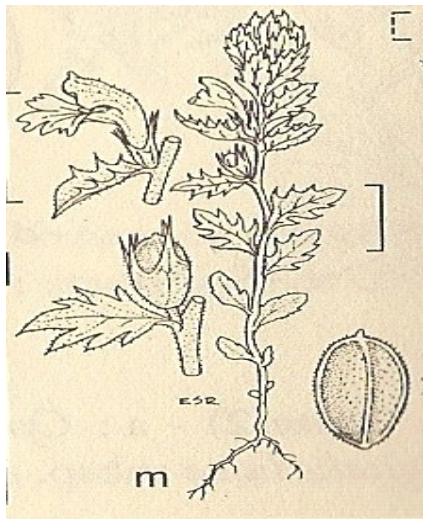
<p><i>Euphrasia nana</i> ((Rouy)Prain, 1913)</p>	
<p>Cette espèce est présente dans de nombreuses pelouses ou fruticées naines alticoles (1400-2600m) plus rarement dans les rochers, sur tous les grands massifs et celui du San Pedrone. taille : 2-15 cm. (Gamisans &amp; Marzocchi, 1996).</p>	
<p><i>in</i> Jeanmonod &amp; Gamisans (2007)</p>	
<p>État de conservation (FSD) : population : entre 15 et 2 % ; conservation : excellente ; isolement : population isolée ; évaluation globale : excellente.</p>	
<p>Localisation : voir carte de répartition de la flore de l'annexe II de la directive habitats, figure 18. Observations non géoréférencées sur la zone du Rotondu, base de données CBNC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Venaco, en montant au col de Saltu, entre la punta di Capizzolu et la punta di ciaccone : une pelouse rocailleuse.</li> </ul>	



Tableau XXXIX : fiche « espèce » : *Herniaria litardieries*

<i>Herniaria litardierei</i> subsp <i>latifolia</i> ((Gamisans) Greuter & burdet, 1982)	
<p>Les connaissances concernant l'écologie de cette espèce sont très restreintes.</p> <p>L'Herniaire de Litardière pousse en formant des petites touffes rampantes, dans les éboulis, les pelouses écorchées et très rocailleuses et sur les crêtes balayées par les vents ; il se trouve en Corse aux étages montagnard, cryo-oméditerranéen et alpin, sur des substrats siliceux ou sur poudingues. Des études sur la vie et le développement de ce parasite sont en cours, il pourrait s'agir d'un hémiparasite (comm. pers. Laetitia Hugot).</p>	
<p>État de conservation (FSD) : population : entre 100 et 15 % ; conservation : excellente ; isolement : population isolée ; évaluation globale : excellente.</p>	
<p>Localisation : voir carte de répartition de la flore de l'annexe II de la directive habitats, figure 18</p> <p>Observations non géoréférencées sur la zone du Rotondu, base de données CBNC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Polvarella, pelouse entre les éboulis</li> <li>• Polvarella, petit éboulis</li> </ul>	

Tableau XL : fiche « espèce » : *Cervus elaphus corsicanus*

<i>Cervus elaphus corsicanus</i> (Exleben, 1777)	
<p>Disparu de Corse dans les années 50, le cerf a refait son apparition en 1985 grâce aux programmes de réintroduction du PNRC à partir d'éléments venus de Sardaigne. En Corse, son élevage à Casabianda (Aleria) et sa présence avérée à Pinia (Ghisonaccia) avant son extinction ont montré que son développement était possible à proximité du niveau de la mer. Les premiers lâchers effectués en 1998 dans la vallée d'Asinau, ont montré pour leur part, sa capacité à occuper les altitudes comprises entre 1000 et 1450 m, certains individus s'accommodant de faibles conditions d'enneigement.</p> <p>Un programme LIFE est en cours pour cette espèce, en collaboration avec la Sardaigne. Le PNRC est en charge de la partie corse de ce programme.</p>	
<p>État de conservation (FSD) : population : entre 2 et 0 % ; conservation : bonne ; isolement : population isolée ; évaluation globale : bonne.</p> <p>Population sur la zone : entre 40 et 45 individus selon le FSD ; environ 75 en 2012 selon le PNRC.</p>	
<p>Localisation : non communiquée, pas de données disponibles</p>	

Tableau XLI : fiche « espèce » : *Discoglossus sardus*

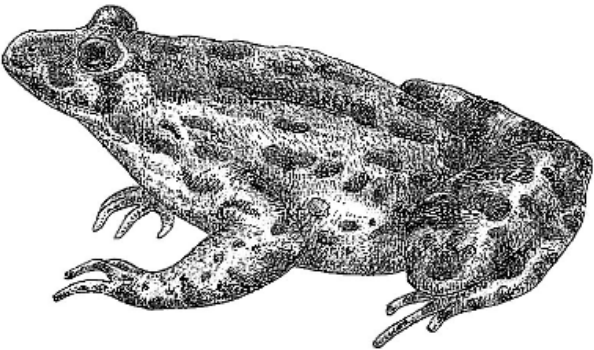
<i>Discoglossus sardus</i> (Tschudi, 1837)	
<p>Les exigences écologiques de l'espèce sont mal connues.</p> <p>Le Discoglosse sarde présente une amplitude écologique assez étendue. Il semble capable de s'adapter aux milieux perturbés ou modifiés par l'homme et peut se reproduire dans des biotopes plus ou moins artificiels, ou présentant une pollution organique légère. Il fréquente ainsi des biotopes variés aux eaux courantes ou stagnantes, pérennes ou temporaires : marais côtiers plus ou moins saumâtres, torrents, fontaines, retenues d'eau artificielles, canaux d'irrigation, mares temporaires, flaques, ornières...</p> <p>En Corse, <i>Discoglossus sardus</i> a jusqu'à présent été noté dans la plupart des grandes régions naturelles de l'île, du niveau de la mer jusqu'à 1300 m d'altitude au moins. Bien que le nombre de localités connues avec certitude reste faible, l'espèce semble posséder une distribution assez ample dans l'île.</p>	
<p>État de conservation (FSD) : population entre 2 et 0 % ; conservation : bonne ; isolement : population isolée ; évaluation globale : bonne.</p>	
<p>Localisation : voir carte de répartition de la faune de l'annexe II de la directive habitats, figure 19.</p>	

Tableau XLII : fiche « espèce » : *Discoglossus montalentii*

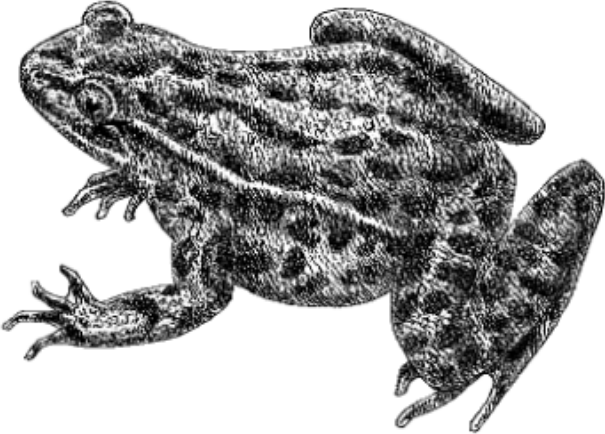
<i>Discoglossus montalentii</i> (Lanza, Nascetti, Capula & Bullini, 1984)	
<p>Les exigences écologiques du Discoglosse corse sont encore mal connues.</p> <p>Selon les connaissances actuelles, il se reproduit surtout dans les eaux courantes des ruisseaux, torrents et rivières coulant sur substrat rocheux. Les observations effectuées en forêt d'Ospedale ne révèlent pas sa présence dans les eaux stagnantes ou les milieux terrestres. L'espèce pourrait également montrer une préférence pour les torrents traversant des milieux boisés et pour les milieux aquatiques naturels peu perturbés et non pollués.</p>	
<p>État de conservation (FSD) : population : entre 15 et 2% ; conservation : excellente ; population : non isolée mais en marge de son aire de répartition ; évaluation globale : excellente.</p>	
<p>Localisation : voir carte de répartition de la faune de l'annexe II de la directive habitats, figure 19.</p>	

Tableau XLIII : fiche « espèce » : *Emys orbicularis*

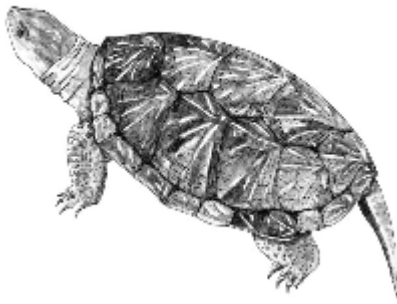
<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus, 1758)	
<p>La Cistude habite généralement les zones humides ; on la trouve de préférence dans les étangs, mais aussi dans les lacs, marais d'eau douce ou saumâtre, mares, cours d'eau lents ou rapides, canaux, etc. Elle affectionne les fonds vaseux ou rocheux en Provence et en Corse où elle trouve refuge en cas de danger ou pendant l'hivernation et l'estivation. La présence d'une bordure plus ou moins étendue de roseaux (<i>Phragmites australis</i>) ou de joncs (<i>Juncus spp.</i>), de végétation aquatique flottante est de même recherchée. Elle apprécie les endroits calmes et ensoleillés, à l'abri des activités humaines, en particulier la roselière jeune où elle peut se chauffer sans avoir à se réfugier dans l'eau constamment.</p>	
État de conservation : absent du FSD	
Localisation : non communiquée, présence possible selon Delmas (2012a).	

Tableau XLIV : fiche « espèce » : *Euleptes europaea*

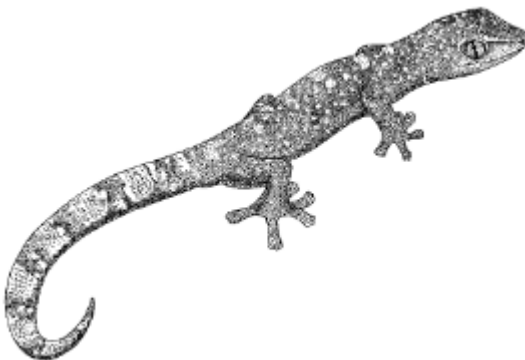
<i>Euleptes europaea</i> (Gené, 1839)	
<p>Les populations d'<i>Euleptes europaea</i> sont situées principalement au niveau du littoral ; le peuplement de l'intérieur s'effectue en particulier par les voies de pénétration naturelles que constituent les vallées. Le Phyllodactyle vit dans des milieux ouverts et rocheux ; il recherche les températures élevées, les endroits exposés au soleil et protégés des vents froids. Il est inféodé à un microhabitat rupestre qui joue un rôle essentiel dans sa régulation thermique au cours des nuits froides. Il exploite les formations rocheuses naturelles où il trouve des fentes rocheuses étroites et superficielles, dépourvues de tout humus, qui le protègent au moins partiellement des effets sélectifs du climat. Dans l'intérieur des terres, le Phyllodactyle ne s'élève guère au-delà de 700 m. Les localités situées le plus à l'intérieur des terres sont toutes comprises dans l'étage méditerranéen inférieur et supérieur. Les biotopes d'altitude sont généralement exposés au sud.</p>	
État de conservation : absent du FSD	
Localisation : cité par Delmas (2012a), voir carte de répartition de la faune de l'annexe II de la directive habitats, figure 19.	

Tableau XLV : fiche « espèce » : *Papilio hospiton*


<i>Papilio hospiton</i> (Gené, 1839)	
<p>Le Porte-Queue de Corse fréquente essentiellement des paysages ouverts où poussent ses plantes hôtes : maquis, garrigues, crêtes rocheuses, pâtures régulièrement soumises à des incendies. La Férule, le Peucedan et la Rue sont des espèces qui résistent bien au feu et qui recolonisent facilement les terrains après brûlis.</p> <p><i>P. hospiton</i> se rencontre du niveau de la mer jusqu'à 2 000 m d'altitude. La densité des populations n'est pas très importante dans les stations à Férule. Elle est généralement plus importante dans les stations d'altitude où l'on rencontre les autres plantes hôtes, notamment dans les stations à Peucedan paniculé.</p> <p>Le statut de cette espèce dans les sites Natura 2000 de Corse a été étudié par Andrei-Ruiz (1997) et Andrei-Ruiz, Valentini &amp; Tamagna (2004) : <i>P. hospiton</i> est loin d'être aussi fréquent qu'on le dit, et le massif du Rotondu est un site Natura 2000 intéressant pour la conservation de cette espèce. Une nouvelle plante hôte (le laser corse) y a d'ailleurs été découverte (Guyot, 2002).</p>	
<p>État de conservation (FSD) : population : entre 15 et 2 % ; conservation : bonne ; isolement : population isolée ; évaluation globale : excellente.</p>	
<p>Localisation : voir carte de répartition de la faune de l'annexe II de la directive habitats, figure 19.</p>	

Tableau XLVI : fiche « espèce » : *Salmo trutta* (Truite sauvage de souche méditerranéenne)

<i>Salmo trutta</i> ssp à décrire (truite méditerranéenne)	
<p>Très récemment il a été montré par des études génétiques (polymorphisme enzymatique - ADN mitochondrial) que les populations de Truites européennes du genre <i>Salmo</i> comprenaient des formes géographiques dont le statut spécifique et la nomenclature sont en discussion. Les formes atlantique, méditerranéenne, marbrée, adriatique et danubienne en sont les principales.</p> <p>La biologie et l'écologie de cette sous espèce est probablement similaire à celle de <i>S. trutta macrostigma</i>.</p>	
<p>État de conservation : absent du FSD.</p>	
<p>Localisation : observée dans le lac de Ninu (Berrebi &amp; Shao, 2011).</p>	

Tableau XLVII : fiche « espèce » : *Salmo trutta macrostigma* (Truite sauvage de souche corse)

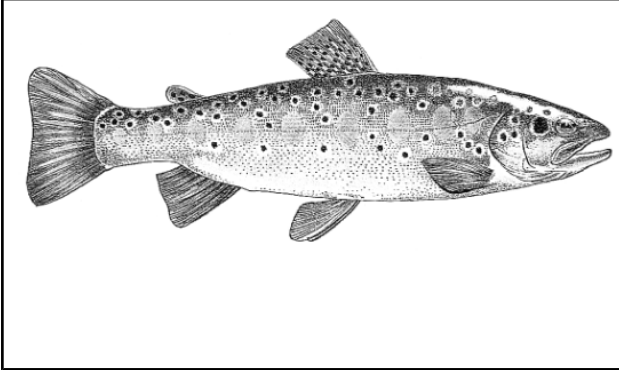
<i>Salmo trutta macrostigma</i> (Duméril, 1858) (Truite sauvage corse)	
<p>En rivière, cette truite est généralement considérée comme un poisson d'eau fraîche (températures comprises entre 0 et 20°C) et relativement exigeant en oxygène dissous (&gt;6 mg/l). De ce fait, elle colonise l'amont des grands fleuves et leurs affluents et tous les petits cours d'eau côtiers. Les truitelles colonisent les milieux peu profonds (10 à 40 cm mais parfois plus selon la saison et le cours d'eau) à vitesses de courant modérées (0,2 à 0,5 cm/s en moyenne) et à granulométrie moyenne (gravier et galets).</p> <p>La Truite de Corse est adaptée aux températures élevées et aux irrégularités des débits, avec des performances de croissance moins bonnes que celles des Truites communes habituelles.</p> <p>Dans l'île, l'espèce présente une niche écologique élargie imputable à l'absence de compétition avec des cyprinidés rhéophiles.</p>	
<p>État de conservation : absent du FSD.</p>	<p>Les techniques de génétique moléculaire ainsi que des critères morphologiques permettent actuellement de mettre en évidence des sous-unités régionales, qui obtiendront peut être dans l'avenir le statut d'espèce ou de sous espèce (comme la forme corse).</p>
<p>Localisation : voir carte de répartition de la faune de l'annexe II de la directive habitats, figure 19. Également observée dans le ruisseau de Paratella (Berrebi &amp; Cherbonnel, 2011).</p>	

Tableau XLVIII : fiche « espèce » : *Testudo hermanni*

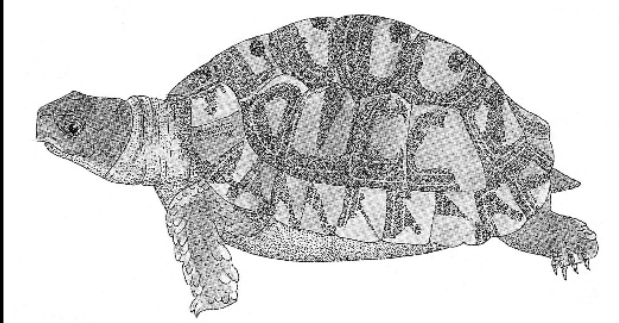
<i>Testudo hermanni</i> (Gmelin, 1789)	
<p>La Tortue d'Hermann fréquente la plupart des formations végétales méditerranéennes. Elle y trouve des conditions climatiques clémentes : fort ensoleillement, chaleur estivale et douceur hivernale, pluviosité modérée. En Corse, elle occupe essentiellement les boisements clairs de chênes-lièges (<i>Quercus suber</i>) et de chênes verts (<i>Quercus ilex</i>) entrecoupés d'oliveraies et de pâtures et, sur la côte orientale, les paysages agricoles faits de prés de fauche, prairies pâturées, friches fortement compartimentées par des haies vives et des bosquets et presque toujours soumis à l'action des troupeaux (ovins, vaches). Elle fréquente essentiellement les zones littorales de la moitié sud de l'île. En dehors de quelques petites populations éparses, on recense quatre populations géographiquement isolées : plaine orientale, secteur de Porto-Vecchio, Bonifacio, golfe de Valinco et golfe d'Ajaccio.</p>	
<p>État de conservation : absent du FSD.</p>	
<p>Localisation : voir carte de répartition de la faune de l'annexe II de la directive habitats, figure 19, présence possible selon Delmas (2012a).</p>	

Tableau XLIX : fiche « espèce » : *Barbastella barbastellus*


<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	
<p>La Barbastelle est une espèce également spécialisée dans les habitats fréquentés. Ses exigences, associées à une adaptabilité faible face aux modifications de son environnement, rendent l'espèce très fragile. La Barbastelle semble liée en Europe à la végétation arborée (linéaire ou en massif). Cette relation est sans doute d'origine trophique plus qu'écophysiologique : en Asie centrale, <i>Barbastella leucomelas</i>, espèce jumelle, s'est parfaitement adaptée à la steppe, très riche en papillons nocturnes. En Corse, les observations de la Barbastelle au gîte sont rares, (moins de 15 localisations) éphémères et intéressent le plus souvent des individus solitaires (Courtois, Rist &amp; Beuneux, 2011).</p>	
État de conservation (FSD) : population non significative, pas d'autres informations.	
Localisation : voir carte de répartition de l'espèce en figure 20.	

Tableau L : fiche « espèce » : *Miniopterus schreibersii*


<i>Miniopterus schreibersi</i> (Kuhl, 1817)	
<p>C'est une espèce typiquement méditerranéenne et strictement cavernicole présente dans les régions aux paysages karstiques riches en grottes, du niveau de la mer jusqu'à l'altitude de 1 600 mètres. Les terrains de chasse sont pratiquement inconnus. Espèce d'origine tropicale, le Minioptère de Schreibers possède une aire de répartition s'étendant du Portugal au Japon. En Europe, sa répartition est plutôt méditerranéenne avec une limite septentrionale allant de la vallée de la Loire et du Jura en France aux Tatras en Slovaquie. En France, l'espèce est répandue dans la moitié sud du pays avec de grandes disparités en terme de densité. En Corse, trois colonies d'hibernation connues (Omessa, Tolla et Inzecca) cumulent environ 5000 individus, mais les variations d'effectifs d'une année sur l'autre laissent à penser qu'une autre colonie est présente (Courtois, Rist &amp; Beuneux, 2011).</p>	
État de conservation : population : entre 0 et 2 % ; conservation : bonne ; isolement : population isolée ; évaluation globale : bonne	
Localisation : voir carte de répartition de l'espèce en figure 20.	

Tableau LI : fiche « espèce » : *Myotis emarginatus*


<i>Myotis emarginatus</i> (Geoffroy, 1806)	
<p>Elle fréquente les milieux forestiers ou boisés, feuillus ou mixtes, les vallées de basse altitude, mais aussi les milieux ruraux, parcs et jardins, et accessoirement les prairies et pâtures entourées de hautes haies ou les bords de rivière. L'espèce devient active une heure après le coucher du soleil. Elle chasse dans le feuillage et prospecte les canopées ou les houppiers. Elle capture préférentiellement des Araignées qui ont tendu leur toile entre les branches ou glane les mouches, et peut aussi capturer ses proies en vol, au-dessus de l'eau. Le reste de son régime alimentaire est constitué de Lépidoptères, de Coléoptères et de Neuroptères. Espèce strictement cavernicole, elle hiberne dans les grottes, carrières, mines et dans les grandes caves, de fin octobre à avril, voire mai. Elle peut former des essaims d'une centaine d'individus, parfois en mixité avec le Grand Murin ou le Murin de Natterer.</p> <p>En Corse les observations sont assez courantes, mais uniquement à la belle saison. Une vingtaine de regroupements sont connus, comptant chacun entre quelques dizaines et quelques centaines d'individus (Courtois, Rist &amp; Beuneux, 2011).</p>	
État de conservation (FSD) : Population : non significative, pas d'autres informations.	
Localisation : voir carte de répartition de l'espèce en figure 20.	

Tableau LII : fiche « espèce » : *Rhinolophus ferrumequinum*


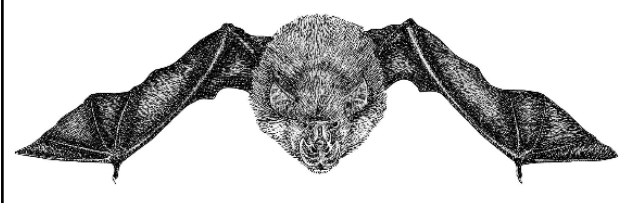
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	
<p>Le Grand rhinolophe fréquente en moyenne les régions chaudes jusqu'à 1480 m d'altitude (voire 2000 m), les zones karstiques, le bocage, les agglomérations, parcs et jardins... Il recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus (30 à 40%), d'herbages en lisière de bois ou bordés de haies, pâturés par des bovins, voire des ovins (30 à 40%) et de ripisylves, landes, friches, vergers pâturés, jardins... (30 à 40%). Il fréquente peu ou pas du tout les plantations de résineux, les cultures (maïs) et les milieux ouverts sans arbres.</p> <p>La fréquentation des habitats semble varier selon les saisons et les régions. L'espèce est très fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage.</p> <p>Les effectifs en Corse sont inférieurs au millier, représentant un à deux pour cent de la population nationale (Courtois, Rist &amp; Beuneux, 2011).</p>	
État de conservation (FSD) : population non significative, pas d'autres informations.	
Localisation : voir carte de répartition de l'espèce en figure 20.	

Tableau LIII : fiche « espèce » : *Rhinolophus hipposideros*

<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	
<p>Le Petit Rhinolophe se rencontre de la plaine jusqu'en montagne, il a été noté en chasse à 1510 m dans les Alpes (où il atteint 2000 m) et des colonies de mise bas sont installées jusqu'à 1200-1450 m dans le sud des Alpes et jusqu'à 1050 m dans les Pyrénées.</p> <p>Le Petit rhinolophe recherche les paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés, la continuité de ceux-ci étant importante car un vide de 10 m semble être rédhibitoire. Ses terrains de chasse préférentiels se composent des linéaires arborés de type haie (bocage) ou lisière forestière avec strate buissonnante bordant des friches, des prairies pâturées ou prairies de fauche.</p> <p>L'espèce est fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, mais des individus changent parfois de gîte d'une année sur l'autre exploitant ainsi un véritable réseau de sites locaux.</p>	 <p>Le Petit Rhinolophe est considéré comme sédentaire, se déplaçant peu entre ses gîtes d'hiver et d'été, et étant réputé ne pas s'éloigner de son gîte pour chasser, ce que des études menées en Corse ont nuancé : la distance moyenne pour rejoindre ses territoires de chasse y est de un à trois kilomètres. Cette espèce est la plus représentée en Corse, avec près de 800 localisations connues. 250 colonies de reproduction sont répertoriées, regroupant plus de 10000 individus (Courtois, Rist &amp; Beuneux, 2011).</p>
État de conservation (FSD) : population non significative, pas d'autres informations.	
Localisation : voir carte de répartition de l'espèce en figure 20.	

### II – 2 - 3 Risques liés aux habitats et aux espèces

De multiples risques liés aussi bien aux habitats qu'aux espèces sont connus sur le site du Rotondu. En dépit de la forte diversité biologique du site, des menaces envers la conservation des milieux sont communes à de nombreux habitats. Les tableaux LIV et LV (paragraphe suivant) les résument.

Considérant l'énorme diversité d'habitats et d'espèces présents sur le site, seuls les risques et menaces liés aux habitats cités à l'annexe I de la Directive Habitats (Tableau LIV), ainsi que les risques et menaces liés aux espèces citées à l'annexe II de la Directive Habitats (Tableau LV) seront détaillés ici.



Tableau LIV : Risques et menaces liés aux habitats d'importance communautaire de la zone du Rotondu

Risques et menaces liés aux habitats		
Habitats (Classe générale)	Code N2000	Principaux risques et menaces
Landes Oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux	4090	Fermeture du milieu par enrésinement et développement du genêt, en partie liée au recul du pastoralisme
Pelouses calcaires alpines et subalpines	6170	Fermeture du milieu, liée au recul du pastoralisme, ou régression du milieu liée au surpâturage (troupeaux en libre parcours)
Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival ( <i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ladani</i> )	8110	Habitat sensible à la surfréquentation humaine, le développement du tourisme est la principale menace.
Eboulis Ouest-méditerranéens et thermophiles	8130	Aucune menace ne semble planer sur cet habitat, localisé en haute montagne et difficilement accessible.
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	Fréquentation humaine (sports de plein air), ouverture de pistes, carrières...
Forêts à <i>Castanea sativa</i>	9260	Dégradation de l'habitat provoqué par l'abandon ( envahissement par d'autres essences), maladies, parasitage.
Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0	Habitat sensible aux aménagements, à la mise en culture.
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	9340	Incendies, surexploitation du chêne vert (bois de chauffage), régénération lente des futaies entravée par le pâturage bovin et porcin
Pinèdes (sub-)méditerranéennes de pins noirs endémiques	9530	Incendies, exploitation inappropriée, impact du broutage bovin sur les sous bois. Cochenilles pour les peuplements mixtes (Laricio/méditerranéens?)
Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	9540	Incendies, pollution génétique (Pin des landes), présence de cochenilles. Difficultés de régénération des pinèdes non gérées. Concurrence avec le pin Laricio.

Tableau LV : risques et menaces liés aux espèces animales et végétales citées à l'annexe II de la directive Habitats

Risques et menaces liés aux espèces citées à l'annexe II de la directive Habitats		
Espèces	Code N2000	Menaces
<i>Cervus elaphus corsicanus</i>	1367	La principale menace concerne la pratique éventuelle du braconnage.
<i>Buxbaumia viridis</i>	1386	Fortes éclaircies et absence de bois mort au sol (sylviculture).
<i>Brassica insularis</i>	1496	Broutage (bovins mais surtout caprins, grim pant sur les falaises), éventuellement escalade (Pas pour ce site)
<i>Euphrasia nana</i>	1720	Fermeture du milieu ? (présente sur les pelouses et fruticées naines alticoles).
Truites endémiques Macrostigma (Deux sous- espèces)	1108/ indéterminé	Hybridation génétique avec des truites introduites (Fario) ou provenat d'un autre bassin versant.
<i>Hemiaria litardierei</i>	6217	Pas de menaces identifiées, mais peu d'individus
<i>Papilio hospiton</i>	1055	Régression des pop. De plantes hôtes: fermeture des milieux (déprise agricole), incendies, destruction volontaire de pieds de fêr ules.
<i>Testudo hermanni</i>	1217	Fermeture du milieu de vie (déprise agricole et diminution des exploitations forestières), débroussaillages, présence humaine importante (prédation et collecte), hybridation et risques pathologiques du a l'introduction d'espèces exotiques.
<i>Emys orbicularis</i>	1220	Diminution des surfaces de zones humides dues au changement climatique ou à la fermeture des milieux, destruction volontaire, dégradation du milieu (qualité de l'eau, santé des roselières), prédation des œufs (renard et sanglier entre autres) fauche et débroussaillage, concurrence des espèces introduites et collecte illégale .
<i>Euleptes europaea</i>	1229	Urbanisation et feu de maquis (de façon indirecte : la chaleur stérilise le milieu de vie) .
<i>Discoglossus sardus</i>	1190	Menaces liées à la santé du milieu (berges des cours d'eau).
<i>Discoglossus montalentii</i>	1196	Menaces liées au milieu, santé des berges, des cours d'eau, modifications du régime hydrologique
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303	Disparition des habitats liés à l'homme (charpentes), disparition des terrains de chasse (uniformisation des reliefs) accumulation de pesticides et illumination des édifices publics.
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304	Dérangement des colonies par la fréquentation et l'éclairage des édifices publics, intoxication par les pesticides, diminution des terrains de chasse uniformisation des reliefs, modification des habitats liés à l'homme.
<i>Rhinolophus euryale</i>	1305	Absent du site
<i>Barbastella barbastellus</i>	1308	Modification des terrains de chasse, destruction des microlépidoptères par les traitements phytosanitaires et le trafic routier, modification des habitats liés à l'homme, dérangement des colonies, éclairage des édifices publics.
<i>Miniopterus schreibresii</i>	1310	Aménagement des galeries abritant des colonies, dérangement par l'homme, conversion et destruction de peuplements forestiers, destruction des microlépidoptères par les traitements phytosanitaires et le trafic routier, modification des habitats liés à l'homme, dérangement des colonies, éclairage des édifices publics.
<i>Myotis emarginatus</i>	1321	Fermetures de sites abritant des colonies, modification des habitats liés à l'homme entraînant la disparition de sites de reproduction, disparition des terrains de chasse (ou modification des terrains raréfiant les diptères), collisions avec les véhicules

Les risques et menaces liés aux espèces citées aux annexes IV et V de la directive habitats, ou d'intérêt patrimonial sont rattachés aux risques et enjeux de conservation ayant déjà été identifiés sur la zone. Ces éléments sont exposés par le tableau LVI.

Tableau LVI : Risques et menaces liés aux espèces citées aux annexes IV et V de la DH, ou d'intérêt patrimonial

Risques et enjeux liés aux espèces d'intérêt patrimonial, ou citées aux annexes IV et V de la directive habitats	
Espèce	Menaces
<i>Felis silvestris</i>	
<i>Eptesicus serotinus</i>	
<i>Hypsugo savii</i>	
<i>Myotis daubentoni</i>	
<i>Myotis mystacinus</i>	
<i>Myotis nattereri</i> (Absent de la zone)	
<i>Myotis punicus</i>	
<i>Myotis SpC</i>	
<i>Nyctalus leisleri</i>	
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	
<i>Plecotus austriacus</i>	
<i>Tadarida teniotis</i>	
<i>Euproctus montanus</i>	
<i>Algyroides fitzingeri</i>	
<i>Archaeolacerta bedriagae</i>	
<i>Hierophis viridiflavus</i>	
<i>Hyla sarda</i>	
<i>Natrix natrix corsa</i>	
<i>Pelophylax KL. Esculentus</i>	
<i>Podarcis siculus</i>	
<i>Podarcis tiliguerta</i>	
<i>Salamandra salamandra</i>	
<i>Argynnis elisa</i>	
<i>Anacamptis (coriophora) fragrans</i>	En lien avec les enjeux de conservation de la zone
<i>Anacamptis morio</i>	
<i>Arachnoideum montanum</i> ( <i>Sempervivum montanum</i> )	
<i>Arachnoideum sempervivum</i> ( <i>Sempervivum arachnoideum</i> )	
<i>Cephalanthera rubra</i>	
<i>Dactylorhiza insularis</i>	
<i>Dactylorhiza saccifera</i>	
<i>Doronicum corsicum</i>	
<i>Doronicum grandiflorum</i>	
<i>Dracunculus vulgaris</i>	
<i>Epipactis helleborine</i>	
<i>Epipactis microphylla</i>	
<i>Geranium pyrenaicum</i>	
<i>Hypericum corsicum</i>	
<i>Leucanthemopsis alpina tomentosa</i>	
<i>Leucanthemum corsicum corsicum</i>	
<i>Limodorum abortivum</i>	
<i>Myosotis corsicana</i>	
<i>Neotinea lactea</i>	
<i>Neotinea maculata</i>	
<i>Ophrys incubacea</i>	
<i>Orchis (mascula subsp.) Ichnusae</i>	
<i>Orchis provincialis</i>	
<i>Orchis purpurea</i>	
<i>Orobanche cyrnea</i>	
<i>Platanthera algeriensis</i>	
<i>Platanthera chlorantha</i>	
<i>Rosa glauca</i>	
<i>Rumex scutatus glaucus</i>	
<i>Santolina corsica</i>	
<i>Scabiosa corsica</i>	
<i>Serapias cordigera</i>	
<i>Thalictrum minus</i>	
<i>Viola argenteria</i>	

## **II – 2 - 4 Identification des enjeux de conservation majeurs**

Le but de la mise en place d'une zone Natura 2000 est la préservation des habitats et des espèces présents, c'est donc dans cette optique que les enjeux sont définis.

Ainsi, la consultation d'experts et l'étude de la bibliographie permettent d'identifier de nombreux risques et enjeux sur le site du Rotondu, énumérés ci-dessous.

### **II – 2 - 4.1 La truite sauvage, deux sous espèces à sauvegarder**

Bien que le FSD n'indique sur le site la présence que d'une seule espèce de truite (*Salmo cettii*), citée par erreur, deux espèces sauvages (arrivées naturellement dans l'île) sont présentes : la truite corse (improprement appelée macrostigma) et la truite méditerranéenne (comm. pers. Stéphane Muracciole).

La définition de ces espèces en tant que taxon pose un problème, du fait de la variabilité de leur aspect : il est possible d'observer des variations, y compris le long d'une unique rivière.

Des analyses génétiques menées en 2010 et 2011 indiquent notamment la présence de deux réservoirs de truite sauvages dans la haute vallée du Tavignano :

- le lac de Ninu abrite une population de truite méditerranéenne quasiment pure : patrimoine génétique 90/95 % méditerranéen et 10/15 % corse (Berrebi & Shao, 2011) ;
- le ruisseau de Paratella abrite une population de truite corse quasiment pure (Berrebi & Cherbonnel, 2011).

La présence de truite de souche méditerranéenne est également probable dans les ruisseaux des Giovanacci et des Binatelli (Albertini, 2011).

La principale menace qui pèse sur ces populations de truites sauvages est la pollution génétique : des alevinages ont introduit deux truites domestiques (truite atlantique et truite arc en ciel), et l'on sait aujourd'hui que la truite atlantique peut se reproduire avec les truites sauvages corses et méditerranéennes.

La présence d'espèces concurrentes introduites dans les années 70 peut également constituer une menace sérieuse, comme le montre l'expérience des lacs de Melu et Capitellu, où les truites indigènes ont été éliminées par les ombles de fontaine (Albertini, 2011), qui ont également commencé à coloniser la tête de bassin par dévalaison (ONEMA, 2007 in Albertini, 2011).

Un plan de gestion de la truite, couvrant la période 2018/2022 a été édité et est mis en œuvre par la Fédération de la Corse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (Fédération de la Corse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2018).

### **II – 2 - 4.2 L'eau, une qualité à préserver**

La préservation de la qualité de l'eau est un enjeu important sur le site du Rotondu. Outre la présence d'espèces d'importance communautaire dans les cours d'eau et sur leurs berges, de nombreux lacs glaciaires sont présents sur la zone.

Bien que les lacs présents sur le site du Rotondu ne soient pas cités dans le FSD en tant qu'habitats d'intérêt communautaire, la conservation de certains de ces lacs, à minima en tant qu'habitats

d'espèces communautaire, reste d'une grande importance dans la procédure Natura 2000.

Les menaces pesant sur la qualité de l'eau sont multiples : la forte fréquentation touristique (le PRNC a enregistré une fréquentation allant jusqu'à 1200 personnes par jour pour le seul lac de Melu en période estivale (Albertini, 2011)) en particulier dans la vallée de la Restonica et le long du GR20, associé au pâturage des bovins et porcins, a conduit à une dégradation de la qualité de l'eau par l'apport de matériel organique.

L'étude bibliographique des lacs de montagne de Corse (Sorba, 2007) rapporte que ce phénomène est en augmentation aux lacs de Gorja, Ninu, Capitello, Melu et Oriente, inclus dans le périmètre de la réserve naturelle des lacs de montagne.

Des mesures de gestion sont menées par le PNRC, notamment l'information des randonneurs et le nettoyage des déchets.

Le maintien de la qualité de l'eau dans la Restonica est capital, car une prise d'eau située en amont du camping de Tuani alimente la ville de Corte en eau potable. De plus, l'enjeu "conservation de la qualité écologique et chimique des cours d'eau" (et notamment la réduction de l'anthropisation des cours d'eau) est l'un des objectifs fixé par la Directive Cadre sur l'Eau et également par les Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et d'amélioration de la qualité des Habitats de Corse (ORGFH) (Pietri, 2009).

La qualité biologique des lacs et des cours d'eau faisant partie du bassin versant de la Restonica est donc surveillée par les hydrobiologistes de l'Université de Corse. L'étude des lacs est réalisée dans le cadre d'une étude financée et pilotée par l'OEC (Le Viol *et al.*, 2009), initiée dans le but d'actualiser des données déjà anciennes (Gauthier, Roché & Frisoni, 1984). Cette surveillance inclut l'utilisation d'espèces sentinelles (microfaune aquatique), l'étude des populations algales et des relevés physico-chimiques. Les résultats des campagnes « lacs » ont fait l'objet de nombreux rapports d'études : pour la campagne 2006 (Barale, 2007 ; Botey *et al.*, 2006 ; Cazaubon, 2006), pour la campagne 2007 (Cazaubon, 2008a ; Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, 2008 ; Orsini *et al.*, 2007), pour la campagne 2008 (Cazaubon, 2008b ; Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, 2009 ; Orsini *et al.*, 2008), Pour la campagne 2013 (Bertrand, 2013 ; Orsini *et al.*, 2015 ), pour la campagne 2015 (SO Consultant, 2016), pour la campagne 2017 (SO consultant, 2017). Bien que ces campagnes aient permis de mettre en évidence la présence de nombreux invertébrés endémiques, elles n'ont pour l'instant pas permis d'observer la présence d'invertébré d'intérêt communautaire.

Le recoupement des données fournies par ces campagnes d'études, ainsi que par des études antérieures permettent d'estimer la qualité écologique et physico-chimique de l'eau des lacs. Il permet également d'apprécier l'évolution de cette qualité : si certaines pollutions mises en évidence à la fin des années 90 (pollution du lac de Ninu par des détergents, liée à la fréquentation touristique) semblent avoir été éliminées, les études menées dans le cadre de la campagne Lacs entre 2006 et 2008 mettent en évidence la dégradation de l'état écologique et chimique de certains lacs, dont le lac de Ninu.

Une étude récente portant sur l'hydrobiologie, la physico-chimie des eaux et les invertébrés benthiques des lacs de Bastani, Capitellu et Ninu confirme la dégradation de l'état écologique du lac de Ninu (Orsini *et al.*, 2015).

L'une des causes de cette dégradation est un apport important de matières organiques d'origines diverses (macrophytes de la ceinture de végétation, animaux domestiques et touristes), favorisant l'eutrophisation.

Cette étude met en évidence la diminution de la richesse taxinomique des macroinvertébrés benthiques, et la prolifération d'espèces polluo-résistantes, notamment les oligochètes entre l'année

2006 et l'année 2013. Elle indique également une dégradation de la qualité physico-chimique des eaux du lac de Ninu, et une augmentation de la turbidité.

Le rapport d'étude de la campagne 2015 met en évidence une dégradation de l'état physico-chimique des eaux des lacs de Melu et de Cavacciole, liée à l'augmentation du taux de carbone organique dissout probablement provoquée par un enrichissement important en matières organiques. De plus, l'augmentation des populations d'espèces polluo-résistantes (*Pisidium casertanum* et *Chironomus*) au lac de Melu, ainsi que leur apparition au niveau du lac de Cavacciole entre 2008 et 2015 tendent à démontrer un début d'eutrophisation des eaux de ces deux lacs.

Le rapport d'étude de la campagne 2017 indique quant à lui une amélioration des qualités physico-chimiques des eaux des lacs de Ninu et Capitellu depuis la campagne précédente. Néanmoins, si l'étude des taxons polluo-sensibles montre une amélioration de l'état écologique du lac de Capitellu, l'état du lac de Ninu, s'il s'est amélioré depuis la campagne de 2013, reste moins bon qu'en 2006.

### **II – 2 - 4.3 Les pinèdes à pin Laricio, des habitats à protéger**

Les pinèdes à pin Laricio sont des habitats prioritaires cités dans l'annexe I de la directive « Habitats » bien représentés dans la zone du Rotondu. Étant donné l'inflammabilité des pinèdes, notamment en été lors des épisodes de sécheresse, leur conservation est principalement mise en péril par le risque d'incendies, comme en témoigne la gravité du sinistre d'août 2000.

L'infestation des pins par des cochenilles (*Matsucoccus feytaudi*) dans la vallée de la Restonica est également préoccupante, bien que les pinèdes à pin Laricio soient moins affectées que les pinèdes à pin Maritime (grâce à leur position en altitude et leur exposition au froid, limitant le développement des cochenilles, ainsi que grâce à l'importante épaisseur d'écorce du pin Laricio). (comm. pers. Cyril Berquier).

### **II – 2 - 4.4 L'incendie, un risque à gérer**

La gestion du risque incendie est un besoin vital dans la zone du Rotondu : il s'agit de protéger d'une part les habitats naturels et les espèces qu'ils abritent, et d'autre part les nombreux usagers fréquentant la zone.

Outre l'impact direct d'un incendie, on doit aussi noter l'effet sur certaines populations animales telles que la Sittelle, nichant dans les pins Larici (Thibault, Moneglia & Beck, 2002).

Le document d'Aménagement Forestier de la Forêt communale de Corte (Office National des Forêts, 2004) recense les feux enregistrés depuis 1970 ; il indique qu'un feu se déclare en moyenne une fois tous les un à deux ans sur le site.

Une carte en annexe 5 représente les incendies s'étant produits sur la zone entre 1992 et 2009.

L'incendie le plus notable a parcouru 2370 hectares, détruisant 75 % de la forêt soumise au régime Forestier en Août 2000. Selon l'ONF, trente ans devraient être nécessaires à la reconstitution de la forêt. Toutefois dans cet intervalle, les zones brûlées seront propices à l'ensemencement naturel des pins et au développement d'un maquis dense, créant un milieu propice aux incendies.

Un Plan de Protection Rapprochée des massifs intéressant une partie des massifs forestiers de la zone Natura 2000 a déjà été validé pour Vizzavona (Office National des Forêts, non daté) et un second, destiné au massif forestier du Tavignanu/Restonica est en cours d'élaboration.

## II – 2 - 4.5 Les effets de la déprise pastorale, une modification des milieux à enrayer

Les effets de la déprise pastorale sont multiples, le plus évident étant la disparition progressive depuis le 20<sup>e</sup> siècle d'une activité patrimoniale, dont l'importance est confirmée par les nombreuses bergeries dans les vallées de la Restonica et du Tavignanu (Albertini, 2011).

Au delà de ce constat, l'activité des éleveurs du centre Corse semble s'orienter en majorité vers le polyélevage d'herbivores (Source SRISE). Cette modification des pratiques d'élevage peut être la cause de l'évolution ou de la dégradation de certains milieux remarquables.

L'abandon d'anciens sites de pacage, favorisé par la déprise agricole liée à la difficulté d'accès à ces milieux d'altitude, constitue donc un risque majeur pour la conservation du bon état écologique des pozzines, car il peut induire un risque de colonisation des pelouses par des espèces ligneuses, qui pourra conduire à la fermeture des milieux. (Bensettiti *et al.*, 2005 et Albertini, 2011).

L'abandon progressif du système de pâturage extensif (les bêtes sont laissées en quasi-liberté) contribue à la fermeture des milieux : les troupeaux d'ovins et de caprins pâturant généralement sur les pelouses des versants et des crêtes empêchent la fermeture du milieu par le broutage de la couche herbacée. Les effets de cette fermeture sont particulièrement visible aux niveau des habitats de type « landes » et « pelouses » sur le site du Rotondu, en particulier sur les Landes Oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux ( « Fruticées supraméditerranéennes de Corse » et « Fruticées montagnardes de Corse » ), les Pelouses calcaires alpines et subalpines ( « Pelouses méso-hygrophiles et hygrophiles des pozzines de Corse » ).

D'autre part, l'absence de troupeaux dans certaines zones favorise le développement de milieux tels que les « Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* », les « Pinèdes (sub-)méditerranéennes de pins noirs endémiques : *Pinus nigra subsp. laricio var. Corsicana* », les « Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques », au détriment d'autres types d'habitats.

Les pozzines en particulier sont un habitat sur lequel la déprise pastorale a un impact fort : ces zones d'estives, autrefois fréquentées par les ovins et les caprins sont désormais fréquentées par des troupeaux de porcs et de bovins. Or, les porcs en particulier causent des dégâts aux pozzines en retournant le sol à la recherche de nourriture.

La présence de troupeaux de bovins et de porcins peut également imposer une forte pression écologique, notamment sur la hêtraie du Camputile : le retournement du sol par les porcs, puis le broutage des jeunes plants par les ovins et les bovins, diminue le renouvellement de la hêtraie à un niveau quasi nul, et favorise le développement d'espèces toxiques ou épineuses, contribuant à la fermeture de ce milieu.

La déprise agricole provoque également la remontée d'essences forestières telles que le genévrier nain et l'aulne odorant sur les plateaux. De plus, le brûlage dirigé parfois utilisé pour palier au manque de pâturage provoque une déstructuration du sol, et un changement dans l'organisation végétale (comm. pers. Laetitia Hugot).

Cependant, si le rétablissement de pratiques pastorales en déclin, et la fréquentation de zones d'estives aujourd'hui délaissées semble être une solution viable pour enrayer la fermeture des milieux, il faut noter que certains milieux ( les « Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (*Androsacetalia alpinae* et *Galeopsietalia ladani*) notamment) sont sensible à la présence de troupeaux entraînant la raréfaction de certaines espèces.

## II – 2 - 4.6 Les pozzines, un milieu original à sauvegarder

Les pozzines sont des pelouses tourbeuses, hygrophiles et méso-hygrophiles, se retrouvant sur les

substrats résultant du comblement plus ou moins complet d'un lac d'origine glaciaire : une couche de boue glaciaire imperméable présente dans le sous sol permet leur présence.

Ces pozzines abritent une faune et une flore remarquable, avec de nombreuses espèces endémiques ou rares, dont la richesse varie en fonction du degré d'hygrométrie.

De plus, la densité du réseau hydrographique dans ces pozzines se comportant comme des éponges, permet de réguler le niveau des lacs, ainsi que le niveau des rivières en période d'étiage (Albertini, 2011). Bien que n'étant pas des habitats prioritaires au titre de la directive « Habitats, faune et flore », ce milieu est d'une importance patrimoniale indéniable, endémique et très caractéristique des paysages de montagne de l'île.

Notons également que les pozzines sont des zones traditionnelles d'estive, et que leur fréquentation raisonnée par le bétail contribue à leur maintien : l'évolution de ces habitats peut se faire spontanément, lors de période d'assèchement, vers la pelouse alpine, puis la fruticée. Cette évolution vers la fruticée peut être enrayée par le pâturage des troupeaux d'ovins.

La menace pesant sur la préservation des pozzines est double : elle découle de la modification des pratiques agricoles et de la fréquentation touristique.

- La problématique de l'élevage sur le site

Diverses problématiques peuvent être liées aux activités d'élevage, en fonction des cheptels :

- Diminution de la présence de troupeaux ovins et caprins : l'activité agropastorale, notamment aux alentours du lac de Nino, joue un rôle fondamental dans le maintien de l'état de divers milieux, dont les pozzines (GECO, 1996). Le broutage des pelouses par les chèvres et brebis maintient l'herbe rase, le milieu ouvert, et favorise la fertilisation du milieu. Le pâturage dans ce milieu présente un net déclin, comme le montre le tableau IX et les figures 11, 12 et 13 ci (présentés précédemment, pages 31 et 32).
- Pâturage des bovins : la présence de troupeaux de vaches ne semble poser comme problème à la conservation des pozzines que le tassement du sol tourbeux. L'augmentation des effectifs, s'il concerne des cheptels fréquentant les pozzines, pourrait augmenter les dégradations subies.
- Présence de porcs en libre parcours : la présence de porcs aux alentours des lacs ne semble pas être une pratique récente, mais le fait que les troupeaux ne soit pas conduits les mènent à retourner le sol, ce qui pose un problème pour la conservation des pozzines : en bordure de lac, ce fouissage peut contribuer à détruire la pozzine et agrandir le plan d'eau (GECO, 1996 et Bensettiti *et al.*, 2005). La pose d'un anneau de groin pourrait empêcher le fouissage, mais est difficilement envisageable car les porcs devraient alors être nourris (GECO, 1996).

De plus, l'apport en matières organiques causé par un éventuel surpâturage, s'il n'est pas dommageable aux pozzines, pose un problème pour l'équilibre écologique des lacs et des cours d'eau : une eutrophisation des lacs est connue, depuis 1996 pour le lac de Ninu (GECO, 1996).

L'abandon d'anciens sites de pacage, favorisé par la déprise agricole liée à la difficulté d'accès à ces milieux d'altitude, constitue donc un risque majeur pour la conservation du bon état écologique des pozzines, car il peut induire un risque de colonisation des pelouses par des espèces ligneuses, qui pourra conduire à la fermeture des milieux. (Bensettiti *et al.*, 2005 et Albertini, 2011).

- Une fréquentation touristique importante sur le site



La sur-fréquentation touristique estivale implique une rudéralisation et un tassement du sol. (Bensettiti *et al.*, 2005).

Les Pozzines de Corse sont un habitat endémique, remarquable et exerçant une forte attraction touristique : le PNRC a observé un flux de 1200 personnes par jour au lac de Melu (Albertini, 2011), et de 182 personnes par jour au lac de Ninu, moins accessible, en 1996 (Sorba, 2007).

En l'absence de gestion, cette sur-fréquentation a de nombreux impacts :

- Piétinement : les sites de Nino (du fait du passage du GR20 à proximité) ainsi que de Melo sont cités par Bensettiti *et al.* (2005) : le piétinement cause le dépérissement et l'érosion, sur des zones formant des sentiers à travers la pozzine.
- Dégradations : causées par le feu, et parfois le dépôt d'ordures.

Le rapport d'étude réalisé sur le lac de Ninu et la hêtraie du Camputile (GECO, 1996) indique que la conjonction du piétinement (humain) et du labourage porcin est le facteur d'érosion majeur des pozzines. Cette érosion pourrait avoir un impact sur la fréquence des crues et le débit d'étiage du Tavignanu : en l'absence de pozzines jouant un rôle "tampon", les précipitations s'écouleraient directement dans le lac, et ne seraient donc plus restituées en période d'étiage. Ce raisonnement peut s'appliquer à tout système lac-pozzine.

Cette synergie entre le piétinement humain et les dégradations causées par les animaux est d'autant plus préoccupante que selon le document « Grandes orientations du tourisme corse » (ATC, 2013), l'identité culturelle de ces territoires fortement liés au pastoralisme est l'un des facteurs principaux de l'attractivité touristique de l'île. Bien que l'ATC affirme vouloir développer le tourisme en Corse dans le cadre du développement durable et du respect de l'environnement, et souhaite surtout développer "l'agritourisme" à basse altitude autour de la pratique du Golf, une augmentation de la fréquentation touristique des sites d'altitude reste probable (Albertini, 2011).

Depuis plusieurs années, le Parc Naturel Régional de Corse a entrepris des actions de gestion aux abords des lacs les plus fréquentés : mise en place d'enclos, lutte contre le camping sauvage, le détournement de sentiers. Ninu a notamment fait l'objet d'une étude montrant les impacts d'une fréquentation mal gérée sur un milieu aussi fragile (GECO, 1996).

## **II – 2 - 4.7 Les pelouses d'altitude, une flore à préserver**

Les pelouses d'altitude, présentes entre 1600 et 2700 mètres, sont des pelouses rases dont la flore comporte jusqu'à 40 % d'espèces endémiques (majoritairement corses, mais également corso-sardes). Bien qu'étant couvertes de neige entre six à huit mois par an, le pâturage est nécessaire dans ces zones pour éviter leur évolution vers des fruticées. (Bensettiti *et al.*, 2005)

En plus de l'importance liée au fort taux d'endémisme, ces pelouses sont fréquentées par de nombreuses espèces animales dépendant fortement de ces milieux : on peut citer l'aigle royal, dont les pelouses d'altitude sont un des terrains de chasse privilégiés (Albertini, 2011).

## **II – 2 - 4.8 Le « tourisme vert », une activité à cadrer**

Le « Tourisme vert », regroupant les activités touristiques lié au milieu naturel, semble promis à un développement important.

En effet, il est possible que la montagne devienne le cadre de pratiques sportives organisées à une

échelle pouvant porter préjudice à la conservation des habitats naturels. Il serait indispensable de cadrer l'organisation de ces loisirs, afin de les promouvoir dans les zones peu sensibles à la présence humaine et dans le même temps, les éloigner des zones sensibles.

#### **II – 2 - 4.9 La biodiversité florale : lutter contre les espèces invasives**

Bien que ne faisant pas toutes l'objet d'observations géoréférencées, et étant absentes des bases de données du CBNC, de nombreuses populations d'espèces invasives sont connues de la zone du Rotondu.

Sont présentes : *Buddleja davidii*, *Ailanthus altissima*, *Cortaderia selloana*, *Opuntia ficus-indica*, *Ambrosia sp.* (comm. pers. Yohan Petit).

Notons que la présence d'*Ambrosia sp.* pose un risque particulier pour la santé humaine, car son pollen est particulièrement allergène.

La stratégie de lutte définie par la convention sur la diversité biologique consiste en une approche en trois points :

- prévention de l'introduction des espèces définies comme invasives
- détection précoce des populations, permettant de prendre des mesures visant à empêcher l'implantation et la propagation (éradication)
- prévention du développement et de la propagation sur le long terme (si l'éradication n'est pas réalisable).

#### **II – 2 - 4.10 La connaissance de la zone : l'améliorer pour mieux gérer**

Le site du Rotondu présente une grande variété de milieux, un étagement altitudinal important, et une énorme diversité biologique, répartis sur une grande surface. La réalisation des inventaires est donc longue et complexe, comme en atteste le manque d'information dans le FSD : les données sont parcellaires, et leur qualité n'est pas évaluée.

D'autre part la présence de certaines espèces est suspectée, mais pas avérée.

Il serait également intéressant de préciser quelles sont les zones les plus fréquentées par le public : une cartographie répertoriant le tracé des sentiers de randonnée, ainsi que les lieux fréquentés dans le cadre d'une pratique sportive pourrait permettre de mettre en place des mesures de protection, ou des mesures de communication dans le but d'informer le public de la fragilité du milieu.

Ainsi, la connaissance doit être améliorée, tant du point de vue biologique que du point de vue socio-économique.

#### **II – 2 - 4.11 Les espèces et les habitats : des menaces à évaluer**

Les enjeux définis précédemment peuvent être vus comme une évaluation globale des risques pesant sur le site.

Les menaces pesant sur les habitats, sont essentiellement d'origine anthropique : les incendies (bien qu'ils puissent avoir une cause naturelle), les impacts de la surfréquentation touristique, et les conséquences de la déprise agricole rendant à la nature seule un habitat influencé par la présence de l'homme depuis plusieurs siècles.

#### **II – 2 - 5 Hiérarchisation des enjeux**

La hiérarchisation des enjeux de conservation liés aux habitats et espèces du site est effectuée selon la méthode présentée au paragraphe I-6.2 .

Il faut noter que cette méthode n'est utilisable que pour les espèces et habitats évalués dans le cadre de la procédure Natura 2000 (habitats cités à l'annexe I et espèces citées à l'annexe II). De plus, il est nécessaire que l'espèce ou l'habitat considéré figure dans le FSD, car des informations telles que l'état de conservation, la représentativité ou la taille relative de la surface/population sur le site sont utilisées dans le calcul de ces notes.

Les résultats de l'application de cette méthode sont résumés dans les tableaux suivants : Tableau LVII et LVIII pour les enjeux liés aux habitats, tableaux LIX et LX pour les enjeux liés aux espèces.

Tableau LVII : hiérarchisation des enjeux liés aux habitats : définition de la note régionale

Évaluation des risques et enjeux liés aux habitats : Sensibilité et Note Régionale										
Classe d'habitat générale	Habitat décliné	Code N2000	Priorité	Responsabilité régionale	Indice 1 (Rareté géographique)	Indice 2 (Amplitude écologique)	Indice 3 (Effectifs)	Indice 4 (Dynamique des populations)	Moyenne des indices arrondies (Sensibilité)	Note régionale
Landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux	Fruticées supraméditerranéennes de Corse	4090 – 7	non	4	3	3	3	4	3	7
	Fruticées montagnardes de Corse	4090 – 8	non	4	3	3	3	2	3	7
Pelouses calcaires alpines et subalpines	Pelouses méso-xérophiles montagnardes de Corse	6170 – 15	non	4	3	3	3	4	3	7
	Pelouses méso-xérophiles à mésophiles altiméditerranéennes d'adrets de Corse	6170 – 16	non	4	3	3	3	2	3	7
	Pelouses méso-xérophiles à mésophiles altiméditerranéennes d'ubacs de Corse	6170 – 17	non	4	3	2	3	4	3	7
	Pelouses méso-hygrophiles et hygrophiles des pozzines de Corse	6170 – 18	non	4	3	3	3	4	3	7
Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival ( <i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ladani</i> )	Éboulis siliceux alpins d'ubacs, de Corse	8110 – 4	non	4	3	2	3	2	3	7
Eboulis Ouest-méditerranéens et thermophiles	Éboulis alpins d'adrets corses	8130 – 10	non	4	3	3	4	2	3	7
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	Falaises siliceuses supraméditerranéennes à subalpines de Corse	8220 – 11	non	4	3	1	3	2	2	6
	Falaises siliceuses thermophiles de Corse	8220 – 20	non	4	3	1	3	2	2	6
Forêts à <i>Castanea sativa</i>	Châtaigneraies de la Corse	9260 – 4	non	4	3	2	3	4	3	7
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	Aulnaies à Aulne glutineux et Aulne à feuilles cordées de Corse	92A0 – 4	non	4	3	1	3	2	2	6
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Yeuseraies corses à Gallet scabre	9340 – 11	non	4	3	2	3	0	2	6
Pinèdes (sub)méditerranéennes de pins noirs endémiques	Peuplements supraméditerranéens de Pin laricio de Corse à Bruyère arborescente	9530 – 2.1	oui	4	3	2	4	0	2	6
	Peuplements clairs d'adret de Pin laricio de Corse à Anthyllide faux hermannia	9530 – 2.2	oui	4	3	3	4	0	3	7
Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques : Pin maritime	9540 – 1	non	3	3	1	2	2	2	5
	Peuplements mésoméditerranéens de Pin maritime de Corse	9540 – 1.5	non	4	3	3	3	0	2	6
	Peuplements supraméditerranéens de Pin maritime de Corse	9540 – 1.6	non	4	3	2	3	2	3	7

Tableau LVIII : définition du niveau de priorité des enjeux liés aux habitats.

hiérarchisation des enjeux liés aux habitats					
Classe d'habitat générale	Habitat décliné	Code N2000	Note Régionale	Représentativité du site	Enjeu pour le site
Landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux	Fruticées supraméditerranéennes de Corse	4090 – 7	7	3	10
	Fruticées montagnardes de Corse	4090 – 8	7		10
Pelouses calcaires alpines et subalpines	Pelouses méso-xérophiles montagnardes de Corse	6170 – 15	7	1	8
	Pelouses méso-xérophiles à mésophiles altiméditerranéennes d'adrets de Corse	6170 – 16	7		8
	Pelouses méso-xérophiles à mésophiles altiméditerranéennes d'ubacs de Corse	6170 – 17	7		8
	Pelouses méso-hygrophiles et hygrophiles des pozzines de Corse	6170 – 18	7		8
Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival ( <i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ladani</i> )	Éboulis siliceux alpins d'ubacs, de Corse	8110 – 4	7	1	8
Eboulis Ouest-méditerranéens et thermophiles	Éboulis alpins d'adrets corses	8130 – 10	7	Inconnu	Inconnu
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	Falaises siliceuses supraméditerranéennes à subalpines de Corse	8220 – 11	6	1	7
	Falaises siliceuses thermophiles de Corse	8220 – 20	6		7
Forêts à <i>Castanea sativa</i>	Châtaigneraies de la Corse	9260 – 4	7	Inconnu	Inconnu
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	Aulnaies à Aulne glutineux et Aulne à feuilles cordées de Corse	92A0 – 4	6	1	7
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Yeuseraies corses à Gallet scabre	9340 – 11	6	1	7
Pinèdes (sub)méditerranéennes de pins noirs endémiques	Peuplements supraméditerranéens de Pin laricio de Corse à Bruyère arborescente	9530 – 2.1*	6	5	11
	Peuplements clairs d'adret de Pin laricio de Corse à Anthyllide faux hermannia	9530 – 2.2*	7		12
Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques : Pin maritime	9540 – 1	5	3	8
	Peuplements mésoméditerranéens de Pin maritime de Corse	9540 – 1.5	6		9
	Peuplements supraméditerranéens de Pin maritime de Corse	9540 – 1.6	7		10

Tableau LIX : hiérarchisation des enjeux liés aux espèces citées à l'annexe II de la DH : définition de la note régionale

Évaluation des risques et enjeux liés aux espèces citées à l'annexe II de la DH : Sensibilité et Note Régionale									
Espèce	Code N2000	Priorité	Responsabilité régionale	Indice 1 (Rareté géographique)	Indice 2 (Amplitude écologique)	Indice 3 (Effectifs)	Indice 4 (Dynamique des populations)	Moyenne des indices arrondies (Sensibilité)	Note régionale
<i>Barbastella barbastellus</i>	1308	non	2	2	2	3	6	3	5
<i>Brassica insularis</i>	1496	non	3	2	4	4	2	3	6
<i>Buxbaumia viridis</i>	1386	non	2	0	2	4	2	2	4
<i>Cervus elaphus corsicanus</i>	1367	oui	4	3	0	3	0	2	6
<i>Discoglossus montalentii</i>	1196	non	4	4	2	3	2	3	7
<i>Discoglossus sardus</i>	1190	non	4	3	2	3	4	3	7
<i>Emys orbicularis</i>	1220	non	2	1	2	2	4	2	4
<i>Euleptes europaea</i>	1229	non	2	3	2	3	2	3	5
<i>Euphrasia nana</i> (E. genargentea)	1720	non	4	4	2	3	2	3	7
<i>Herniaria litardierei</i>	6217	non	4	4	2	4	2	3	7
<i>Miniopterus schreibersi</i>	1310	non	2	1	2	2	2	2	4
<i>Myotis emarginatus</i>	1321	non	2	2	2	1	2	2	4
<i>Papilio hospiton</i>	1055	non	4	4	2	3	2	3	7
<i>Rhinolophus euryale</i>	1305	non	2	3	2	2	6	3	5
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304	non	2	3	2	2	2	2	4
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303	non	2	3	2	2	2	2	4
<i>Salmo trutta</i> (Truite macrostigma)	1108	non	4	4	2	3	2	3	7
<i>Testudo hermanni</i>	1217	non	2	3	2	2	6	3	5

Tableau LX : définition du niveau de priorité des enjeux liés aux espèces citées à l'annexe II de la DH.

hiérarchisation des enjeux liés aux espèces citées à l'annexe II de la DH				
Espèce	Code N2000	Note Régionale	Représentativité du site	Enjeu pour le site
<i>Barbastella barbastellus</i>	1308	5	1	6
<i>Brassica insularis</i>	1496	6	1	7
<i>Buxbaumia viridis</i>	1386	4	1	5
<i>Cervus elaphus corsicanus</i>	1367	6	1	7
<i>Discoglossus montalentii</i>	1196	7	3	10
<i>Discoglossus sardus</i>	1190	7	1	8
<i>Emys orbicularis</i>	1220	4	inconnu	Inconnu
<i>Euleptes europaea</i>	1229	5	inconnu	Inconnu
<i>Euphrasia nana (E. genargentea)</i>	1720	7	3	10
<i>Herniaria litardierei</i>	6217	7	5	12
<i>Miniopterus schreibersi</i>	1310	4	1	5
<i>Myotis emarginatus</i>	1321	4	1	5
<i>Papilio hospiton</i>	1055	7	3	10
<i>Rhinolophus euryale</i>	1305	5	1	6
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304	4	1	5
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303	4	1	5
<i>Salmo trutta (Truite macrostigma)</i>	1108	7	Inconnu	Inconnu
<i>Testudo hermanni</i>	1217	5	Inconnu	Inconnu

## II – 2 - 6 Propositions de gestion

Les propositions de gestion énumérées ci dessous sont regroupées par thèmes, afin de rendre l'ensemble plus facilement compréhensible, et serviront de base pour l'élaboration des fiches actions proposées au comité de pilotage.

## II – 2 - 6.1 Protection des espèces sauvages

En sus des plans de gestion déjà édités et mis en application, l'inventaire biologique des populations de truite, en particulier dans le haut Tavignanu, doit être poursuivi. La mise en place d'une réserve temporaire de pêche dans la zone du lac de Ninu, bien que pouvant être bénéfique, n'est pas indispensable compte tenu de la bonne santé de cette population (comm. pers. Stéphane Muracciole). En accord avec le plan de gestion 2018/2022 de la Truite de Corse, une recherche de zones abritant des populations de truites pures devra être menée, en coordination avec les autres gestionnaires présents sur la zone (Réserve Naturelle, PNRC...).

La mise en place de mesures de surveillance de la mortalité des amphibiens est nécessaire, afin de surveiller l'évolution des populations de Discoglosses et d'Euprocte. Des prélèvements effectués en 2010 et 2012 ont en effet permis de mettre en évidence la présence de Chytridiomycose, maladie provoquée par *Batrachochytrium dendrobatidis*. Les mortalités massives observées notamment en Suisse et en Espagne n'ont toutefois pas été constatées en Corse, mais il convient d'être vigilant (comm. pers. Valérie Bosc).

La protection de *Papilio hospiton*, également mentionnée dans les ORGFH de Corse (Pietri, 2009), nécessite la conservation de ses plantes hôtes, et de ses plantes nourricières. La bonne santé et la densité des populations de ces végétaux doit être maintenue, et notamment protégées des effets de la déprise agricole : certaines sont sensibles à la fermeture du milieu (Grande Férule, Laser corse, Rue corse, *Pastinaca latifolia* et *P. divaricata*, et Peucedan paniculé). D'autres plantes hôtes de ce papillon endémique et protégé sont liées aux ripisylves et aux berges des torrents. Il s'agit de *Ruta corsica*, qui fréquente les bords de torrents et les éboulis humides (Andrei-Ruiz, 1997 ; Andrei-Ruiz, Valentini et Tamagna, 2004), et de *Imperatoria ostruthium*, une plante hôte récemment découverte pour l'hospiton (comm. pers. Berquier, OCIC), qui fréquente les mêmes biotopes que *R. corsica*. Les ORGFH de Corse mentionnent également la cartographie des plantes hôtes de *P. hospiton* comme une nécessité dans le processus de conservation.

La protection des espèces végétales patrimoniales ne semble pas nécessiter de mesures particulières, autres que la gestion du risque incendie (qui paradoxalement ouvre le milieu, mais au prix de l'érosion du sol et de la destruction d'individus, et de modifications des peuplements végétaux) et le maintien de la surveillance des stations. Les activités sportives (notamment l'escalade) ne posent pas de problèmes pour la conservation de ces végétaux.

Concernant les chiroptères, les données actuelles semblent montrer qu'en dépit d'une grande diversité d'espèces (15 espèces dénombrées sur le site), le nombre de gîtes connus reste réduit (11 gîtes connus, dont 9 sont naturels et 2 anthropiques.). De même, seul un petit nombre de sites de chasse/transit sont connus sur ce site : 19 au total. Le maintien de chacun de ces gîtes et sites de chasse/transit dans un bon état de conservation écologique est donc primordial pour la protection des chiroptères sur la zone du Rotondu. Il semble donc nécessaire de rechercher les autres gîtes ou sites de chasse potentiellement présents sur ce site, mais également de protéger ces sites. Il sera nécessaire d'appliquer les mesures de gestion des gîtes arboricoles déjà été élaborées par le GCC en collaboration avec l'ONF, et il pourrait être utile d'élaborer des mesures de gestion pour les autres sites si leur conservation le demande.

## II – 2 - 6.2 Protection et gestion des habitats

La protection et la gestion des habitats sont à mettre en lien avec les pressions anthropiques subies : la conservation de certains habitats ne nécessite pas d'appliquer de mesures de gestion. C'est en particulier le cas pour les végétations occupant les berges des cours d'eau.

- Pinèdes (pins Larici et méditerranéens) :



La gestion de certains habitats est nécessaire afin d'entraver leur évolution vers un autre type de milieu. C'est notamment le cas des pinèdes, qui en l'absence d'une gestion adaptée se referment, ne peuvent plus se renouveler et dépérissent. L'entretien des parcelles ne faisant pas l'objet d'une exploitation forestière est préconisée par les cahiers d'habitats.

La fermeture des habitats implique d'une manière générale une plus grande sensibilité aux incendies, qui sont l'une des menaces les plus importantes à la conservation des pinèdes.

Une veille sanitaire concernant le parasitage des pins par la cochenille *Matsucoccus feytaudi* pourrait être mise en place.

La conservation des pozzines nécessite la mise en place de mesures destinées à :

- Protéger les sites des effets de la surfréquentation (pose d'exclos, sensibilisation du public aux bonnes pratiques...)
- Enrayer les effets des modifications des pratiques agricoles (Favoriser le retour des troupeaux ovins et caprins (selon un quota défini, afin de retrouver une fréquentation équivalente à celle précédant la modification des pratiques agricoles), limiter la fréquentation par les troupeaux de bovins et porcins).

Dans le cadre de la protection des milieux subissant les effets de la déprise pastorale, il pourrait être utile de mener une « enquête pastorale », afin de définir quel type de bétail devrait fréquenter quelle parcelle durant quelle période, et ainsi proposer aux éleveurs des mesures susceptibles de favoriser la conservation de milieux fragiles (tels que les pozzines). Il serait également intéressant de définir quelles actions seraient susceptibles d'être entreprises afin de favoriser ces pratiques : mise à disposition de terrains pour l'élevage des porcins et bovins, MAEC...

## II – 2 - 6.3 Gestion des espèces invasives

La présence de plusieurs espèces invasives impose la mise en place d'actions de lutte aussi bien que de communication. Présente au sein de la Stratégie nationale pour la biodiversité, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes correspond en effet à un engagement fort du Grenelle de l'Environnement (article 23 de la loi Grenelle du 3 août 2009).

Il faut noter qu'un règlement du parlement européen et du conseil de l'union européenne, relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes (N° 1143/2014 en date du 22 octobre 2014) est entré en application le 1er janvier 2015. Une première liste des espèces concernées par ce règlement, qui a été établie en 2016 par le règlement européen 2016/1141, a été actualisée en 2017 par le règlement 2017/1263, et devrait voir de nouveaux rajouts au fil du temps, et de l'évolution de la connaissance. Cette liste (actualisée en 2017) est visible dans un document PDF publié par l'Union Européenne (U.E., 2017)

À l'échelle du Rotondu, le CBNC a établi une cartographie de la répartition de certaines espèces invasives, ou potentiellement invasives. Cette carte est visible en annexe 6.

La présence de Renouée du Japon a été établie en Corse à Moriani et dans le Taravu. La surveillance de la zone du Rotondu est nécessaire pour lutter au plus vite contre une infestation éventuelle, car la Renouée du Japon est quasiment impossible à éradiquer une fois implantée.

Le CBNC recommande également l'élaboration d'un plan de lutte concernant l'Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*), l'Ailanthus (*Ailanthus altissima*) et le Buddleia (*Buddleja davidii*), incluant une campagne d'arrachage et un plan de communication en vue de sensibiliser le public (de nombreuses espèces invasives arrivent en tant que plantes d'ornement).

Des Figues de Barbarie (*Opuntia ficus-indica*) sont présentes, mais ne causent pas de forts désagréments. Le CBNC recommande la cartographie des populations, et la surveillance des axes

hydrologiques et routiers afin de circonscrire les populations présentes.

La présence d'Ambroisie (*Ambrosia sp.*) doit également être surveillée. Arrivée via l'alimentation des volailles, le pollen de l'Ambroisie est connu pour être particulièrement allergène pour l'homme. Un plan de lutte contre l'Ambroisie a été élaboré, et le décret publié au Journal Officiel le 28 Avril 2018 spécifie les actions susceptibles d'être mises en œuvre pour enrayer la propagation de cette plante. (JORF n°0100 du 28 Avril 2017, texte n°46).

## **II – 2 - 6.4 Approfondissement des connaissances**

L'approfondissement des connaissances est nécessaire sur de multiples points :

En premier lieu, il est impératif de déterminer quelles espèces sont réellement présentes sur la zone Natura 2000. La présence de plusieurs espèces citées dans la directive « Habitats » (Chat sauvage, Rosalie des Alpes, Azuré du serpolet et Grand Capricorne) étant possible en raison de la continuité des habitats (le Grand Capricorne vit dans les chenaies à *Quercus ilex*, dont le code Natura 2000 est 9340), et la présence de Mouflon étant possible, il est nécessaire de l'établir avec certitude.

L'extension de la campagne de trappe (réalisée par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) à la zone du Rotondu est à envisager (utilisation de pièges à poils pour une étude génétique), afin de statuer sur la présence du Chat sauvage.

De même, la prospection en vue de localiser des orifices de sortie (très caractéristiques) et la pose de pièges à adultes (non vulnérants car il s'agit d'espèces protégées) est à envisager pour établir la présence de Rosalie des Alpes et du Grand Capricorne.

La présence de l'Azuré du Serpolet étant conditionnée par la présence d'Origan (plante hôte) et de sa fourmi hôte (*Myrmica spinosior*) ce sont d'abord les stations présentant ces conditions particulières qui doivent être recherchées. L'OCIC est en charge de l'application du plan national d'action concernant l'Azuré du Serpolet (Berquier, 2013) et effectue actuellement des recherches.

En ce qui concerne les chiroptères, le GCC préconise la réalisation d'une étude globale sur le site portant notamment sur l'acquisition de données géoréférencées concernant les lieux de gîtes et de chasse, préalable indispensable à la proposition d'éventuelles mesures de gestion, et la mise en place de suivis.

L'ampleur des modifications des pratiques agricoles sur le site du Rotondu doit être évaluée : la présence de l'homme et son utilisation du site (pour l'élevage en particulier) ont eu une forte influence sur certains habitats dont l'ouverture était maintenue. La connaissance précise de cette influence permettrait de proposer des mesures efficaces destinées à maintenir le site dans un bon état de conservation, voir d'enrayer les évolutions liées à la déprise pastorale.

Il est également nécessaire d'identifier les effets transversaux des mesures de gestion proposées, afin de les adapter et parvenir à une amélioration globale de l'état de conservation du site et des perspectives d'évolution des milieux.

## **II – 2 - 6.5 Communication**

La communication est un élément important de la procédure Natura 2000, notamment envers les usagers de la zone. Un plan de communication devra donc être établi afin de sensibiliser le public aux multiples enjeux du site, en particulier concernant la préservation de la truite, la gestion du risque incendie, la mortalité des amphibiens (remontées d'éventuelles observations) et la lutte contre les espèces invasives.

Le GCC estime nécessaire sa participation à la réalisation d'un plan de communication concernant

les exigences écologiques et les spécificités des chiroptères présents sur le site du Rotondu.

Il pourrait également être utile de créer une carte recensant les zones « à risque » du point de vue écologique, en raison de la présence d'espèces sensibles ou d'un milieu fragile. Ces zones pourraient être signalées sur le site, pour inciter les usagers à la prudence, mais également utilisées lors de la définition du tracé de courses, randonnées et autres, afin de limiter leurs effets négatifs.

### **II – 2 - 7 Fiches action**

Reprenant les pistes de gestion développées au chapitre précédent, les fiches action matérialisent de manière concrète les actions qui seront mises en œuvre afin d'atteindre les objectifs de conservation de la zone Natura 2000 du Rotondu.

### **III – FICHES ACTION**

---

Les projets de fiches actions seront proposés au comité de pilotage du site Natura 2000 du Rotondu, qui décidera de les appliquer, ou de les modifier. La principale difficulté quant à leur élaboration est de concilier l'aspect écologique avec l'aspect économique des mesures envisagées.

De plus, les mesures de gestion envisagées doivent tenir compte des différents plans de gestion déjà mis en œuvre dans la zone : on peut citer par exemple les mesures prises par le PNRC pour la gestion des pozzines, ainsi que les mesures de préservation des populations de truites endémiques, prévues dans le plan de gestion départemental de la truite 2017/2022 (Fédération de la Corse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2018).

Afin de faciliter l'élaboration des fiches action, les enjeux sont regroupés sous un ensemble de grandes thématiques générales. Les objectifs opérationnels suivent, définissant le type d'opération à mener, et l'objectif attendu.

#### **Thématique 1 : amélioration des connaissances**

- Objectif opérationnel : amélioration de la connaissance concernant les milieux fragiles
  - Action :
    1. définition de zones à éviter « zones à risque/zones fragiles » dans le cadre des pratiques sportives ou de loisir
- Objectif opérationnel : amélioration de la connaissance concernant l'écologie des chiroptères
  - Actions :
    2. amélioration des connaissances sur l'écologie de Myotis SpC (idem programme en cours sur les sites de Bavella et Ghisoni)
    3. suivi des gîtes remarquables bénéficiant de mesures de conservation (pont du Vecchio)
- Objectif opérationnel : amélioration des connaissances concernant l'effet du pastoralisme sur les milieux
  - Action :
    4. Commande d'une « enquête pastorale » définissant le type de bétail et le temps de séjour idéal pour maintenir l'ouverture des milieux impactés par la déprise agricole

#### **Thématique 2 : gestion des habitats d'intérêt communautaire**

- **Pozzines**
- Objectif opérationnel : augmentation de la connaissance concernant la modification des pratiques pastorales sur le site
  - Actions :

5. Analyse et prévision de l'évolution des pratiques, via une étude économique (Chambre d'Agriculture...)
  6. Comptages afin de déterminer la fréquentation des pozzines, de manière précise, compte tenu de la pratique du libre parcours (structure animatrice, PNRC...)
  7. Etude d'une solution aux problèmes posés par la présence de porcs sur les pozzines (ODARC...)
- Objectif opérationnel : augmentation de la connaissance sur le fonctionnement et la fréquentation du site
    - Actions:
      8. Comptage des visiteurs (structure animatrice, PNRC,...)
      9. Augmentation de la connaissance générale dans le domaine de la biologie/écologie aquatique (Université de Corse, OEC...)
      10. Mise en œuvre de différents suivis : fermeture du milieu, pollution et autres dégradations (structure animatrice, PNRC, OEC, Université de Corse...)
  - Objectif opérationnel : amélioration de la communication
    - Action :
      11. Information en vue d'augmenter le respect du milieu (structure animatrice, OEC, PNRC, ATC...)
  - Objectif opérationnel : protection des pozzines
    - Actions :
      12. Détournement de sentiers : gestion des flux touristiques (PNRC...)
      13. Pose d'exclos : mise en défens de stations (PNRC...)
    - **Ripisylves et milieux liés aux cours d'eau**
  - Objectif opérationnel : augmentation de la connaissance concernant l'inventaire faunistique et floristique de ces habitats
    - Action :
      14. Augmentation de la connaissance via un inventaire écologique (faunistique et floristique) des habitats 92A0, 6430-12 et 6430-11 (Université de Corse, OEC...).

### **Thématique 3 : gestion des espèces d'intérêt communautaire**

- Objectif opérationnel : étude et maintien des populations de *Papilio hospiton*
  - Actions :
    15. Augmentation de la connaissance : cartographie des plantes hôtes (CBNC, OEC/OCIC)
    16. Augmentation de la connaissance : évaluation des risques impactant ces végétaux (CBNC...)
    17. Suivi périodiques des populations inféodées à ce milieu (OEC/OCIC)
  
- Objectif opérationnel : amélioration de la communication/sensibilisation
  - Actions :
    18. Amélioration de la communication concernant la présence des chiroptères sur le site (connaissances de base, etc)
    19. Demande de signalement par les promeneurs en cas d'observation :
      - de mortalité massive d'amphibiens
      - d'espèces végétales invasives (renouée du japon par exemple)
    20. Sensibilisation au problème de l'introduction d'espèces invasives (grand public, campings, hôtels...)
  
- Objectif opérationnel : protection des populations de chiroptères arboricoles
  - Actions :
    21. Mise en place des recommandations de gestion en faveur des espèces forestières recensées sur le site Natura 2000. Ce volet peut prévoir également la recherche de nouveaux gîtes ou réseaux de gîtes pour les espèces arboricoles présentes sur le site Natura 2000.
  
- objectif opérationnel : augmentation de la connaissance concernant la truite
  - Actions :
    22. Amélioration de la connaissance des morphotypes et de leur répartition
    23. Recherche de zones occupées par des population sauvages pures
  
- Objectif opérationnel : protection des populations de truites
  - Action :
    24. Continuer l'application du plan de gestion 2013/2017 : surveillance des populations (agents ONEMA, Fédération de Pêche, ONCFS, PNR, ONF...) :
      - Contrôle des niveaux de populations
      - Définition de mesures de protection éventuelles des populations pures récemment découvertes

## BIBLIOGRAPHIE / WEBOGRAPHIE

---

- Albertini P.-J., 2011. *Évaluation écologique et patrimoniale des hautes vallées du Tavignanu et de la Restonica*. Office de l'Environnement, 50 p.
- Albertini P.-J., 2017. *Projet de classement en réserve naturelle de Corse du Massif du Ritondu*. Rapport OEC, Corti, 109 p
- Andrei-Ruiz M.-C., 1997. *Étude du statut des insectes de la Directive Habitats (annexe II et IV) présents en Corse*. Rapport AGENC pour le PNRC, 53 p.
- Andrei-Ruiz M.-C., Valentini P. & Tamagna S., 2004. *Étude du statut en Corse de Papilio hospiton, espèce endémique et protégée, inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats, dans le cadre du réseau Natura 2000*. Rapport OEC pour la DIREN de Corse, 19 p. + annexes.
- ARTEMISIA, 2010. *Typologie et cartographie d'habitats – Site Natura 2000 n° FR9400578 : « massif du Ritondu »*. Rapport d'étude, 134 p. + cartes.
- Agence du Tourisme de la Corse, 2013. *Les grandes orientations du Tourisme corse à l'horizon 2014*, 18 p.
- Barale S., 2007. *Étude morphologique et ichtyologique de cinq lacs d'altitude de la Corse*. Rapport d'étude, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, 90 p.
- Bensettiti F., Ramau J.-C. & Chevallier H. (coord.), 2001. *Cahier d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers*. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes, 339 et 423 p.
- Bensettiti F., Gaudillat V. & Haury J. (coord.), 2003. *Cahier d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides*. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p.
- Bensettiti F., Herard-Logereau K., Van ES J. & Balmain C. (coord.), 2004. *Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 5 - Habitats rocheux*. Éd. La Documentation française, Paris, 381 p.
- Bensettiti F., Bouillet V., Chavauret-Laborie C. & Denniaud J. (coord.), 2005. *Cahier d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 (vol.1 et 2) – Habitats agropastoraux*. Éd. La Documentation française, Paris, 445 p.
- Bensettiti F., Gaudillat V., Malengreau D. & Quéré E. (coord.), 2002. « *Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 6 - Espèces végétales*. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 271 p.
- Bensettiti F. & Gaudillat V. (coord.), 2002. « *Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 - Espèces animales*. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 353 p.
- Berquier C., 2013. *Plan Régional d'Action Maculinea pour la Corse*. OEC, DREAL de Corse, 46 p.
- Berrebi P. & Cherbonnel C., 2011. *Étude génétique de 18 échantillons de Truite Corse sur 4 marqueurs microsatellites, rapport final*. Rapport d'étude, 16 p.
- Berrebi P. & Shao Z., 2011. *Description génétique de cinq populations de truites corses basée sur six locus microsatellites*. Rapport d'étude, 9 p.
- Bertrand C., 2013. *Suivi de trois lacs de montagne de Corse (Capitellu, Ninu, Bastani) - Peuplements algaux (Campagne de Septembre 2013)*. Rapport Institut Méditerranéen de

- Biodiversité et d'Écologie, réalisé pour l'Office de l'Environnement de la Corse, 27 p.
- Biotope, 2011. Document d'objectifs de la zone Natura 2000 FR9400611 "Le massif du Renoso" Tome II Objectifs et Actions 77 p. + annexes
- Botey P., Casanova P., Culioli J., Finelli F., Innocenti J.-M., Lecouvé D., Mori C., Orsini A., Pasqualetti P., 2006. *Étude hydrobiologique des lacs de Bastani, Cavacciole, Maggiore, Melu et Ninu - Physico-chimie des eaux et invertébrés benthiques*. Rapport d'étude, Office de l'Environnement de Corse / Agence de l'Eau Rhone Méditerranée et Corse, 27 p.
- Bruno C., Dupré G., Giorgetti G., Giorgetti et J Alesandri, J. 2001. *Chi tempu face? Météorologie, climat et microclimats de la Corse*. CRDP de Corse, 130p.
- Cazaubon A., 2006. *Étude des algues de cinq lacs d'altitude de Corse (Nino, Melo, Maggiore, Bastani, Cavacciole)*. Rapport Laboratoire d'Écologie des eaux continentales Méditerranéennes, réalisé pour l'Office de l'Environnement de la Corse, 36 p.
- Cazaubon A., 2008a. *Étude des algues de quatre lacs d'altitude de Corse (Bellebone, Capitellu, Crenu, Goria)*. Rapport Laboratoire d'Écologie des eaux continentales Méditerranéennes, réalisé pour l'Office de l'Environnement de la Corse, 61 p.
- Cazaubon A., 2008b. *Étude des algues de six lacs d'altitude de Corse (Bracca, Gialicatapanu, Niellucciu, Oriente, Oro, Vitalaca)*. Rapport Laboratoire d'Écologie des eaux continentales Méditerranéennes, réalisé pour l'Office de l'Environnement de la Corse, 18 p.
- Courtois J.-Y., Rist D., Beuneux G., 2011. *Les chauves-souris de Corse*. Editions Albiana, Ajaccio, 167 p.
- CTC, 2015. Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse, Annexe 8 : Schéma D'Orientation pour le Développement Touristique. 126p
- Delmas P., 2012a. *Atlas de la biodiversité dans les communes, état des lieux de la biodiversité faunistique commune de Corte*. Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Corte centre Corse, 31 p.
- Delmas P., 2012b. *Atlas de la biodiversité dans les communes, état des lieux de la biodiversité faunistique commune de Santo Pietro di Venaco*. Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Corte centre Corse, 31 p.
- DIREN-PNRC, 1994. *Étude préalable à une protection réglementaire de la vallée du Verghello et de ses abords (massif du Rotondu)*. Rapport d'étude, 52 p.
- Fédération de la Corse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2013. *Le Plan de gestion de la truite de Corse période 2013/2017*, 13 p.
- Fédération de la Corse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2018. *Le Plan de gestion de la truite de Corse période 2013/2017*, 20 p.
- Gamisans J., 1991. La végétation de la Corse. *Compléments au Prodrôme de la flore corse*. Annexe 2 (1-391). Genève. Ed. Conserv. & Jard. Bot.
- Gamisans J. & Marzocchi J.-F., 1996. *La flore endémique de la Corse*. Editions Edisud, Aix-en-Provence, 208 p.
- Gauthier A., Roché B., Frisoni G.F., 1984. *Contribution à la connaissance des lacs d'altitude de la Corse*. Parc Naturel Régional de Corse, 220 p.
- GECO, 1996. *Étude préalable à la mise en place du plan de Gestion et d'Aménagement de la zone*



lac de Ninu/Camputile. Parc Naturel Régional de Corse, 130 p.

Guyot H., 2002. Découverte d'une nouvelle plante hôte de *Papilio hospiton* en Corse (Lepidoptera papilionidae). *Alexanor*, 21 (5), 285-287.

Jeanmonod D. & Gamisans J., 2007. *Flora Corsica*. Editions Edisud, Aix-en-Provence, 921 p. + annexes.

Le Viol G., Orsini A., Mori C., Culioli J., Mattei J. & Cazaubon A., 2009. Programme pour la gestion des lacs de montagne de Corse. *Bull. Soc. Sci. Hist. Nat. Corse*, 728-729 : 119 - 132.

Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, 2008. *Etude morphologique et ichtyologique de quatre lacs d'altitude de la Corse*. Rapport d'étude, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, 61 p.

Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, 2009. *Étude morphologique et Ichtyologique de six lacs d'altitude de la Corse*. Rapport d'étude, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, 42 p.

Office National des Forêts, 2004. *Aménagement forestier - forêt communale de Corte - 2004-2018*. Exemplaire destiné à la mise à disposition du public. Office National des Forêts, Direction Régionale de Corse, Corte, 88 p. + cartes.

Office National des Forêts, 2009. *Aménagement forestier - forêt communale de San Petru di Venacu - 2009-2013*. Exemplaire destiné à la mise à disposition du public. Office National des Forêts, Direction Régionale de Corse, Corte, 60 p. + cartes.

Office National des Forêts, 2011. Schéma régional d'aménagement -Forêts corses- Annexes et pièces complémentaires. Office national des Forêts, 131p.

Office National des Forêts, non daté. *Protection rapprochée du massif forestier Vizzavona-Ghisoni*. Rapport d'étude interne, Office National des Forêts, 202 p.

Orsini A., Mori C., Culioli J., Guidicelli V., Orsini S., Rozan M., Taddei N., Fouquoire A., Salicetti M.-F., Di Giambattista D., Lecouvé D., Pantalacci P., Poli J.-L., Tagliazzucchi N., Zamboni J.-B., Finelli F., 2007. *Étude hydrobiologique des lacs de Bellebone, Capitellu, Crenu et Gorla Physico-chimie des eaux et invertébrés benthiques*. Rapport d'étude, Office de l'Environnement de la Corse/ Agence de l'Eau Rhone méditerranée, 27 p.

Orsini A., Mori C., Culioli J., Fouquoire A., Orsini S., Lecouvé D., Zamboni J.-B., Malerba A., Mattei A., Finelli F., 2008. *Étude hydrobiologique des lacs de Niellucciu, Bracca, Gialicatapanu, Oriente, Oru et Vitalaca*. Rapport d'étude, Office de l'Environnement de Corse, 24 p.

Orsini A., Mori C., Cucchi J.-B., Orsini S., Colonna F., Faggianelli J., Lecouvé D., Acquaviva L., Albertini J.-M., Digiambattista D., Donati D., Ferrandi B., Lauzerte J.-M., Maroteaux P., Memmi J.-E., Orsini C., Paoli F., Paoli J.-C., Poggioli J.-C., Siméoni D., Alessandrini B., Casanova C., Tondini D., 2015. *Étude hydrobiologique des lacs de Bastani, Capitellu et Ninu Physico-chimie des eaux et Invertébrés benthiques*. Rapport d'études, Office de l'Environnement de Corse, 39p.

Parc Naturel Régional de Corse, 2012a. *Document d'objectifs Natura 2000 – haute vallée du Verghello – ZPS FR 9412006 – Commune de Venaco (Haute-Corse)*. Edité par le PNRC, 90 p. + annexes.

Parc Naturel Régional de Corse, 2012b. *Document d'objectifs Natura 2000 –vallée de la Restonica – ZPS FR 9410084 – Commune de Corte (Haute-Corse)*. Edité par le PNRC, 121 p. + annexes.

Pietri C., 2009. Orientations Régionales Corse de Gestion de la Faune sauvage et d'amélioration de

la qualité des Habitats 184 p. + annexes.

Pioli A., 2005. Contribution à l'inventaire du *Buxbaumia viridis* : fascicules N° 710 et 711 : 43-58

Rondeau A., 1964. *La Corse*.

Rufay X., Kleszczewski M., 2011. *Elaboration d'une méthode de hiérarchisation des enjeux écologiques Natura 2000 en Languedoc-Roussillon*, 9 p

Simi, P., 1964. Le climat de la Corse. *Bulletin de la section de géographie*. Paris : imprimerie Nationale, 122 p.

SO Consultant, 2016. *Suivi de trois lacs de montagne de Corse Le suivi des bioindicateurs (invertébrés benthiques) étude hydrobiologique des lacs de Melu, Cavacciole et Vitalacca*. Rapport d'étude, 42 p.

SO Consultant, 2017. *Suivi de deux lacs de montagne de Corse Le suivi des bioindicateurs (invertébrés benthiques) étude hydrobiologique hivernale pré-dégel des lacs de Capitellu et Ninu*. Rapport d'étude, 36 p.

Sorba L., 2007. *Synthèse bibliographique de l'état des connaissances des lacs naturels des montagnes de Corse*. Office de l'environnement de la Corse, 184 p.

Souheil H., Germain L., Boivin D., Douillet R. (coord), 2011. *Guide méthodologique d'élaboration des Documents d'objectifs Natura 2000*. Atelier Technique des Espaces Naturels. Montpellier. 120 p.

Thibault J.-C., Moneglia P. & Beck N., 2002. Les conséquences de l'incendie de l'été 2000 sur l'effectif de la sittelle corse (*Sitta WhiteheadiAlauda*), 70 : 431-436.

Union Européenne, 2017. *Invasive Alien Species of Union Concern* , Publication office of the European Union, 36p.

Actuacity.com, 2011. Accueil  
[www.actuacity.com](http://www.actuacity.com)

Cardere, 2011. Accueil  
[www.cardere.fr](http://www.cardere.fr)

Commission européenne, 2014. What is biodiversity ?  
[http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/intro/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/intro/index_en.htm), Juin 2014.

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, 2014. Accueil  
<http://www.corse.developpement-durable.gouv.fr> ,Août 2014.

Inventaire National du Patrimoine Naturel, 2014. Données et outils.  
<http://inpn.mnhn.fr/accueil/donnees-referentiels>, 2014

Ministère de la transition écologique et solidaire, 2018. Accueil  
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, 2014. Accueil  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr>, Août 2014.

Natura 2000 en Corse, 2018. Accueil  
<http://corse.n2000.fr/>

Services de l'État en haute-Corse, 2018 . Accueil  
<http://www.haute-corse.gouv.fr/>

[Skitour.fr, 2011. Accueil](http://www.skitour.fr/)  
[www.skitour.fr,](http://www.skitour.fr/)

## INDEX DES FIGURES ET TABLEAUX

### Index personnalisé

Figure 1 : Carte des ZSC et des ZPS de Corse.....	2
Figure 2 : les objectifs de Natura 2000 (Source : site MEDDE) .....	3
Figure 3 : répartition de la zone FR9400578 entre les communes.....	5
Tableau I : Régimes pluviométriques en Corse (modifié d'après Bruno et al., 2001).....	6
Figure 4 : Précipitations annuelles moyennes 1961-1990 (Bruno et al., 2001).....	7
Tableau II: Régimes thermiques en Corse (modifié d'après Bruno et al., 2001).....	8
Figure 5 : Températures annuelles moyennes 1961-1990.....	9
Figure 6 : Carte géologique simplifiée (légende disponible sur une carte BRGM).....	13
Tableau III : pourcentage de couverture des classes d'habitats.....	14
Figure 7 : ZNIEFFs intersectant le site du Rotondu.....	17
Tableau IV : surfaces en commun entre les forêts communales ou régionales et la zone du Rotondu. .....	18
Figure 8 : Zones de protections réglementaires se superposant au site du Rotondu.....	20
Tableau V: définition de l'importance régionale en fonction de la sensibilité et de la responsabilité régionale.....	22
Tableau VI : critères servant à l'évaluation de la responsabilité régionale.....	22
Tableau VII : Définition du niveau d'enjeux en fonction de la note régionale et de la représentativité .....	23
Figure 9 : régime de propriété des parcelles cadastrales de la zone Natura 2000 du Rotondu.....	26
Figure 10 : temps de présence annuel des différentes catégories d'utilisateurs du site .....	29
Tableau VIII : évaluation des cheptels bovins, ovins caprins et porcins pour les années 2010 et 2013, communiquées en Mai 2015.....	30
Tableau IX : évaluation des élevages et de l'effectif des cheptels présents sur la zone du Rotondu en 2016 (SRISE, 2018).....	31
Figure 14 : réserves de chasse et de faune sauvage intersectant le site du Rotondu.....	34
Figure 15 : Structuration de l'offre touristique régionale.....	36
Figure 16 : Loisirs et sports de Nature en Corse.....	38
Figure 17 : étages de végétation théorique de la Corse (Artemisia, 2010).....	41
Tableau X : Habitats de l'annexe I présents sur le site du Rotondu .....	43
Tableau XI : correspondances entre les classes d'habitats générales et les habitats déclinés présents sur le site du Rotondu .....	44
Tableau XII : « Fiche habitats » Fruticées supraméditerranéennes de Corse.....	46
Tableau XIII : « Fiche habitats » Fruticées montagnardes de Corse.....	47
Tableau XIV : « Fiche habitats » Pelouses méso-xérophiles montagnardes de Corse .....	48
Tableau XV : « Fiche habitats » Pelouses méso-xérophiles à mésophiles altiméditerranéennes d'adrets de Corse.....	49
Tableau XVI : « Fiche habitats » Pelouses méso-xérophiles à mésophiles altiméditerranéennes d'ubacs de Corse.....	50
Tableau XVII : « Fiche habitats » Pelouses méso-hygrophiles et hygrophiles des pozzines de Corse .....	51
Tableau XVIII : « Fiche habitats » Éboulis siliceux alpins d'ubacs, de Corse.....	52
Tableau XIX : « Fiche habitats » Éboulis alpins d'adrets corses.....	53
Tableau XX : « Fiche habitats » Falaises siliceuses supraméditerranéennes à subalpines de Corse.	54
Tableau XXI : « Fiche habitats » Falaises siliceuses thermophiles de Corse.....	55
Tableau XXII : « Fiche habitats » Châtaigneraies de la Corse.....	56
Tableau XXIII : « Fiche habitats » Aulnaies à Aulne glutineux et Aulne à feuilles cordées de Corse .....	57
Tableau XXIV : « Fiche habitats » Yeuseraies corses à Gallet scabre.....	58

Tableau XXV : « Fiche habitats » Peuplements supraméditerranéens de Pin laricio de Corse à Bruyère arborescente.....	59
Tableau XXVI : « Fiche habitats » Peuplements clairs d'adret de Pin laricio de Corse à Anthyllide faux hermannia.....	60
Tableau XXVII : « Fiche habitats » Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques : Pin maritime.....	61
Tableau XXVIII : « Fiche habitats » Peuplements mésoméditerranéens de Pin maritime de Corse.....	62
Tableau XXIX : « Fiche habitats » Peuplements supraméditerranéens de Pin maritime de Corse.....	63
Tableau XXX : espèces végétales inscrites à l'annexe II de la DH présentes sur le site du Rotondu	64
Figure 18 : carte de répartition des espèces végétales inscrites à l'annexe II de la DH.....	65
Tableau XXXI : espèces animales (hors chiroptères) inscrites à l'annexe II de la DH présentes sur le site du Rotondu.....	66
Figure 19 : carte de répartition des espèces animales inscrites à l'annexe II de la DH, hors chiroptères.....	67
Tableau XXXII : chiroptères inscrits à l'annexe II de la DH présents sur le site du Rotondu.....	68
Tableau XXXIII : espèces végétales d'intérêt patrimonial pour le Rotondu (hors annexe II).....	69
Figure 21 : carte de répartition des espèces végétales d'intérêt patrimonial ou inscrites à l'annexe IV de la DH.....	71
Tableau XXXIV : espèces animales d'intérêt patrimonial pour le Rotondu (hors chiroptères et annexe II).....	72
Figure 22 : carte de répartition des espèces animales d'intérêt patrimonial ou inscrites aux annexes V et IV de la DH.....	73
Tableau XXXV : Chiroptères d'intérêt patrimonial, ou inscrits à l'annexe IV de la DH présents sur le site du Rotondu.....	74
Figure 20 : carte de répartition des chiroptères sur le site du Rotondu (Gîtes et observations) .....	75
Tableau XXXVI : fiche « espèce » : Brassica insularis.....	76
Tableau XXXVII : fiche « espèce » : Buxbaumia viridis.....	77
Tableau XXXVIII : fiche « espèce » : Euphrasia nana.....	77
Tableau XXXIX : fiche « espèce » : Herniaria litardieries.....	78
Tableau XL : fiche « espèce » : Cervus elaphus corsicanus.....	78
Tableau XLI : fiche « espèce » : Discoglossus sardus.....	79
Tableau XLII : fiche « espèce » : Discoglossus montalentii.....	79
Tableau XLIII : fiche « espèce » : Emys orbicularis.....	80
Tableau XLIV : fiche « espèce » : Euleptes europaea.....	80
Tableau XLV : fiche « espèce » : Papilio hospiton.....	81
Tableau XLVI : fiche « espèce » : Salmo trutta (Truite sauvage de souche méditerranéenne).....	81
Tableau XLVII : fiche « espèce » : Salmo trutta macrostigma (Truite sauvage de souche corse).....	82
Tableau XLVIII : fiche « espèce » : Testudo hermanni.....	82
Tableau XLIX : fiche « espèce » : Barbastella barbastellus.....	83
Tableau L : fiche « espèce » : Miniopterus schreibersii.....	83
Tableau LI : fiche « espèce » : Myotis emarginatus.....	84
Tableau LII : fiche « espèce » : Rhinolophus ferrumequinum.....	84
Tableau LIII : fiche « espèce » : Rhinolophus hipposideros.....	85
Tableau LIV : Risques et menaces liés aux habitats d'importance communautaire de la zone du Rotondu.....	86
Tableau LV : risques et menaces liés aux espèces animales et végétales citées à l'annexe II de la directive Habitats.....	87
Tableau LVI : Risques et menaces liés aux espèces citées aux annexes IV et V de la DH, ou d'intérêt patrimonial.....	88
.....	88
Tableau LVII : hiérarchisation des enjeux liés aux habitats : définition de la note régionale.....	97

Tableau LVIII : définition du niveau de priorité des enjeux liés aux habitats.....	98
Tableau LIX : hiérarchisation des enjeux liés aux espèces citées à l'annexe II de la DH : définition de la note régionale.....	99
Tableau LX : définition du niveau de priorité des enjeux liés aux espèces citées à l'annexe II de la DH.....	100

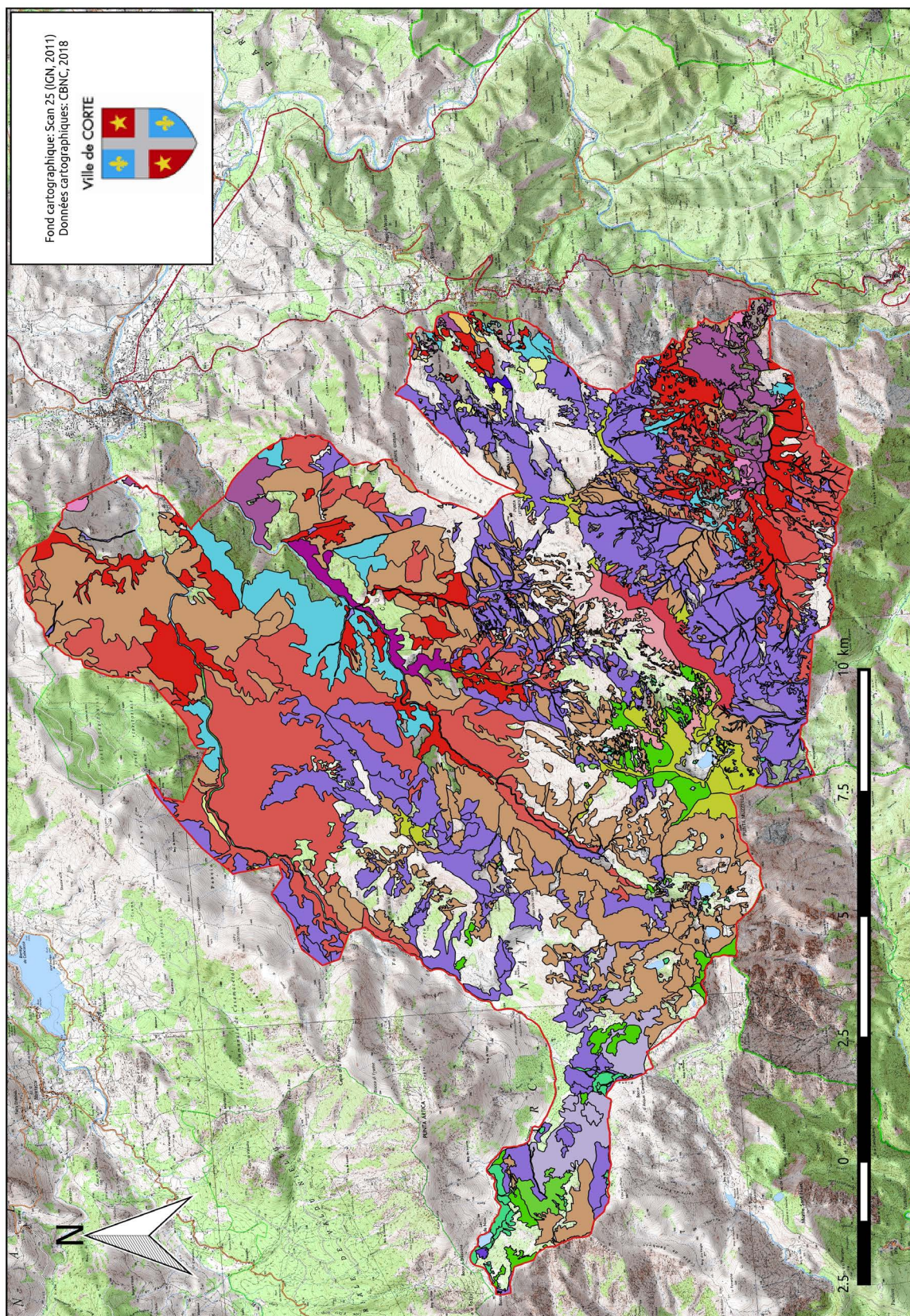
## **ANNEXES**

---

Annexe 1 : Cartographie générale des habitats (carte) (CBNC, 2018).....	117
Annexe 1 Bis : Cartographie générale des habitats (légende ) (CBNC, 2018).....	118
Annexe 2 : Tableau de synthèse : méthode de calcul du niveau de sensibilité selon le CSRPN Languedoc-Rousillon (d'après Rufay & Kleszczewski, 2011).....	119
Annexe 3 : Exploitations agricoles déclarées sur les communes concernées par le DocOb, effectifs des cheptels (transmis par la Chambre d'Agriculture de Haute-Corse en mai 2015).....	120
Annexe 4 : Orientations technico-économiques des communes de Corse (AGRESTE, 2018).....	122
Annexe 5 : Cartographie des incendies ayant touché le site du Rotondu entre 1984 et 2015.....	123
Annexe 6 : Carte de répartition des espèces invasives ou potentiellement invasives sur le site du Rotondu.....	124

**Annexe 1 : Cartographie générale des habitats (carte) (CBNC, 2018)**

*Habitats cités à l'annexe I de la Directive Habitats (Carte)*






























## **Annexe 1 Bis : Cartographie générale des habitats (légende) (CBNC, 2018)**

### ***Habitats cités à l'annexe I de la Directive Habitats (Légende)***

#### Légende

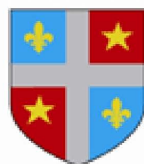
 Périmètre FR9400578

#### Habitats Annexe I

-  4090-7 - Fruticées supraméditerranéennes de Corse
-  - / 4090-8 - Fruticées montagnardes de Corse / ?
-  4090-8 - Fruticées montagnardes de Corse
-  4090-8 / 6170-18 - Fruticées montagnardes de Corse / Pelouses mésohygrophiles et hygrophiles des pozzines de Corse
-  4090-8 / 6170-15 - Fruticées montagnardes de Corse / Pelouses méso-xérophiles montagnardes de Corse
-  6170-15 - Pelouses méso-xérophiles montagnardes de Corse
-  6170-16 - Pelouses méso-xérophiles à mésophiles altiméditerranéennes d'adrets de Corse
-  - / 6170-17 - Pelouses méso-xérophiles à mésophiles altiméditerranéennes d'ubacs de Corse / ?
-  6170-17 / 4090-8 - Pelouses méso-xérophiles à mésophiles altiméditerranéennes d'ubacs de Corse / Fruticées montagnardes de Corse
-  6170-17 - Pelouses méso-xérophiles à mésophiles altiméditerranéennes d'ubacs de Corse
-  6170-18 - Pelouses mésohygrophiles et hygrophiles des pozzines de Corse
-  8110-4? - Éboulis siliceux alpins d'ubacs, de Corse ?
-  8130-10 - Éboulis alpins d'adrets corses
-  8130-10? - Éboulis alpins d'adrets corses ?
-  8220-11 - Falaises siliceuses supraméditerranéennes à subalpines de Corse
-  8220-20 - Falaises siliceuses thermophiles de Corse
-  9260-4 - Châtaigneraies de la Corse
-  - / 9260-4 - Châtaigneraies de la Corse / ?
-  92A0-4 - Aulnaies à Aulne glutineux et Aulne à feuilles cordées de Corse
-  9340-11 - Yeuseraies corses à gallet scabre
-  9530-2.1 - Peuplements supraméditerranéens de Pin laricio de Corse à Bruyère arborescente
-  9530-2.2 - Peuplements clairs d'adret de Pin laricio de Corse à Anthyllide faux hermannia
-  9540-1 - Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques : Pin maritime
-  9540-1.5 - Peuplements mésoméditerranéens de Pin maritime de Corse
-  9540-1.6 - Peuplements supraméditerranéens de Pin maritime de Corse

Données cartographiques: CBNC, 2018

Ville de CORTE



**Annexe 2 : Tableau de synthèse : méthode de calcul du niveau de sensibilité selon le CSRPN Languedoc-Rousillon (d'après Ruffray & Kluszczewski, 2011)**

Indices	Critères pour mollusques, insectes, poissons, flore	Critères pour mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens	Critères pour habitats naturels
Aire de répartition	4 : Micro-aire	4 : France	4 : Habitat à aire de répartition très restreinte, endémique d'un massif montagneux par exemple
	3 : France	3 : Méditerranée ou Europe de l'Ouest uniquement	3 : Habitat à aire de répartition restreinte, dans une partie d'une seule région biogéographique
	2 : Europe de l'Ouest	2 : Paléarctique occidental	2 : Habitat limité à une seule région biogéographique
	1 : Paléarctique	1 : Paléarctique ou Monde	1 : Habitat à aire de répartition large, présent dans au moins deux régions biogéographiques
	0 : Monde	-	0 : Habitat ubiquiste
Amplitude écologique	4 : Espèce d'amplitude écologique très étroite, ou liée à un type d'habitat	-	4 : Habitat à amplitude écologique très étroite, typiquement ponctuel
	-	-	3 : Habitat à amplitude écologique restreinte, typiquement linéaires, ou en superficies limitées, au sein d'un seul étage de végétation
	2 : Espèce d'amplitude écologique restreinte, induisant une fragmentation de sa répartition, mais pouvant être liée à plusieurs types d'habitats	-	2 : Habitat à amplitude écologique moyenne, typiquement développés en surface, présent au sein d'au plus deux étages de végétation
	-	-	1 : Habitat à amplitude écologique large, présent à plus de deux étages de végétation
	0 : Espèce d'amplitude écologique large, utilisant une large gamme d'habitats pour se reproduire	-	0 : Habitat ubiquiste
niveau d'effectifs	4 : Espèce très rare en Europe et en France avec des effectifs très faibles ou très peu de localités connues	-	4 : Habitat très rare en Europe, très peu de localités connues
	3 : Espèce rare en Europe et en France avec des effectifs faibles ou peu de localités connues	-	3 : Habitat rare en Europe, peu de localités connues
	2 : Espèce encore bien représentée en Europe et/ou en France, sans être toutefois abondante	-	2 : Habitat moyennement fréquent en Europe
	1 : Espèce fréquente en Europe et/ou en France, avec des effectifs importants ne compromettant pas, à moyen terme, l'avenir de l'espèce	-	1 : Habitat relativement fréquent en Europe
	0 : Espèce très commune avec des effectifs très importants	-	0 : Habitat très fréquent en Europe
niveau d'effectifs	4 : Disparu d'une grande partie de leur aire d'origine		
	3 : Effectifs, localités ou surfaces en forte régression (régression rapide) et/ou dont l'aire d'origine tend à se réduire		
	2 : Effectifs ou localités ou surfaces en régression lente		
	1 : Effectif ou localités ou surfaces stables		
	0 : Effectifs, localités ou surfaces en expansion		

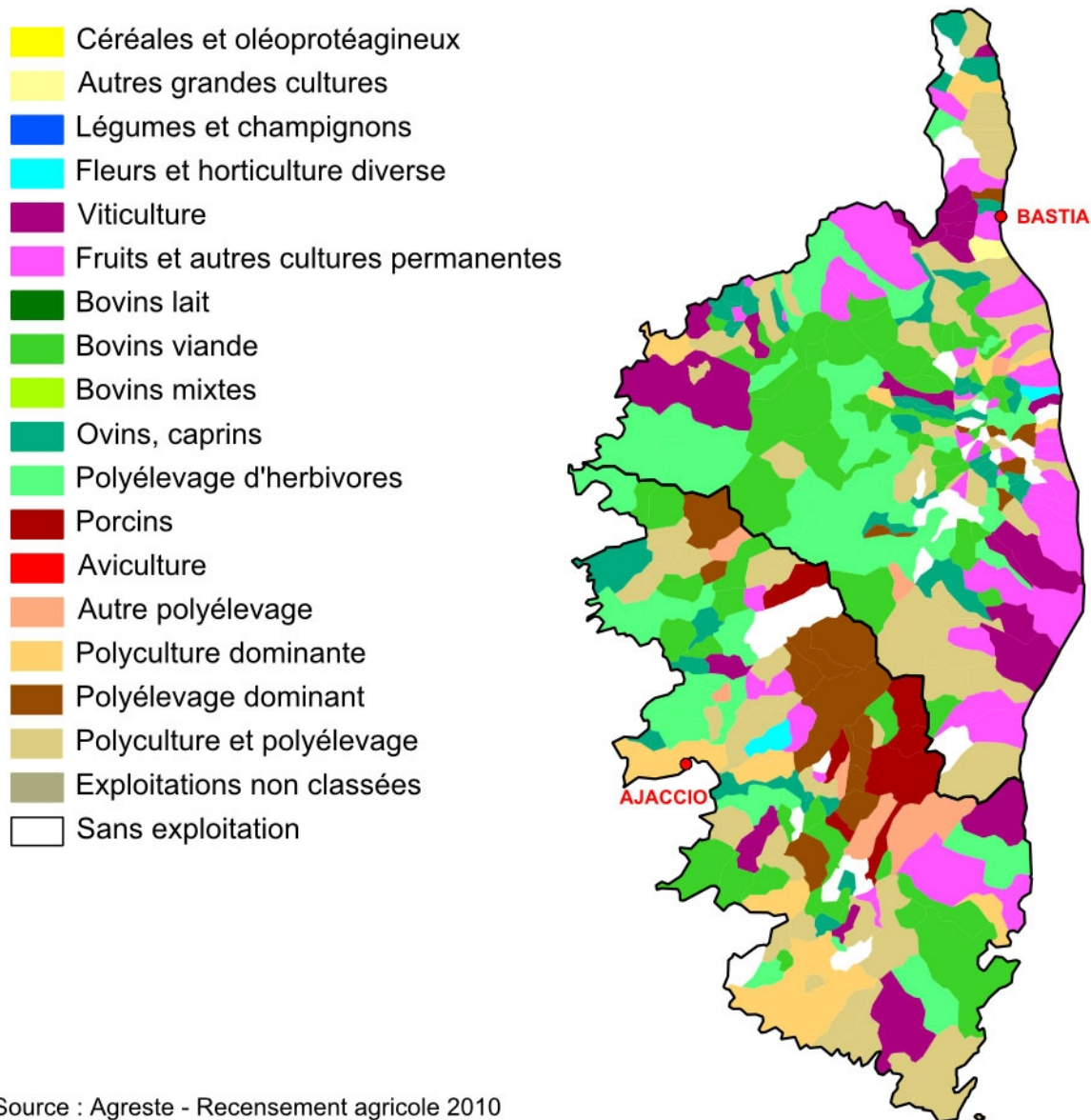
**Annexe 3 : Exploitations agricoles déclarées sur les communes concernées par le DocOb, effectifs des cheptels (transmis par la Chambre d'Agriculture de Haute-Corse en mai 2015)**

	Commune	bovin	ovin	caprin	porcin	bovin (animaux)	ovin (reproducteur)	caprin (reproducteur)	porcin (truite mère)
1	CORTE	OUI	NON	NON	NON	110			
2	CORTE	OUI	NON	NON	NON	55			
3	CORTE	OUI	NON	OUI	OUI	58		126	nc
4	CORTE	OUI	NON	NON	NON	44			
5	CORTE	OUI	OUI	NON	NON	66			
6	CORTE	OUI	NON	NON	OUI	91			nc
7	CORTE	OUI	OUI	NON	NON	36			
8	CORTE	NON	OUI	NON	NON		150		
9	CORTE	NON	OUI	NON	NON		50		
10	CORTE	OUI	NON	NON	NON	71			
11	CORTE	NON	OUI	NON	NON		30		
12	CORTE	NON	OUI	NON	NON		146		
13	CORTE	NON	OUI	NON	NON		400		
14	CORTE	OUI	OUI	NON	NON	28			
15	CORTE	NON	OUI	NON	NON		75		
16	CORTE	NON	OUI	NON	NON		60		
17	CORTE	NON	OUI	NON	NON		130		
18	CORTE	NON	OUI	NON	NON		nc		
19	CORTE	NON	OUI	NON	NON		188		
20	CORTE	OUI	NON	NON	NON	26			
21	CORTE	NON	OUI	OUI	NON		420	210	
22	CORTE	NON	OUI	NON	NON		269		
23	CORTE	OUI	OUI	NON	NON	51			
24	CORTE	NON	OUI	NON	NON		28		
25	CORTE	OUI	NON	NON	NON	10			
26	CORTE	NON	OUI	OUI	NON		15	6	
27	CORTE	OUI	NON	NON	NON	5			
28	CORTE	NON	OUI	NON	NON		240		
29	CORTE	NON	NON	NON	OUI				6
30	CORTE	NON	NON	OUI	NON			60	
31	CORTE	OUI	NON	NON	NON	34			
32	CORTE	NON	OUI	NON	NON		41		
33	CORTE	NON	NON	OUI	NON			70	
34	CORTE	NON	NON	OUI	NON			11	

35	CORTE	OUI	NON	NON	NON	128			
36	CORTE	OUI	NON	NON	NON	81			
37	CORTE	OUI	NON	NON	NON	174			
38	CORTE	NON	OUI	NON	NON		280		
39	CORTE	OUI	OUI	NON	NON	18			
40	CORTE	OUI	OUI	NON	NON	103			
41	CORTE	OUI	NON	NON	NON	25			
42	CORTE	NON	NON	NON	OUI				nc
43	CORTE	NON	NON	OUI	OUI			100	nc
44	CORTE	NON	OUI	NON	NON		55		
45	CORTE	OUI	NON	NON	NON	85			
46	CORTE	OUI	OUI	OUI	NON	86	130	200	
47	CORTE	NON	NON	NON	OUI				nc
48	VENACO	OUI	OUI	OUI	NON	37	65	42	
49	VENACO	NON	OUI	NON	NON		35		
50	VENACO	NON	OUI	NON	NON		105		
51	VENACO	NON	OUI	NON	NON		nc		
52	CASAMACCIOLI	OUI	NON	NON	NON	71			
53	CASAMACCIOLI	OUI	NON	NON	OUI	81			nc
54	CASAMACCIOLI	OUI	OUI	NON	OUI	51			3
55	CASAMACCIOLI	OUI	NON	NON	NON	115			
56	CASAMACCIOLI	OUI	NON	NON	NON	58			
57	CASAMACCIOLI	NON	NON	NON	OUI				4
58	CASAMACCIOLI	NON	NON	NON	OUI				6
59	CASAMACCIOLI	NON	NON	OUI	NON			150	
60	CASAMACCIOLI	OUI	NON	NON	NON	92			
61	CASAMACCIOLI	OUI	NON	NON	OUI	173			2
62	CASAMACCIOLI	OUI	NON	NON	NON	83			
exploitation de transhumance	CASAMACCIOLI	OUI	OUI	OUI	NON	EXPLOITATION DE TRANSHUMANCE DE CASAMACCIOLI			
<b>nc: non communiqué</b>									

## Annexe 4 : Orientations technico-économiques des communes de Corse (AGRESTE, 2018)

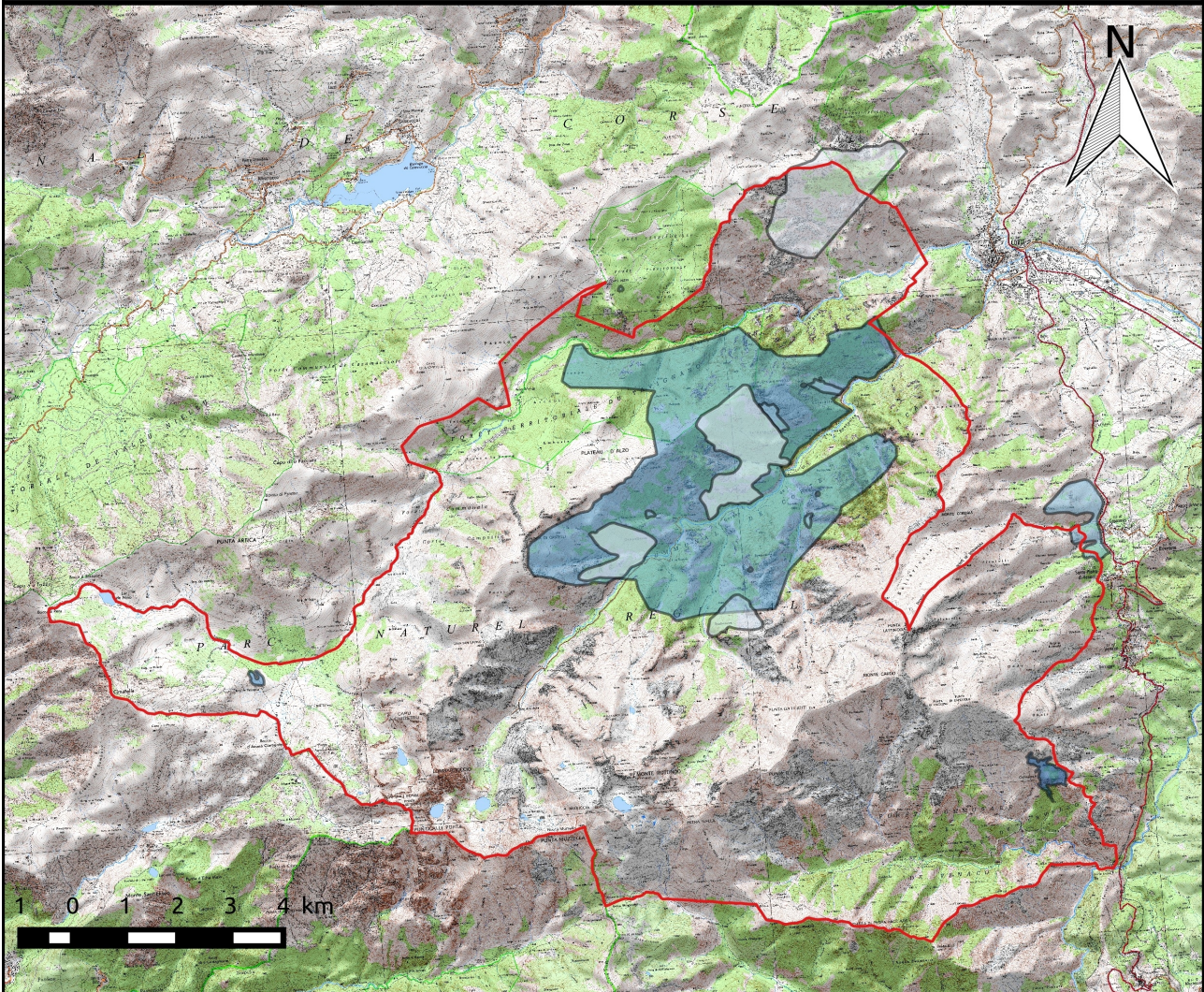
### Orientation technico-économique de la commune



Source : Agreste - Recensement agricole 2010  
GEOFLA® Copyright « IGN - Paris - 2010 » Reproduction interdite

## **Annexe 5 : Cartographie des incendies ayant touché le site du Rotonde entre 1984 et 2015**

Incendies survenus sur la zone Natura 2000 du Rotonde entre 1984 et 2015



### Légende

- ▭ Périmètre FR9400578
- Année de survenue de l'incendie
- ▭ 1984
  - ▭ 1985
  - ▭ 1987
  - ▭ 1989
  - ▭ 1992
  - ▭ 2000
  - ▭ 2007
  - ▭ 2015



Fond cartographique: Scan 25 (IGN, 2011)  
Données cartographiques: Catalogue de données de l'ODDC, 2018

## Annexe 6 : Carte de répartition des espèces invasives ou potentiellement invasives sur le site du Rotonde

